

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 JANVIER 2014

VOLUME 154

CLAUDE MORIN et ODETTE GAGNON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me EDITH-FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me ANTONIETTA MELCHIORRE pour M. Guy Gionet
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du
Québec
Me ALAIN TREMBLAY pour Québec solidaire
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY et Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti
libéral du Québec
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me ANDRÉ RYAN, Me SYLVAIN DESLAURIERS et Me LAURENT
THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
GUY GIONET	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	10

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
112P-1201.1 : Écoute électronique 08-0469_2083 du 6 avril 2009.	167
112P-1201.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2083 du 6 avril 2009.	167
112P-1202.1 : Écoute électronique 08-0469_1998 du 1 ^{er} avril 2009	199
112P-1202.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_1998 du 1 ^{er} avril 2009	199
112P-1203.1 : Écoute électronique 08-0469_2452 du 22 avril 2009	227
112P-1203.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2452 du 22 avril 2009	227

112P-1204 :	Analyse des registres téléphoniques de Guy Gionet et de Marcel Melançon	241
112P-1205.1:	Écoute électronique 08-0469_290 du 19 janvier 2009	241
112P-1205.2:	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_290 du 19 janvier 2009	241
112P-1206.1 :	Écoute électronique 08-0469_734 du 5 février 2009	250
112P-1206.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_734 du 5 février 2009	250

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (20140, ce treizième
2 (13ième) jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bon matin à tous. Il n'y a pas grand-chose à
8 dire ou rien de spécial à ajouter ce matin, sinon
9 que nous reprenons les travaux là où nous les avons
10 terminés l'année dernière et donc nous poursuivons
11 notre incursion dans le monde syndical. Je vois que
12 monsieur Gionet est à la barre des témoins. Et
13 sitôt que nous changerons de sujet, maître Sonia
14 LeBel viendra nous entretenir de ce qui s'en
15 viendra pour l'autre sujet. Alors, sans plus
16 tarder, maître Tremblay. Ah! Oui, est-ce que les
17 avocats pourraient s'identifier, s'il vous plaît?

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Donc, bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

20 Me EDITH-FARAH ELASSAL :

21 Bonjour. Edith-Farah Elassal pour la Commission.

22 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

23 Bonjour. Antonietta Melchiorre de Lapointe
24 Rosenstein Marchand Melançon pour le témoin,
25 monsieur Guy Gionet.

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
3 Commissaire. Mélissa Charles pour l'Association de
4 la construction du Québec.

5 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

6 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
7 général du Québec.

8 Me ALAIN TREMBLAY :

9 Bonjour et bonne année. Alain Tremblay pour Québec
10 solidaire.

11 M. YURI TREMBLAY :

12 Bon matin à tous. Yuri Tremblay pour l'Union des
13 municipalités du Québec.

14 Me DENIS HOULE :

15 Bonjour, Madame Charbonneau, Monsieur Lachance.
16 Denis Houle pour l'Association des constructeurs de
17 routes et grands travaux du Québec.

18 Me SIMON LAPLANTE :

19 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
20 constructeurs de routes et grands travaux du
21 Québec.

22 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

23 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
24 Québec.

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral et
3 acceptez mes meilleurs voeux pour la prochaine
4 année.

5 Me FÉLIX RHÉAUME :

6 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
7 Québec.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité. Et
12 cette semaine, je vous présente également maître
13 Sylvain Deslauriers qui sera avec nous pour le
14 témoignage de monsieur Gionet.

15 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

16 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
17 bonjour.

18 Me LAURENT THEMENS :

19 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
20 solidarité.

21 Me PIERRE POULIN :

22 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
23 criminelles et pénales. Bonjour.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Alors, Madame la Greffière, si vous pouviez

1 assermenter monsieur Gionet, s'il vous plaît.

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Si vous voulez vous lever debout, Monsieur Gionet,
4 s'il vous plaît.

5

6

7

8

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce treizième (13ième)
2 jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY GIONET, consultant

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci, Madame la Greffière. Donc, monsieur Gionet
12 est le cent douzième témoin de nos travaux qui
13 débute l'année deux mille quatorze (2014).

14 Q. **[1]** Donc, Monsieur Gionet, bonjour.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[2]** Conformément à notre habitude, on va faire,
17 avant de rentrer dans le coeur du sujet, on va
18 faire un bref, là, parcours tant votre cheminement
19 académique que votre cheminement professionnel.
20 Donc, à tout seigneur tout honneur, on va débiter
21 par votre parcours académique. Peut-être avant tout
22 nous expliquer, là, la formation que vous avez
23 faite... les formations, pardon, que vous avez
24 faites, là, au courant des années, peut-être en
25 débutant par le cégep.

1 R. Oui, bien sûr. Évidemment, ma formation, comme vous
2 allez voir, est avant tout de nature immobilière.
3 Donc, mon premier diplôme est un diplôme collégial
4 en architecture, un DEC en architecture.

5 Q. **[3]** Vous avez complété cette formation-là dans
6 quelle... en quelle année?

7 R. Dans les années soixante-dix (70).

8 Q. **[4]** Ensuite, est-ce que vous êtes allé à
9 l'université?

10 R. Ensuite, j'ai été à l'université pour terminer un
11 BAA, un bac administration des affaires spécialisé
12 en évaluation foncière.

13 Q. **[5]** Et à ce moment-là, on se trouve toujours dans
14 les années soixante-dix (70) ou...

15 R. Vers la fin des années soixante-dix (70),
16 effectivement.

17 Q. **[6]** D'accord. Et par la suite...

18 R. Et par la suite, j'ai...

19 Q. **[7]** ... est-ce que vous avez complété d'autres
20 formations?

21 R. ... j'ai fait un MBA spécialisé en immobilier.

22 Q. **[8]** Est-ce qu'on est toujours au début des
23 années... au tournant des années quatre-vingts (80)
24 ou c'est plus tard dans votre carrière?

25 R. Non, beaucoup plus tard. Un MBA pour exécutif, donc

1 vers la fin des années quatre-vingt-dix (90).

2 Q. **[9]** Je crois que vous êtes également membre de
3 certains ordres professionnels ou d'associations.
4 Pouvez-vous nous les décrire ou nous les nommer?
5 Pardon.

6 R. Oui. Toujours les associations professionnelles
7 reliées à l'immobilier, donc évaluateur agréé de
8 l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Je suis
9 évaluateur de l'Institut canadien des évaluateurs.
10 Je suis également administrateur agréé de l'Ordre
11 des administrateurs agréés du Québec.

12 Q. **[10]** Est-ce qu'il y a d'autres formations ou
13 d'autres perfectionnements que vous avez faits qui
14 valent la peine d'être mentionnés ce matin?

15 R. Bien, évidemment, beaucoup de formation continue,
16 évidemment, exigée par les différents ordres
17 professionnels. J'ai contribué dans différents
18 comités des ordres professionnels.

19 Q. **[11]** Donc, si je me fie à votre cheminement
20 académique, vers la fin des années soixante-dix
21 (70), au tournant des années quatre-vingts (80),
22 vous débutez sur le marché du travail. Quel sera
23 votre premier emploi, Monsieur Gionet?

24 R. Bon. En fait, j'ai... on dirait que j'ai eu des
25 cycles de dix (10) ans à peu près. Les premiers dix

1 (10) ans de ma carrière, j'ai travaillé pour les
2 institutions financières dans le département des
3 prêts hypothécaires, donc le premier emploi au
4 Crédit foncier qui n'existe plus maintenant, qui
5 s'appelait Crédit foncier franco-canadien à cette
6 période...

7 Q. **[12]** Qui est une institution bancaire?

8 R. Une institution... une institution bancaire qui
9 effectuait des prêts hypothécaires. Donc, j'étais à
10 l'emploi, au département des prêts hypothécaires,
11 comme souscripteur et évaluateur pour faire le
12 suivi, l'octroi de prêts de nature commerciale. Par
13 la suite je suis... je me suis joint à Fiducie
14 Desjardins.

15 Q. **[13]** Justement avant la Fiducie Desjardins...

16 R. Oui.

17 Q. **[14]** ... dans le cadre de vos tâches au Crédit
18 foncier, est-ce que vous aviez à inspecter... vous
19 aviez à évaluer certains immeubles, est-ce que vous
20 aviez à en inspecter?

21 R. Oui, en fait...

22 Q. **[15]** C'était...

23 R. ... le travail d'évaluateur souscripteur
24 consistait, évidemment, à rencontrer les clients,
25 recevoir les demandes de prêt et souvent des prêts

1 pour fins de construction. Donc, analyser le
2 risque, faire un montage des dossiers pour fins
3 d'approbation et, par la suite, faire le suivi de
4 l'approbation. Donc, dans les cas de prêts de
5 construction, aller visiter les chantiers, évaluer
6 l'avancement des travaux pour autoriser les
7 déboursés en vertu du prêt.

8 Q. **[16]** D'accord. Et votre expérience au Crédit
9 foncier s'est terminée en quelle,
10 approximativement?

11 R. Vers les années quatre-vingt-trois (83).

12 Q. **[17]** Quatre-vingt-trois (83). Et ensuite vous nous
13 disiez à l'instant que vous êtes passé chez Fiducie
14 Desjardins. À quel titre?

15 R. Oui, effectivement, Fiducie Desjardins, qui est
16 également une institution financière, qui sont
17 impliqués dans les prêts hypothécaires. Et,
18 spécifiquement, je me suis joint à eux pour le
19 financement de prêts commerciaux. Donc, comme
20 évaluateur senior pour les prêts commerciaux, qui
21 consistait relativement au même cheminement que
22 j'avais fait avec le Crédit foncier mais
23 particulièrement pour les prêts commerciaux. Donc,
24 recevoir les demandes, analyser les demandes,
25 évaluer le risque, faire des recommandations et

1 faire le suivi des prêts.

2 Q. **[18]** D'accord. Et avez-vous resté très longtemps à
3 Fiducie Desjardins?

4 R. Fiducie Desjardins, j'ai resté... attendez que
5 je...

6 Q. **[19]** Approximativement, là. Je sais que vous avez
7 votre curriculum vitae devant vous. Pour donner une
8 idée, dix (10) ans, cinq ans ou peut-être deux,
9 trois ans plutôt?

10 R. Bien, enfin, deux, trois ans à Fiducie Desjardins.

11 Q. **[20]** Ensuite où êtes-vous allé?

12 R. Par la suite j'ai joint les rangs de la Banque
13 Laurentienne du Canada.

14 Q. **[21]** À quel titre?

15 R. À titre de chef évaluateur et directeur adjoint aux
16 prêts hypothécaires.

17 Q. **[22]** Et quelles étaient vos fonctions à ce titre-
18 là?

19 R. Les fonctions c'est d'établir les politiques en
20 matière d'évaluation immobilière, suivre la qualité
21 des rapports des... d'expertises externes, établir
22 des politiques au niveau de l'obtention des prêts
23 hypothécaires commerciaux. Des politiques tant au
24 niveau de l'approbation que du suivi. Et donc,
25 participer dans le comité à l'acceptation des

1 prêts... des prêts commerciaux.

2 Q. **[23]** Allez-vous demeurer très longtemps à cet
3 endroit-là?

4 R. J'ai quitté vers la fin de deux mille... excusez,
5 pas deux mille (2000), mil neuf cent quatre-
6 vingt...

7 Q. **[24]** On pourrait dire à la fin des années quatre-
8 vingt (80)?

9 R. Oui, quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-neuf (89),
10 je dirais. Fin de quatre-vingt (80), donc au début
11 de quatre-vingt-dix (90).

12 Q. **[25]** Vous avez parlé, en début de témoignage, à
13 l'effet que vous aviez des... dans votre carrière,
14 vous aviez des cycles de dix (10) ans. Donc, on a
15 un premier cycle de fait à ce moment-là.

16 R. Oui.

17 Q. **[26]** Où allez-vous aller après la Banque
18 Laurentienne?

19 R. Par la suite, l'autre... dix (10) ans qui ont
20 suivi, donc on se retrouve dans les années quatre-
21 vingt-dix (90). Dans les sociétés... des grosses
22 sociétés de courtage commercial, qui avaient des
23 départements importants de consultation stratégique
24 et d'évaluation immobilière. Donc, immédiatement
25 après la Banque Laurentienne, je me suis joint à

1 Royal LePage, qui est devenue Cushman Wakefield,
2 qui est une grosse société de courtage nationale,
3 internationale.

4 Q. **[27]** À quel titre, dites-nous? À quel titre...

5 R. J'étais vice-président des services-conseils et
6 d'évaluation. Donc, je veillais à gérer l'ensemble
7 du département d'évaluation et de... les gens de
8 consultation. La consultation, dans le domaine
9 immobilier, était des consultations par rapport à
10 la gestion stratégique des portefeuilles
11 immobiliers. Il s'agit d'entrée et de sortie des
12 portefeuilles immobiliers. Donc, je gérais une
13 équipe d'une vingtaine de professionnels. Qui a
14 duré quand même assez longtemps, presque huit ans.
15 Pour me joindre, vers la fin des années quatre-
16 vingt-dix (90), à CB Richard Ellis, qui est une
17 firme compétitrice, si on veut, à Cushman
18 Wakefield, qui fait relativement les mêmes types
19 d'interventions en domaine immobilier, courtage et
20 services professionnels et consultatifs. Et ma
21 mission était de structurer ou mettre sur pied un
22 département d'évaluation du service-conseil chez CB
23 Richard Ellis.

24 Q. **[28]** O.K. Juste avant... avant, chez Cushman
25 Wakefield, anciennement Royal LePage, je crois que

1 c'est à ce moment-là que vous avez rencontré, du
2 moins c'est son témoignage, monsieur Guy Thériault,
3 qui a été, à un certain moment, lorsque vous étiez
4 président-directeur général de la SOLIM, il était
5 directeur aux investissements. Est-ce que c'est
6 exact?

7 R. Oui. Évidemment, il y avait beaucoup de...
8 d'évaluateurs qui faisaient partie des services-
9 conseils de Lepage et Cushman Wakefield. Et il est
10 de pratique courante, évidemment, d'accepter d'être
11 maître de stage de jeunes évaluateurs stagiaires,
12 qui veulent accéder au titre d'évaluateur agréé.
13 Donc, j'avais... j'ai embauché monsieur Thériault à
14 cette période-là et j'ai agi également comme maître
15 de stage de monsieur Thériault à cette période-là.

16 Q. **[29]** Donc, suite à votre passage chez Cushman &
17 Wakefield, anciennement Royal Lepage vous nous
18 dites que vous avez fait un séjour chez un
19 compétiteur CB Richard Ellis, est-ce que vous êtes
20 resté très longtemps chez Richard Ellis?

21 R. Non, je dirais à peu près deux ans.

22 Q. **[30]** Où êtes-vous allé ensuite?

23 R. Bon, c'est dans cette période-là, dans ma fonction
24 que je rencontrais des gens qui faisait des
25 placements, qui avaient des portefeuilles

1 immobiliers pour élaborer des stratégies de sortie
2 ou d'entrée. Cette période-là que j'ai à l'inté-
3 rieur de ma fonction que j'ai rencontré monsieur
4 Richard Marion qui était, à ce moment-là,
5 président-directeur général de SOLIM dans un cadre
6 d'un mandat qu'il nous avait donné.

7 Q. **[31]** Quels services... quelle était la nature du
8 mandat, quels services donniez-vous?

9 R. C'était une stratégie de sortie d'un immeuble, il
10 voulait savoir évidemment quel était le meilleur
11 scénario, la meilleure structuration de l'immeuble
12 et à quelle période qui serait la période optimale
13 pour sortir, pour mettre en vente la propriété.

14 Q. **[32]** Donc, vous faites affaires avec monsieur
15 Richard Marion alors pdg de la SOLIM. Je crois qu'à
16 un certain moment il va vous inviter à rejoindre les
17 rangs de la SOLIM?

18 R. Oui, effectivement.

19 Q. **[33]** On est en quelle année, à ce moment-là?

20 R. On est au... fin deux mille (2000), début deux
21 mille un (2001).

22 Q. **[34]** Vous voulez dire fin des années quatre-vingt-
23 dix (90), début deux mille un (2001), début deux
24 mille (2000). Vous avez dit fin des années deux
25 mille (2000), deux mille un (2001). Ça serait

1 plutôt fin des années quatre-vingt-dix (90), début
2 deux mille (2000)?

3 R. Que j'ai rencontré monsieur Marion?

4 Q. **[35]** Oui?

5 R. C'était fin quatre-vingt-dix (90), début deux mille
6 (2000), lors des premières rencontres, lors de
7 l'octroi du mandat et discussion avec monsieur
8 Marion concernant ses dossiers immobiliers.

9 Q. **[36]** O.K. Éventuellement, donc, est-ce qu'il va y
10 avoir une espèce... il va y avoir une invitation,
11 il va avoir une offre d'embauche qui va vous être
12 faite pour que vous joigniez la SOLIM?

13 R. Oui, effectivement, des rencontres avec monsieur
14 Marion pour évidemment tester mon intérêt à joindre
15 les rangs de SOLIM à titre de directeur de
16 l'investissement.

17 Q. **[37]** Ce qu'on va revenir en détail tout à l'heure
18 sur l'embauche et tout. Juste dans l'optique de
19 parcourir votre...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[38]** ... votre expérience professionnelle, donc, en
22 deux mille un (2001) vous devenez directeur de
23 l'investissement?

24 R. Directeur de l'investissement chez SOLIM, c'est ça.

25 Q. **[39]** Est-ce que vous allez demeurer dans cette

1 fonction-là très longtemps, Monsieur Gionet?

2 R. Jusqu'en deux mille quatre (2004).

3 Q. **[40]** Quelles sont vos fonctions à titre de
4 directeur de l'investissement à la SOLIM?

5 R. En fait c'était d'analyser l'ensemble des dossiers
6 qui étaient présentés à la SOLIM, les dossiers
7 d'investissements, rencontrer les partenaires,
8 faire les analyses, tester évidemment les... le
9 risque d'investissement, tenter de déterminer quels
10 devraient être les rendements probables et quels
11 sont les éléments qui pourraient être ajoutés à la
12 discussion de négociation avec le partenaire pour
13 tenter de circonscrire le risque d'investissement.
14 Donc, l'analyse, montage du dossier pour fins
15 d'approbation et suivi par la suite.

16 Q. **[41]** Est-ce qu'on pourrait dire que le poste de
17 directeur de l'investissement à la SOLIM,
18 évidemment dans le temps dont on parle, parce qu'on
19 a vu, là, en preuve qu'il y a eu des changements en
20 deux mille neuf (2009), mais pendant que vous êtes,
21 là, donc, avant deux mille neuf (2009), est-ce
22 qu'on peut dire que le directeur à l'investissement
23 c'est un peu le numéro 2 de la SOLIM ou je me
24 trompe en disant ça?

25 R. Je ne veux pas être prétentieux par rapport au

1 numéro 2, mais évidemment...

2 Q. **[42]** L'adjoint, c'est l'adjoint au pdg si on veut
3 ou la personne de confiance du DPG, compte tenu du
4 titre et des fonctions?

5 R. Je pense que les gens, le responsable de la
6 comptabilité était très près aussi, mais si on
7 considère qu'on était avant tout une boîte
8 d'investissement, en principe le directeur de
9 l'investissement devrait être le numéro 2
10 évidemment d'une boîte d'investissement.

11 Q. **[43]** Vous avez fait donc, jusqu'en deux mille
12 quatre (2004) vous allez être directeur de
13 l'investissement. En deux mille quatre (2004),
14 c'est un secret de polichinelle, vous allez devenir
15 président-directeur général de la SOLIM, c'est bien
16 ça?

17 R. Oui, à partir de deux mille quatre (2004), j'ai
18 occupé le poste de président ou directeur
19 intérimaire puis par la suite nommé officiellement.

20 Q. **[44]** Officiellement. Encore une fois on va revenir
21 tout à l'heure à cet épisode-là. On est toujours
22 dans l'optique de parcourir votre historique
23 professionnel. Donc, quelles sont vos fonctions ou
24 quelles étaient plutôt vos fonctions à titre de
25 président-directeur général de la SOLIM?

1 R. Évidemment c'est la gestion de l'organisation, la
2 gestion... voir à la bonne structuration des
3 services d'investissement, donc, les analyses,
4 gérer les chargés de projets, s'assurer que le
5 service des finances et de trésorerie sont...
6 fonctionnent correctement, veiller à ce que le
7 service du contentieux réponde bien à son mandat de
8 vérification des dossiers. Également établir des
9 orientations stratégiques pour la formation de
10 partenaires en immobilier, rencontrer les
11 partenaires immobiliers, élaboration de plan
12 stratégique triennal qui essaie d'indiquer quels
13 devraient être nos investissements, les rendements
14 attendus. Donc, s'assurer que le processus de suivi
15 et de contrôle du dossier est bien en place. Donc,
16 toute l'organisation du travail, qui fait quoi,
17 est-ce qu'on a besoin plus de personnel, est-ce
18 qu'on réorganise le travail ou pas, et toute la
19 gestion de trésorerie entre l'argent, évidemment,
20 qu'on a besoin pour faire nos placements et les
21 déboursés, est-ce que les déboursés sont faits
22 selon les règles d'autorisation, à quel moment
23 qu'on reçoit de nouveau l'argent, qu'on retourne
24 évidemment à mon actionnaire, donc la gestion de
25 trésorerie.

1 Donc, en gros, c'est la gestion évidemment
2 des opérations qui, non seulement, était impliquée
3 sur les investissements, mais toute la gestion de
4 ces investissements et la conformité en fait du
5 dossier par rapport aux orientations de la SOLIM
6 dont notamment obtenir du conseil d'administration
7 les autorisations qu'on a besoin pour fonctionner.
8 Donc, préparer le dossier, faire le montage,
9 présenter auprès des instances décisionnelles le
10 dossier et obtenir les autorisations, et exercer
11 tel qu'autorisés les investissements de la SOLIM.

12 Q. **[45]** On sait qu'en mai deux mille neuf (2009) votre
13 contrat ne sera pas renouvelé. On va y revenir plus
14 tard bien entendu. Mais malgré que votre contrat en
15 tant que président-directeur général de la SOLIM
16 n'est pas renouvelé en mai deux mille neuf (2009),
17 vous allez quand même rester associé à la SOLIM
18 pendant quatre ans, n'est-ce pas?

19 R. Oui, en effet.

20 Q. **[46]** À quel titre allez-vous être associé ou à
21 quelle fonction allez-vous être associé de deux
22 mille neuf (2009) à deux mille treize (2013) avec
23 la SOLIM?

24 R. C'est plus un titre de consultant qu'une fonction
25 officielle chez SOLIM. C'est plus un titre de

1 consultant qui, et pour le Fonds et pour la SOLIM,
2 donne des avis sur des dossiers, sur des
3 structurations, donc des rencontres avec les
4 responsables de la SOLIM, les responsables du Fonds
5 pour les dossiers qui se sont faits durant ma
6 présence, les dossiers qui peuvent faire l'objet de
7 litiges, donc supporter l'organisation qui gérât
8 la SOLIM à gérer les dossiers que j'ai faits durant
9 ma présence chez SOLIM.

10 Q. **[47]** Donc, je comprends que vos fonctions sont
11 davantage pour assurer un suivi pendant votre
12 période que pour parler de nouveaux dossiers ou de
13 nouveaux investissements?

14 R. Oui, effectivement.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[48]** Si je comprends bien, vous avez quitté en deux
17 mille neuf (2009) de façon non volontaire, je
18 dirais...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[49]** ... mais, malgré ça, vous avez continué de
21 conseiller SOLIM?

22 R. Conseiller le Fonds et SOLIM dans les dossiers où
23 j'étais impliqué lors de ma présence chez SOLIM.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[50]** Dans les faits est-ce que ça s'est traduit par

1 beaucoup d'heures par semaine ou beaucoup de
2 travail?

3 R. Je dirais pas beaucoup d'heures, beaucoup plus des
4 rencontres sur... pour informer la nouvelle
5 direction de la SOLIM sur les partenaires, la
6 nature des partenariats, la nature des dossiers,
7 quelles étaient les ententes, sur le personnel de
8 la SOLIM. Également, c'est une période où il y a eu
9 quelques dossiers litiges, donc supporter le Fonds
10 dans la gestion des dossiers litiges.

11 Q. **[51]** Donc, on pourrait ajouter aux fonctions que
12 vous aviez dans le fond d'assurer la transition, on
13 peut dire?

14 R. Effectivement.

15 Q. **[52]** Regarder dossier par dossier, puis dire, voici
16 le fonctionnement ou les tenants et aboutissants
17 d'un dossier X, d'un dossier Y. Je posais cette
18 question-là parce que je crois qu'en deux mille
19 neuf (2009), à votre départ de la présidence et la
20 direction générale de la SOLIM, vous allez obtenir
21 un nouvel emploi malgré votre rôle de consultant à
22 la SOLIM?

23 R. Effectivement, le but après SOLIM était de
24 continuer à faire ce que j'aime faire, évidemment
25 faire de l'immobilier. Je pense qu'on avait bien

1 établi une structure d'investissements intéressants
2 pour les investisseurs privés. Plusieurs de mes
3 partenaires immobiliers étaient prêts évidemment à
4 continuer à faire des investissements avec moi.
5 Donc, j'ai travaillé à structurer une nouvelle
6 société d'investissements immobilière qui... des
7 investisseurs qui utilisent des partenaires privés,
8 puis continué à faire des investissements de nature
9 immobilière avec plusieurs des partenaires que
10 j'avais chez SOLIM, des partenaires immobiliers.

11 Q. **[53]** Et ce dès deux mille neuf (2009) vous avez
12 joint cette nouvelle entreprise-là?

13 R. Deux mille dix (2010) disons.

14 Q. **[54]** Début deux mille dix (2010) ou au courant de
15 l'année?

16 R. Bien, début deux mille dix (2010), oui.

17 Q. **[55]** Et donc, vous faisiez relativement les mêmes
18 tâches qu'à la présidence et la direction générale
19 de la SOLIM ou il y avait des tâches qui
20 divergeaient?

21 R. Bien, évidemment, en toute modestie, c'est une
22 petite boîte. On n'a pas l'ampleur... Je ne veux
23 pas prétendre qu'on voulait devenir aussi gros que
24 la SOLIM ou... C'est seulement une très petite
25 société d'investissements immobilière qui utilisait

1 des fonds privés puis qui faisait de
2 l'investissement immobilier sur des structures qui
3 ressemblaient beaucoup à SOLIM, dont j'avais
4 développé, je pense, une bonne expertise de
5 structurer, développer, suivre des dossiers
6 d'investissements.

7 Q. **[56]** Et je comprends, cette expérience-là s'est
8 conclue à l'automne dernier?

9 R. Oui.

10 Q. **[57]** Dans quel contexte?

11 R. Bien, en fait, vous comprendrez que le travail que
12 je fais est un travail qui est basé beaucoup sur la
13 confiance et la réputation. Vous comprendrez, tout
14 ce qui s'est dit dans les journaux à cette période-
15 là, ça a mis très inconfortable beaucoup de
16 partenaires. Alors pour protéger évidemment la
17 société, j'ai démissionné de la société pour
18 prendre du retrait et, là, j'espère que les choses
19 vont s'arranger mais, essentiellement, je pense que
20 il valait de soi pour protéger nos partenaires
21 immobiliers, nos partenaires financiers, que je
22 prenne du retrait par rapport à la société.

23 Q. **[58]** O.K. Et depuis ce temps-là vous êtes un peu
24 consultant à votre compte en matière, toujours,
25 immobilière.

1 R. Oui.

2 Q. **[59]** Et...

3 R. Évidemment, il y a des gens qui m'appellent puis
4 ils me demandent conseil, heureusement, mais c'est
5 pas mal plus tranquille disons que la période où je
6 devais gérer une société d'investissement.

7 Q. **[60]** Parfait. Donc ça fait le tour de votre
8 parcours académique et professionnel. On va aborder
9 maintenant, là, on va rentrer dans le coeur du
10 sujet, on va aborder vos débuts à la SOLIM. On a
11 déjà vu rapidement que c'est Richard Marion qui
12 était alors pdg, président-directeur général,
13 pdg...

14 R. Oui.

15 Q. **[61]** ... qui vous a embauché suite à certains
16 contrats de consultation que vous aviez faits alors
17 que vous étiez chez CB Richard Ellis, c'est bien
18 ça?

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[62]** Donc il vous offre le poste de directeur à
21 l'investissement et vous avez succinctement décrit
22 les tâches. De qui répondez... À qui répondez-vous
23 lorsque vous êtes directeur de l'investissement?
24 Est-ce que vous répondez exclusivement à monsieur
25 Marion ou vous avez d'autres personnes avec qui

1 vous interagissez?

2 R. Je répondais directement à monsieur Marion qui
3 était mon supérieur immédiat.

4 Q. **[63]** O.K. Est-ce qu'il arrivait que des membres du
5 conseil allaient vous voir directement ou...

6 R. Non, je n'étais pas présent lors des présentations
7 dans les conseils d'administration. C'était
8 monsieur Marion et le comptable qui faisaient les
9 présentations des dossiers d'investissement. Donc
10 ma fonction comme directeur d'investissement était
11 vraiment de structurer, monter les dossiers pour
12 fins d'approbation mais la présentation était faite
13 directement par monsieur Marion au conseil
14 d'administration.

15 Q. **[64]** Le dossier, lorsque vous étiez directeur en
16 investissement, le dossier il est amené comment par
17 vous? Est-ce que c'est monsieur Marion qui dit
18 « Regarde ce dossier-là et prépare-le pour
19 l'investissement. » ou vous rencontrez plutôt, là,
20 un investisseur potentiel qui sonne à la porte de
21 la SOLIM?

22 R. Je dirais les deux. Évidemment, naturellement, un
23 nouveau partenaire va rencontrer le président donc,
24 naturellement, il y a beaucoup de nouveaux clients
25 qui rencontraient monsieur Marion et donc les

1 dossiers d'investissement venaient en grande
2 majorité par monsieur Marion. Toutefois, compte
3 tenu évidemment des relations qu'on a avec les
4 partenaires existants, bien souvent, par référence,
5 ils peuvent dire « Bien appelez Guy Gionet,
6 explique le dossier, regarde, évidemment, c'est un
7 dossier où la SOLIM pourrait être impliquée. » donc
8 même si, naturellement, la plupart des nouveaux
9 investisseurs passaient par le président, il n'y en
10 avait pas moins quelques dossiers qui sont venus
11 directement par des, par des investisseurs qui
12 voulaient faire affaire avec nous, chez SOLIM.

13 Q. [65] Ce qu'on a vu depuis le début de nos travaux,
14 le concept qu'on a, bien, que certaines personnes
15 ont appelé, on a repris « porteur de ballon ». Est-
16 ce que ces dossiers-là qui passaient directement
17 par vous étaient amenés par des porteurs de ballon?
18 C'est-à-dire des gens, on a vu et on le verra
19 encore tout à l'heure, ça pourrait être monsieur
20 Dupuis ou monsieur Lavallée ou monsieur Bolduc qui
21 amenaient les dossiers ou c'était plutôt, à
22 l'opposé, des dossiers qui suivaient, je pourrais
23 dire, une voie plus traditionnelle sans vouloir la
24 qualifier non plus, mais c'est-à-dire des gens qui
25 allaient carrément à la réception de la SOLIM puis

1 qui disaient « J'aimerais ça faire un
2 partenariat. », qui suivaient un peu, qui montaient
3 l'échelle en partant d'en bas?

4 R. Je peux pas dire pour la partie de monsieur Marion
5 parce que j'étais pas impliqué avec lui.
6 Maintenant...

7 Q. **[66]** Mais en ce qui vous concerne alors que vous
8 étiez directeur à l'investissement, je parle.

9 R. Pour moi, oui, effectivement, dans ma partie à moi,
10 lorsque j'étais directeur, ce sont des partenaires
11 qui venaient directement, j'ai pas eu de porteurs
12 de ballon ou d'intermédiaires, c'était les
13 partenaires développeurs ou les gens en immobilier
14 qui m'approchaient directement sans intermédiaire.

15 Q. **[67]** Alors que vous étiez directeur à l'investis-
16 sement, est-ce que vous avez rencontré monsieur
17 Jean Lavallée?

18 R. Monsieur Marion me l'a présenté, je crois, une fois
19 ou deux lors d'une rencontre avec monsieur, avec
20 monsieur Lavallée.

21 Q. **[68]** Dans quel contexte ces rencontres-là?

22 R. Dans un dossier d'investissement, donc d'expliquer
23 le dossier d'investissement, d'expliquer évidemment
24 notre approche, nos conditions pour proposer pour
25 aller de l'avant dans l'investissement, donc

1 d'expliquer la nature du dossier.

2 Q. **[69]** En détail, donc. Lorsque vous rencontrez
3 monsieur Lavallée avec monsieur Marion, c'est
4 davantage pour le fait que vous êtes directeur de
5 l'investissement et qu'un projet nécessite un peu
6 plus d'explications, par exemple.

7 R. Oui, effectivement, ça comprenait les explications
8 sur l'ensemble des conditions donc pourquoi telle
9 condition, quelles sont notre conclusion par
10 rapport au risque, donc le résultat des rapports
11 externes, c'était important que, aussi, de
12 souligner que toute l'expertise est faite à
13 l'externe donc tous les, on a beaucoup de rapports
14 d'experts externes qui valident puis analysent le
15 risque, que ça soit l'évaluation, l'étude de
16 marché, les analyses de sol, et cetera, donc je
17 devais faire une synthèse à ce moment-là,
18 d'expliquer quelle était la nature du risque, la
19 nature des résultats des rapports et notre, les
20 raisons qui ont supporté les conditions
21 d'investissement.

22 Q. **[70]** Toujours en tant que directeur de
23 l'investissement, avant qu'on passe à deux mille
24 quatre (2004) et les années qui suivent, donc je
25 comprends que monsieur Lavallée, c'est une ou deux

1 rencontres de façon à expliquer un projet. Est-ce
2 que monsieur Antonio Accurso, est-ce que vous le
3 rencontrez, vous?

4 R. Je l'ai rencontré...

5 Q. [71] À titre de directeur de l'investissement?

6 R. Je l'ai rencontré, monsieur Marion aussi me l'a
7 présenté lors d'une rencontre où il était présent
8 avec monsieur Lavallée.

9 Q. [72] Quel genre de rencontre qu'on parle?

10 R. Dans un dossier d'investissement aussi qui
11 impliquait monsieur Accurso. Donc l'objectif était
12 d'expliquer évidemment nos... notre projet ou dans
13 certains cas d'entendre le projet qu'il avait en
14 tête, le projet d'investissement qu'il avait en
15 tête pour la SOLIM.

16 Q. [73] Monsieur Accurso?

17 R. Oui.

18 Q. [74] À ce moment-là, est-ce qu'on parle d'un projet
19 qui n'existe pas puis c'est pour...

20 R. D'un nouveau projet qui n'existait pas, qu'il
21 voulait discuter, qu'il voulait voir évidemment
22 notre... notre réaction par rapport à ce type
23 d'investissement-là.

24 Q. [75] Et vous, vous êtes là en tant que directeur de
25 l'investissement pour voir si ce qu'il veut, le

1 projet de monsieur Accurso, si c'est faisable,
2 comment ça pourrait cadrer dans les investissements
3 de la SOLIM? Est-ce que je me trompe?

4 R. Oui effectivement. Avoir une première impression
5 sur quel risque qu'on considère le projet qui était
6 présenté, mais comme directeur de l'investissement,
7 la plupart des rencontres que j'ai faites étaient
8 beaucoup plus des rencontres pour expliquer la
9 nature des dossiers qu'on avait recommandés.

10 Q. [76] Et sauf que vous, vous me parlez de rencontres
11 avec monsieur Accurso dans lesquelles il y a plus
12 des discussions ouvertes sur la façon dont on
13 pourrait faire un projet. Au lieu d'expliquer un
14 projet de façon précise à monsieur Lavallée par
15 exemple, comme c'était les un, deux ou trois cas
16 préalables, ici vous êtes plus en train de, comme
17 on dit l'expression « brain stormer » sur comment
18 réaliser un projet donné que monsieur Accurso veut
19 faire? Est-ce que je me trompe en disant ça?

20 R. Je comprends pas bien la question mais en fait...

21 Q. [77] Je veux dire, peut-être la préciser. Vous avez
22 parlé que monsieur Lavallée, je vous demande si
23 avez rencontré monsieur Lavallée lorsque vous êtes
24 directeur à l'investissement. Vous dites oui, peut-
25 être à deux reprises approximativement. Dans quel

1 cas? Je suis surtout là pour expliquer, aider
2 monsieur Marion à expliquer à monsieur Lavallée les
3 tenants et aboutissants, le fonctionnement d'un
4 dossier particulier. Donc je présume qu'à ce stade-
5 ci le dossier, il est pas dans l'abstrait, là,
6 c'est-à-dire qu'il est monté, il est prêt puis on
7 va le présenter au conseil sous peu. Donc ça c'est
8 une chose. De l'autre côté, vous nous parlez de
9 monsieur Accurso. Je vous demande si vous
10 connaissez monsieur Accurso. Vous dites que oui, je
11 l'ai rencontré avec monsieur Marion et monsieur
12 Lavallée pour discuter d'un projet sauf que, à la
13 lumière de votre réponse, il semble que le projet
14 ne soit pas nécessairement concrétisé au même titre
15 que l'étaient ceux dont vous parliez avec monsieur
16 Lavallée et monsieur Marion dans les deux autres
17 rencontres. Je veux donc savoir si cette façon de
18 faire là avec monsieur Accurso, c'est-à-dire de, en
19 bon québécois, de « brain stormer » sur un projet à
20 venir, est-ce que c'est quelque chose de fréquent?
21 R. En fait, oui si, si vous permettez, effectivement
22 la plupart des dossiers que j'ai... comme j'ai
23 mentionné c'est d'expliquer la nature, une analyse
24 des dossiers qui étaient déjà montés et prêts pour
25 approbation mais c'est arrivé effectivement qu'il

1 nous parlait plus de projets, par exemple
2 développer davantage le marché industriel que
3 résidentiel ou est-ce que le marché industriel
4 fonctionne bien, est-ce que le marché industriel
5 est plus risqué, est-ce que le marché du condo
6 devrait continuer. C'est dans ce sens-là que je
7 parle de projets. Je me souviens pas, je dis pas
8 que c'est impossible, là, je me souviens pas d'un
9 projet concret qu'on aurait détaillé lors de la
10 rencontre avec monsieur Accurso dans la période où
11 j'ai accompagné monsieur Marion.

12 Q. [78] O.K. Ce genre, est-ce que ce genre de
13 rencontres-là avec monsieur Accurso s'est produit à
14 plus d'une reprise ou...?

15 R. Oui, plus d'une reprise. Je peux pas vous donner
16 exactement combien de rencontres que j'ai...

17 Q. [79] C'est pas un cas isolé, là?

18 R. C'est pas un cas isolé. On a pu en faire quelques-
19 unes, je dirais... sur quatre ans, peut-être
20 quatre, cinq. C'est difficile à me souvenir
21 exactement du nombre de rencontres qu'on a pu
22 avoir.

23 Q. [80] Ça va. C'est juste une idée de grandeur, là,
24 pour... Est-ce que c'est arrivé avec d'autres
25 promoteurs ou d'autres... je veux pas les appeler

1 clients de la SOLIM, mais partenaires plutôt de la
2 SOLIM que vous vous asseyiez avec monsieur... avec
3 le pdg, avec le président du conseil puis avec le
4 partenaire potentiel en question pour discuter de
5 qu'est-ce qu'on pourrait faire, de discuter
6 d'orientation future?

7 R. C'est arrivé à faire des rencontres avec d'autres
8 partenaires pour expliquer les résultats des... de
9 mes analyses et les conditions qu'on avait
10 l'intention de mettre à notre proposition
11 d'investissement avec eux. Donc il y avait toute
12 cette période-là où il y avait une présentation
13 d'un projet. On faisait une analyse qui devrait en
14 principe conclure à une entente de partenariat...

15 10:05:00

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [81] Donc je comprends, ce que maître Tremblay vous
18 demande c'est ça, ces explications-là de où vous
19 iriez pour vous entendre avec le partenaire avec
20 qui vous feriez affaires...

21 R. Oui.

22 Q. [82] ... ces discussions-là avaient lieu avec le
23 pdg puis le président?

24 R. Le pdg, président de SOLIM, oui, avec monsieur
25 Marion.

1 Q. [83] O.K. Alors...

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. [84] Donc c'est ça. Ma question moi c'est... Ça je
4 le comprends que ça doit arriver, il faut expliquer
5 les projets qui sont concrétisés. Moi je suis plus
6 d'un point de vue, de façon prospective, c'est-à-
7 dire dans le futur. L'exemple que vous donniez avec
8 les quatre, cinq rencontres de monsieur Accurso,
9 c'est qu'on discute de projets futurs et non de
10 projets qui sont déjà concrétisés et qu'on veut
11 expliquer ...

12 R. Hum, hum.

13 Q. [85] ... au président du conseil avant le conseil
14 par exemple, ou au pdg, parce que vous êtes quand
15 même directeur de l'investissement...

16 R. Hum, hum.

17 Q. [86] ... donc je comprends que vous avez une
18 connaissance du dossier de façon plus détaillée. Ma
19 question moi c'est plus que des rencontres avec
20 monsieur Accurso dans lesquelles vous... on regarde
21 vers le futur, quel genre de projets on pourrait
22 développer ensemble, dans lesquels on est devant
23 une table à dessins si vous me permettez
24 l'expression. Est-ce que c'est fréquent ce genre de
25 rencontres-là avec des partenaires? Donc est-ce que

1 c'est arrivé avec d'autres partenaires, que vous
2 vous assoyez avec le président du conseil et le pdg
3 pour discuter de quel genre de projet qu'on
4 pourrait faire puis quelle orientation on pourrait
5 prendre puis vers où on devrait se diriger au
6 niveau des investissements?

7 R. On a fait d'autres rencontres, effectivement, avec
8 d'autres partenaires pour discuter des orientations
9 que ces partenaires-là pouvaient prendre en
10 immobilier puis notre intérêt de ce type de produit
11 là.

12 (10:06:35)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[87]** Quels autres partenaires?

15 R. Bon, Prével, par exemple, en résidences personnes
16 âgées. Un partenaire qui...

17 Q. **[88]** À combien de reprises?

18 R. Peut-être une ou deux. Je dois dire, évidemment,
19 que c'était très fréquent de discuter...

20 Q. **[89]** Qui d'autre?

21 R. Qui d'autre? De mémoire, je n'en ai pas d'autres.
22 Des... des partenaires qui regardaient le volet
23 locatif, plutôt, de condos... mais ce n'est pas...
24 je n'ai pas... je n'ai pas d'autres en mémoire.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [90] Mais dites-moi, Monsieur Gionet...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [91] (Inaudible) vous avez monsieur Accurso?

5 R. Il y a eu monsieur Accurso, effectivement...

6 Q. [92] Combien de fois?

7 R. Monsieur Accurso, durant cette période-là, je
8 dirais quatre, cinq fois pour discuter soit des
9 projets existants et, en même temps, de...
10 d'entendre, évidemment, ses stratégies
11 d'investissement immobilier, où il aimerait
12 s'orienter.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. [93] Est-ce que monsieur Lavallée est présent avec
15 les autres rencontres... dans les rencontres avec
16 les autres partenaires, avec Prével?

17 R. Non.

18 Q. [94] Monsieur Lavallée est seulement présent
19 lorsqu'il est question de monsieur Accurso?

20 R. Euh...

21 Q. [95] Je parle dans ces rencontres, toujours dans le
22 même type de rencontres?

23 R. Si on parle, évidemment, la période de... jusqu'en
24 deux mille quatre (2004), quand je suis directeur
25 des investissements, monsieur Lavallée n'est pas

1 toujours présent. Avec la rencontre avec monsieur
2 Accurso.

3 Q. **[96]** Pas toujours? Toujours dans des rencontres
4 prospectives, je veux bien qu'on se comprenne, là?

5 R. Oui, je ne dis pas... enfin, je pourrais pas
6 affirmer, effectivement, qu'il a toujours été là.
7 Je pourrais dire, effectivement, il... il y a eu
8 peut-être une occasion ou deux où qu'il était pas
9 là, où il y a eu des rencontres directement de
10 monsieur Accurso. Mais, normalement, il était
11 impliqué dans ce type de discussion là.

12 Q. **[97]** Lorsqu'il était question de des dossiers de
13 monsieur Accurso?

14 R. Oui.

15 Q. **[98]** On va y aller, justement, à deux mille quatre
16 (2004). Donc, le contexte dans lequel vous êtes
17 devenu président-directeur général. Monsieur
18 Richard Marion, qui était alors président-directeur
19 général, est venu témoigner, est-ce que vous avez
20 pris connaissance de son témoignage, principalement
21 quant à la fin de... à la cessation de sa relation
22 avec la SOLIM?

23 R. Oui.

24 Q. **[99]** O.K. Donc, c'est dans ce contexte-là que je
25 vais vous poser les prochaines questions. Monsieur

1 Marion nous a parlé d'une rencontre que vous avez
2 eue seul à seul avec monsieur Lavallée en lien,
3 notamment, avec la Marina Brousseau. Est-ce que ça
4 vous dit quelque chose cette rencontre-là?

5 R. En fait, c'est une période très curieuse, une
6 période où, effectivement, nous sommes dans une
7 période où on montait un cahier d'investissements,
8 là. Parce que, évidemment, lorsqu'on avait un
9 conseil d'administration, on y allait pas dossier
10 par dossier mais c'était un cahier qui faisait la
11 rétrospective de tout ce qu'on a fait comme
12 investissements, les suivis et les nouveaux
13 investissements. Dans cette période-là, monsieur
14 Lavallée me demande de le rencontrer, il m'informe
15 pas pourquoi. Et, à son bureau, il m'indique,
16 effectivement, que... qu'il mettait fin au... à
17 l'emploi de monsieur Marion. Et que c'est important
18 que la SOLIM continue à fonctionner et que le
19 dossier... et le cahier d'investissements continue
20 à être monté. Et, notamment, évidemment,
21 l'investissement de la Marina Brousseau. Et...

22 Q. **[100]** Je vous arrête, Monsieur Gionet. Donc, cette
23 rencontre-là, c'est monsieur Lavallée qui la
24 convoque?

25 R. Oui, c'est monsieur Lavallée.

1 Q. **[101]** Est-ce que c'est la première fois que vous
2 êtes seul à seul avec monsieur Lavallée?

3 R. Oui.

4 Q. **[102]** O.K. Quand il vous convoque, est-ce que vous
5 avez... est-ce qu'il vous informe du sujet de la
6 rencontre qu'il a l'intention d'avoir avec vous?

7 R. Non, il me dit de le rencontrer, c'est important,
8 puis de ne pas en parler à monsieur Marion.

9 Q. **[103]** Juste revenir un peu en arrière avant de
10 poursuivre avec cette rencontre-là. J'ai oublié de
11 vous demander. Monsieur Vincent, Denis Vincent...

12 R. Oui.

13 Q. **[104]** ... est-ce que lui... alors que vous êtes
14 directeur d'investissements, est-ce que c'est
15 quelqu'un que vous connaissez?

16 R. Je sais pas à quelle époque je l'ai connu mais je
17 comprends qu'il était très, très près, un ami
18 intime de monsieur Lavallée. Donc, il a été dans...
19 il a toujours été dans son entourage.

20 Q. **[105]** Est-ce que je me trompe en disant c'est plus
21 quand vous devenez PDG de la SOLIM que vous allez
22 le connaître davantage monsieur Vincent ou vous le
23 connaissez quand même comme directeur à
24 l'investissement et vous lui parlez?

25 R. Non, je ne lui parlais pas comme directeur à

1 l'investissement, mais je ne dirais pas que je ne
2 le connaissais pas ou que je ne l'ai pas
3 entrecroisé durant cette période-là.

4 Q. **[106]** Donc, je ferme ma parenthèse, si on
5 revient...

6 (10:11:31)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[107]** Donc vous saviez c'était qui?

9 R. Bien je savais le personnage, puis la proximité
10 avec monsieur Lavallée.

11 Q. **[108]** Puis où l'aviez-vous vu, à ce moment-là?

12 R. Pardon?

13 Q. **[109]** Où le voyiez-vous, à ce moment-là? Vous dites
14 que vous ne l'avez pas rencontré, mais vous le
15 connaissiez, vous saviez qui c'était et que vous
16 l'aviez déjà vu. Alors, vous l'aviez vu où?

17 R. Bien sans doute entrevu au bureau de monsieur
18 Lavallée, peut-être une fois, mais c'est vraiment
19 lorsque j'ai débuté à titre de président que j'ai
20 vraiment fait sa connaissance.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[110]** On va y revenir avec monsieur Vincent tout à
23 l'heure. Je fais juste clarifier cette partie-là
24 avant. Donc, si on revient...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Moi aussi.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[111]** On est fait pour s'entendre. Donc, dans ce
5 contexte-là, si on revient à la rencontre que
6 monsieur Lavallée, à laquelle monsieur Lavallée
7 vous convoque, pardon, il va discuter, il va être
8 question donc, de la fin de la relation avec
9 monsieur Marion comme PDG?

10 R. Oui.

11 Q. **[112]** De la Marina Brousseau et également de votre
12 intérim ou ça ne sera pas tout de suite cette
13 question-là?

14 R. Non, pas tout de suite, il me dit simplement que...
15 qu'il était important compte tenu de mon... du
16 poste que j'occupais, que je termine et que SOLIM
17 termine le cahier d'investissements incluant le
18 montant du dossier d'investissement de la Marina
19 Brousseau. Et que si effectivement, d'informer
20 monsieur Marion si effectivement qu'il y avait des
21 problèmes que monsieur Marion le rappelle
22 rapidement.

23 Q. **[113]** Il voulait que monsieur Marion rappelle...

24 R. Oui.

25 Q. **[114]** ... monsieur... le rappelle, pardon?

1 R. Oui.

2 Q. **[115]** Pour discuter du dossier Marina Brousseau?

3 R. En fait, l'ensemble des dossiers incluant celui-là
4 sans doute.

5 Q. **[116]** Ce que je comprends, dans le fond, que
6 lorsque le dossier Marina Brousseau va passer au
7 conseil ce n'est pas nécessairement le seul dossier
8 d'investissement qui est discuté?

9 R. Effectivement, il faisait partie, comme j'ai
10 mentionné un peu plus tôt, d'un cahier de
11 présentation au conseil qu'il y avait plusieurs
12 éléments évidemment de suivis des dossiers faits,
13 de contrôles (inaudible) faits, du bilan social,
14 des nouveaux investissements, des dossiers de
15 désinvestissement, etc. Donc, c'est un cahier qui
16 servait à... qui se ressemblait évidemment d'un
17 conseil à l'autre, mais suivait certains volets de
18 gestion des dossiers d'investissements déjà faits
19 et à venir dont la Marina Brousseau.

20 Q. **[117]** Mettons un peu d'emphase pour les prochaines
21 minutes, sur le dossier de la Marina Brousseau,
22 mais par rapport à votre conversation, comment
23 monsieur Lavallée vous dit-il cela? Est-ce qu'il
24 insiste ou c'est vraiment lui accessoire Marina
25 Brousseau il faut que ça passe ou il explique en

1 détail que c'est important. Dites-nous un peu la
2 teneur de votre conversation avec lui lors de cette
3 rencontre-là relativement au dossier Marina
4 Brousseau?

5 R. Écoutez, c'est difficile de me souvenir de
6 chaque... chaque parole qu'il a pu prononcer, mais
7 de mémoire je comprends que... qu'il m'informe que
8 les dossiers d'investissements, que le montage du
9 cahier d'investissements doit s'effectuer et
10 incluant le montage du dossier d'investissement de
11 la Marina Brousseau.

12 Q. **[118]** Est-ce que ça semble être un dossier
13 important pour lui ou c'est un dossier comme un
14 autre?

15 R. Important, assez important pour le mentionner sans
16 doute.

17 Q. **[119]** Est-ce que je me...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[120]** Est-ce que ce n'est pas exact que la
20 véritable... le véritable motif pour lequel il
21 voulait vous rencontrer c'était justement pour ce
22 dossier-là parce que monsieur Marion était plutôt
23 réticent à faire... à donner de l'avant à ce
24 dossier-là, mais monsieur Lavallée lui voulait
25 donner... y aller?

1 R. Alors, évidemment quand je l'ai rencontré je ne le
2 savais pas évidemment la réticence de monsieur
3 Marion par rapport ce projet-là ou les discussions
4 que monsieur Marion a pu avoir eues dans le passé
5 avec monsieur Lavallée. Le directeur
6 d'investissement qui fait comment peut-on
7 structurer un investissement immobilier tout en
8 sécurisant le capital et le rendement. Alors,
9 comment faire ce montage, la vérification de ce
10 dossier-là. Il semble évidemment ce n'est pas
11 tellement pour le volet immobilier qui créait un
12 débat. Donc, avec le recul, avec ce que j'ai
13 entendu comme témoignage il semblait important pour
14 monsieur Lavallée, là, que le dossier se monte.

15 Q. **[121]** Alors, donc, si on en revient à quand vous
16 étiez, là, lorsqu'il vous a rencontré, qu'il vous a
17 convoqué, qu'il vous a dit que c'était important,
18 puis de ne pas en parler à monsieur Marion, est-ce
19 que ça n'était pas justement pour vous parler du
20 dossier de la Marina Brousseau?

21 R. Sans doute.

22 Q. **[122]** C'est vous qui avez eu cette conversation
23 avec lui, là.

24 R. Non, mais, sans doute, mais il ne m'a pas parlé que
25 la Marina Brousseau, il m'a également parlé,

1 écouter, que...

2 Q. **[123]** D'une façon générale des autres
3 investissements, mais de façon particulière...

4 R. C'est ça.

5 Q. **[124]** ... de la Marina Brousseau?

6 R. Oui.

7 Q. **[125]** Donc on s'entend que, l'idée, c'était de vous
8 parler de la Marina Brousseau, puisque les autres
9 dossiers, c'était seulement d'une façon générale?

10 R. Oui, enfin s'assurer que le conseil
11 d'administration va être tenu, donc l'ensemble du
12 cahier d'investissements, qu'il n'y a pas
13 annulation disons du conseil d'administration.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[126]** Compte tenu du congédiement éventuel de
16 monsieur Marion. Bien, je dis « congédiement »,
17 mais la fin de la...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[127]** ... la fin de son poste comme pdg de la
20 SOLIM.

21 (10:16:54)

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[128]** Vous étiez directeur de l'investissement.
24 Est-ce que c'était la première fois qu'on vous
25 parlait du dossier de la Marina Brousseau ou vous

1 en avez déjà entendu parler avant? Il était peut-
2 être déjà passé dans vos mains ce dossier-là,
3 avant?

4 R. Oui, bien sûr, c'est un dossier qu'on a analysé,
5 structuré et prêt à être présenté avec les
6 rendements potentiels, enfin l'ensemble du dossier
7 d'investissements était déjà monté et structuré.

8 Q. **[129]** Donc, vous, vous avez recommandé à monsieur
9 Marion d'aller de l'avant dans ce dossier-là? Vous
10 aviez déjà dit à monsieur Marion que vous étiez à
11 l'aise avec ce dossier-là, vous?

12 R. C'est-à-dire que, moi, ce que j'avais fait, j'avais
13 dit, si on va de l'avant avec un dossier de la
14 Marina Brousseau et l'ensemble des demandes qu'il
15 fait, si on le fait pour protéger le capital et
16 rendement, il doit être structuré de telle, telle,
17 telle façon. Et c'est ça évidemment qu'on discutait
18 avec monsieur Marion. Il ne semblait pas du tout en
19 désaccord avec cette analyse-là.

20 Q. **[130]** Et, vous, vous étiez, mais ce n'est pas vous
21 qui décidez en bout de piste, mais quand même vous
22 étiez favorable à le présenter au conseil
23 d'administration, vous, ce dossier-là? Comme
24 directeur d'investissements, vous devez quand même
25 donner votre opinion au pdg en disant : « Oui, on

1 pourrait aller de l'avant avec ce dossier-là »?

2 R. Oui, effectivement, si le dossier est monté de la
3 façon qu'il était fait et structuré avec les
4 garanties demandées...

5 Q. **[131]** Vous étiez favorable à le faire?

6 R. ... on considérait évidemment le risque acceptable
7 pour protéger le rendement et le capital
8 évidemment.

9 Q. **[132]** Donc, vous étiez favorable à le faire s'il
10 était monté dans la façon...

11 R. Oui.

12 Q. **[133]** ... que vous l'avez proposé, oui?

13 R. Oui.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[134]** Donc, il y a le dossier Marina Brousseau. On
16 va rester à la rencontre. On va revenir après ça un
17 peu dans le même sens que monsieur le commissaire
18 Lachance à vos discussions avec monsieur Marion
19 après coup. Donc, je comprends, votre témoignage,
20 c'est donc la première fois que le dossier Marina
21 Brousseau ressort du lot, parce que, pour vous,
22 c'était un dossier comme un autre jusqu'à ce
23 moment-là?

24 R. Oui.

25 Q. **[135]** Lors de cette rencontre toujours, est-ce que

1 c'est à ce moment-là que monsieur Lavallée va vous
2 dire que vous allez assurer l'intérim lorsque la
3 cessation du contrat de service ou la fin d'emploi,
4 si on veut, de monsieur Marion sera concrétisée?

5 R. Non, c'est un peu plus tard. Enfin, il y a eu une
6 période assez longue entre cette rencontre-là...
7 vous l'avez entendu, Madame la Présidente, de
8 monsieur Marion que je me présente au bureau le
9 matin, surpris évidemment que monsieur Marion ne
10 semble pas au courant que monsieur Lavallée semble
11 dire qu'il n'a plus le poste. Donc, je suis pris
12 entre un président d'un conseil qui me dit « il
13 n'est plus en fonction » puis mon patron qui est
14 toujours en fonction. Donc, évidemment, monsieur
15 Marion devait me donner l'autorisation de procéder
16 au montage du dossier. Puis cette période-là a duré
17 longtemps, plusieurs semaines. Puis je comprends
18 que la structure légale de la SOLIM, je pense qu'on
19 l'a expliqué, où monsieur Marion était le
20 commandité, commanditaire. C'était... c'est pas une
21 structure qui est facile à défaire. Puis il y a eu
22 sans doute des discussions, parce qu'il y a souvent
23 des rencontres pour expliquer évidemment ce qui se
24 passait. Alors, moi, on me disait : « Bien, écoute,
25 c'est encore en discussion, c'est toujours en

1 discussion. » Donc, moi, j'étais toujours entre un
2 intérimaire non officiel et une attente de ce qui
3 était pour se passer. Ça a pris quelques semaines
4 qu'on demande effectivement mon intérêt à prendre
5 le poste le président-directeur général par
6 intérim. Et c'est... Donc, j'ai eu des rencontres
7 avec le président du Fonds à cette époque, monsieur
8 Pierre Genest qui...

9 Q. **[136]** On va juste, allons pas trop vite, Monsieur
10 Gionet. On va se contenter de répondre aux
11 questions, puis on va passer à travers toutes les
12 étapes, si on veut, de votre assignation à la
13 présidence. Donc votre rencontre se termine. Est-ce
14 qu'il y a d'autres choses qui sont discutées dans
15 la rencontre? Donc, sensiblement, on parle du
16 dossier Marina Brousseau, d'assurer la continuité
17 que le conseil ait bien lieu. Et c'est pas mal les
18 sujets qui sont discutés?

19 R. Oui, ou si je voyais quoi que ce soit d'anormal
20 dans le fonctionnement, de l'aviser.

21 Q. **[137]** D'accord. Dans le fonctionnement au niveau
22 des agissements de monsieur Marion ou...

23 R. Oui.

24 Q. **[138]** ... au niveau... O.K.

25 (10:21:26)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 En fait, Maître, c'est pas mal le sujet dont il a
3 été question.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[139]** Donc le lendemain matin, vous allez voir
6 monsieur Marion j'imagine ou, du moins, dans les
7 jours qui vont suivre.

8 R. Bien le lendemain matin je me présente au bureau de
9 la SOLIM pour rencontrer monsieur Marion.

10 Q. **[140]** O.K.

11 R. Qui m'attendait et...

12 Q. **[141]** Est-ce qu'il...

13 R. ... j'étais surpris.

14 Q. **[142]** Est-ce qu'il semblait au courant, là, qu'il y
15 avait eu une rencontre?

16 R. Oui, il semblait au courant de cette rencontre-là.
17 Évidemment, très, très fâché qu'il y ait eu une
18 rencontre.

19 Q. **[143]** Pourquoi il est fâché selon vous? Est-ce que
20 ça se peut...

21 R. Bien...

22 Q. **[144]** ... parce que c'est la première fois que vous
23 avez un contact direct avec son patron, si je peux
24 le qualifier ainsi?

25 R. Oui, fâché parce que, selon lui, j'aurais dû

1 refuser ou j'aurais dû lui demander la permission
2 de rencontrer le président du conseil. Vous
3 comprenez, c'est une situation très, très
4 inconfortable. Je ne m'attendais pas, évidemment,
5 lors de la rencontre avec monsieur Lavallée, que
6 j'apprenne, j'apprenne que mon patron était
7 congédié, allait être congédié, et que lui, il
8 semblait ne pas être au courant. Je suis un peu
9 surpris, là, mais je me retrouvais dans une
10 situation où je devais gérer, une situation, mon
11 patron est toujours mon patron mais qu'il ne va
12 plus être mon patron puis que le...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[145]** D'un autre côté, ça ne vous déplaisait pas
15 l'idée de penser que vous pouviez prendre sa place.

16 R. Bien évidemment, évidemment, lorsqu'on travaille
17 pour une société comme SOLIM, à moins de pas avoir
18 l'ambition de devenir président un jour, mais par
19 nature, c'est pas une façon de faire que
20 j'appréciais beaucoup.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[146]** C'est-à-dire?

23 R. Bien, écoutez, j'ai travaillé pour plusieurs
24 corporations, des institutions financières, des
25 corporations, des grosses corporations

1 immobilières, me sentir entre l'arbre et l'écorce,
2 une situation comme celle-là, j'aime les situations
3 un peu plus claires quand même. C'est... Mon patron
4 qui, immédiat, qui croit que j'ai magouillé pour
5 avoir son poste, connaître monsieur Lavallée, c'est
6 pas moi qui aurais pu appeler monsieur Lavallée
7 puis imposer que je veux avoir le poste puis qu'il
8 doit mettre fin au... Loin de là, c'est pas tout à
9 fait comme ça que ça fonctionnait. Il était
10 vraiment en pouvoir puis c'est pas moi qui a
11 influencé, de loin ou de près, cette décision-là et
12 penser que j'aurais pu avoir une influence est
13 vraiment pas bien comprendre l'organisation.

14 Q. **[147]** Quand vous dites « connaissant monsieur
15 Lavallée », pouvez-vous nous le décrire un peu pour
16 pouvoir affirmer « connaissant monsieur Lavallée »,
17 vous dites c'était pas vraiment possible de tasser
18 quelqu'un. Expliquez-nous un peu qu'est-ce que vous
19 voulez dire quand vous dites ça.

20 R. Bien monsieur Lavallée était quand même un homme
21 très puissant dans l'organisation, à la FTQ et au
22 Fonds, il siégeait sur le conseil, le conseil
23 d'administration du Fonds. Il était président de la
24 SOLIM. Je pense qu'il disait souvent qu'il aimait
25 bien, évidemment, cette fonction-là, il aimait

1 bien, évidemment, la SOLIM puis il voulait être
2 très présent à la SOLIM. Il semblait bien être en
3 selle et tout le pouvoir, évidemment, que lui
4 conféraient les positions, et à la FTQ, et au
5 Fonds, penser que un directeur comme ça pouvait
6 l'appeler et l'influencer ou lui demander de
7 congédier un patron c'est vraiment de la fiction,
8 c'est impossible à penser si on connaît moindrement
9 l'organisation et le personnage.

10 Q. **[148]** Est-ce qu'on pourrait dire qu'il était seul
11 maître à bord monsieur Lavallée ou si je vais un
12 peu trop loin en disant ça?

13 R. Bien, un peu trop loin. Il y a quand même un
14 conseil d'administration, plusieurs membres, il y a
15 cinq membres au conseil d'administration de la
16 SOLIM, de même, au CA du Fonds, il y a quand même
17 plusieurs membres au CA du Fonds. À la...

18 Q. **[149]** Là, si je reste à la... Monsieur Gionet,
19 juste essayer de répondre à mes questions. Je
20 parle, on est à la SOLIM, là.

21 R. Oui.

22 Q. **[150]** Moi je parle, je comprends que monsieur
23 Lavallée siège également au Fonds de... au conseil
24 d'administration du Fonds de solidarité, là, le
25 Fonds, le grand Fonds, si on peut l'appeler ainsi.

1 On parle de la SOLIM, là. Vous me dites qu'il est
2 président du conseil du Fonds. Moi je vous demande,
3 est-ce qu'il est, vous me dites qu'il est très
4 présent, il a beaucoup de pouvoir, puis, là, je
5 vous demande « Est-ce que c'est le seul maître à
6 bord? ». Là, vous me répondez « Bien, pas
7 nécessairement, il y a quand même un conseil de
8 cinq personnes » mais autrement, là, si on reste
9 dans la SOLIM?

10 R. La SOLIM, bien il y a quand même le poste de
11 président du conseil d'administration donc en
12 principe, il est donc mon patron immédiat.

13 Q. [151] Vous, vous le considérez comme votre patron
14 immédiat quand vous êtes directeur...

15 R. Non, non, non.

16 Q. [152] ... quand vous êtes pdg?

17 R. Quand je suis président-directeur général.

18 Q. [153] Vous le considérez comme votre patron?

19 R. Oui.

20 Q. [154] Et vous considérez pas le conseil comme votre
21 patron mais bien monsieur Lavallée?

22 R. C'est-à-dire que c'est...

23 Q. [155] De facto, là, dans les faits, là. Je
24 comprends que légalement, c'est le conseil mais
25 dans les faits, est-ce que c'est monsieur Lavallée

1 votre patron? Vous sentez que c'est votre patron ou
2 c'est plutôt le conseil?

3 R. Non, évidemment c'est le conseil mais je comprends
4 que monsieur Lavallée est le porte-parole du
5 conseil.

6 10:26:53

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [156] Est-ce qu'il y a eu plusieurs dossiers où
9 le... comme... où le directeur refusait, comme
10 monsieur Marion, refusait de... d'entériner un
11 dossier ou d'aller de l'avant avec un dossier et où
12 il a, cette personne-là a par la suite perdu son
13 poste?

14 R. Si c'est arrivé souvent que monsieur Marion a
15 refusé un dossier?

16 Q. [157] Non, qu'une personne telle que monsieur
17 Marion...

18 R. Oui.

19 Q. [158] ... ait refusé un dossier et ait perdu son
20 poste par la suite?

21 R. C'est arrivé qu'il ait refusé des dossiers puis
22 qu'il n'a pas perdu son poste. C'est pas le premier
23 dossier qui était refusé.

24 Q. [159] Par monsieur Marion?

25 R. Par monsieur Marion, oui.

1 Q. [160] O.K.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. [161] Des dossiers de monsieur... poussés par
4 monsieur Lavallée on parle là?

5 R. La question, écoutez je... comme directeur, j'étais
6 pas au courant s'ils étaient porté par monsieur
7 Lavallée à cette époque-là mais c'est des dossiers
8 où monsieur Lavallée était au courant et qui
9 étaient refusés. C'était peut-être pas les dossiers
10 portés par monsieur Lavallée mais c'est des
11 dossiers que monsieur Lavallée était au courant qui
12 étaient refusés.

13 Q. [162] Est-ce que vous avez déjà eu des discussions
14 avec monsieur Marion concernant le dossier du 6650
15 Couture qui était un immeuble en copropriété?

16 R. 6650 Couture...

17 Q. [163] C'est un projet de condominiums, là qui est
18 situé au 6650 sur la rue Couture ou le boulevard
19 Couture dans le coin de Saint-Léonard?

20 R. Je me souviens pas...

21 Q. [164] Ça vous dit rien?

22 R. Je me souviens pas du dossier.

23 Q. [165] O.K. Est-ce que vous avez déjà eu des
24 discussions avec monsieur Marion concernant la
25 pourvoirie Joncas sur le fait qu'il voulait...

1 R. Je connais pourvoirie Joncas mais on a jamais été
2 impliqué dans la pourvoirie Joncas.

3 Q. [166] Pourquoi vous dites que vous connaissez la
4 pourvoirie Joncas?

5 R. Bien parce que je sais que monsieur Lavallée était
6 impliqué dans cette... comme actionnaire je crois.

7 Q. [167] O.K. Est-ce que vous êtes déjà allé vous?

8 R. Non.

9 Q. [168] Non. Donc vous savez que la SOLIM n'a jamais
10 été impliquée dans pourvoirie Joncas, ce qui est le
11 cas, mais est-ce que vous avez déjà discuté avec
12 monsieur Marion du fait que la pourvoirie Joncas
13 avait tenté de se faire financer par la SOLIM?

14 R. Non.

15 Q. [169] Non. Et ça me mène au troisième dossier.
16 Donc, une fois que vous a... on revient où on en
17 était, au lendemain de votre rencontre avec
18 monsieur Lavallée. Monsieur Marion, vous le
19 rencontrez. Il semble pas très satisfait parce que
20 vous avez un peu court-circuité la hiérarchie si je
21 peux qualifier ainsi la chose mais vous allez
22 éventuellement dans cette rencontre-là avec
23 monsieur Marion discuter du dossier Marina
24 Brousseau, qu'il faut le faire...

25 R. Oui.

1 Q. [170] ... qu'il faut le financer?

2 R. En fait j'ai répété le message que j'ai eu de
3 monsieur Lavallée qu'effectivement, si le dossier
4 n'était pas, enfin l'ensemble du dossier du conseil
5 d'administration, incluant l'investissement de
6 marina Brosseau, devait être monté, et que s'il y
7 avait un problème, d'appeler directement monsieur
8 Lavallée.

9 Q. [171] Est-ce que vous avez eu des discussions avec
10 monsieur Marion des raisons pour lesquelles il
11 refusait ou il était pas trop chaud à l'idée de
12 financer Marina Brosseau?

13 R. Non.

14 Q. [172] Donc vous avez pas eu de discussions... le
15 saviez-vous avant la rencontre avec monsieur
16 Lavallée qu'il... que monsieur Marion n'était pas
17 chaud à l'idée de fin... d'investir ou du moins de
18 s'impliquer dans la Marina Brosseau?

19 R. De mémoire, non.

20 Q. [173] O.K. Et donc, vous posez pas de questions
21 vous? Monsieur Lavallée il vous fait venir, du
22 moins pour beaucoup pour le dossier Marina
23 Brosseau, il y a d'autres sujets mais on parle du
24 marina... du dossier Marina Brosseau contrairement
25 aux autres dossiers d'investissement dont on ne

1 parle pas. Il vous fait comprendre que le dossier
2 doit passer. Le lendemain monsieur Marion est pas
3 très satisfait du fait que vous avez parlé avec
4 monsieur Lavallée et il est question du dossier
5 Marina Brousseau. Il n'y a pas eu de discussion de
6 quelque nature que ce soit avec monsieur Marion des
7 raisons pourquoi selon lui ou selon vous, monsieur
8 Lavallée avait passé directement par vous ou
9 pourquoi il insistait sur ce dossier-là, ou
10 pourquoi monsieur Marion semblait pas trop chaud à
11 l'idée de s'investir dans ce dossier-là?

12 R. Vous parlez après la rencontre...

13 Q. [174] Après la rencontre avec monsieur Lavallée.

14 R. Après la rencontre... après... suite à la rencontre
15 que j'ai avec monsieur Marion. Monsieur Marion
16 évidemment m'explique qu'il est pas confortable.

17 Q. [175] Pourquoi?

18 R. Bien, il me dit : « Un, c'est pas un dossier
19 immobilier intéressant, c'est un dossier qui n'a
20 pas beaucoup d'envergure et puis il y a toutes
21 sortes de fréquentations dans... dans... je suppose
22 qu'il y a toutes sortes de fréquentations dans ces
23 endroits-là », mais il m'expliquait beaucoup...

24 (10:31:41)

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. [176] « Dans ces endroits-là » ou « dans cet
3 endroit-là »?

4 R. Dans cet endroit-là.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [177] Donc, il y a des discussions avec monsieur
7 Marion du fait que les gens qui fréquentent la
8 marina, c'est peut-être des... Est-ce que c'est
9 clairement indiqué ou clairement discuté que c'est
10 peut-être des gens liés avec le crime organisé ou
11 des gens à fréquentations...

12 R. Non.

13 Q. [178] ... douteuses, si je peux les qualifier
14 d'ainsi.

15 R. Non.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Q. [179] Bien, là, quand il vous dit que c'est un
18 endroit où il y a pas de bonnes fréquentations,
19 c'est comment? Alors, vous devez poser des
20 questions « pourquoi? Qu'est-ce que tu veux dire
21 par le fait qu'il n'y a pas des bonnes
22 fréquentations? »

23 R. Bien, en fait, dans cette période-là, vous
24 comprendrez que je me demandais tout simplement
25 qu'est-ce qu'on était pour faire avec le dossier,

1 qu'est-ce qui était la suite, alors...

2 Q. **[180]** Non, mais quand il vous donne les raisons
3 pour lesquelles c'est pas un bon investissement et
4 qu'il vous dit notamment qu'il y a pas des bonnes
5 fréquentations à cet endroit-là, vous avez dû vous
6 poser la question et la lui demander « qu'est-ce
7 que tu veux dire quand tu dis ça? »

8 R. Je me souviens pas d'avoir eu un débat sur... lui
9 demander et de m'expliquer qu'est-ce qu'il voulait
10 dire. Il m'a dit...

11 Q. **[181]** Alors, c'est parce que vous choisissiez de
12 pas le savoir?

13 R. Non. Mais, en fait, je pensais que le débat était
14 pour simplement se faire entre monsieur Marion et
15 monsieur Lavallée plus qu'avec moi. En fait, je ne
16 pense pas qu'il devait se justifier sur la raison
17 qu'il voulait pas le recommander. Même sur le volet
18 immobilier, j'ai pas... j'ai pas argumenté sur le
19 volet immobilier. Pour moi, s'il voulait pas le
20 faire, il devait s'expliquer avec monsieur
21 Lavallée.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[182]** Mais, vous, le fait que votre...

24 R. Donc...

25 Q. **[183]** ... le fait que votre supérieur immédiat

1 refuse de faire un projet et vous dit que les
2 fréquentations sont douteuses ou du moins sont
3 questionnables ou discutables, devrais-je plutôt
4 dire, vous... le fait que c'est votre patron, ça
5 cause pas problème ou vous ne cherchez pas à savoir
6 pourquoi ou d'éclairer la situation?

7 R. Ce que je me souviens des commentaires de monsieur
8 Marion, il dit : « Écoute, c'est... c'est des
9 genres d'endroit, cet endroit-là, il peut y avoir
10 toutes sortes de gens qui se présentent là » et...
11 mais il a pas beaucoup... il a mis beaucoup plus
12 l'emphase que « c'est un dossier immobilier qui a
13 vraiment pas d'envergure. Commencer à faire des
14 dossiers de marina, d'extension de marina, c'est
15 peut-être pas directement de l'immobilier, je suis
16 pas confortable à faire ça. »

17 Q. **[184]** Et...

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Q. **[185]** Alors, ce que vous devons comprendre alors,
20 c'est que bien que votre patron vous ait avisé que
21 Marina Brousseau recelait des... avait des
22 mauvaises fréquentations, vous, vous étiez d'accord
23 pour aller de l'avant, comme vous l'avez exprimé à
24 monsieur Lavallée. C'est ce qu'on doit comprendre?

25 R. Il faut faire attention. Évidemment, avec ce qu'on

1 connaît maintenant par rapport à ce qu'on
2 connaissait à cette période-là, lorsqu'il nous dit
3 qu'il y a toutes sortes de gens qui peuvent
4 fréquenter ces endroits-là, il met beaucoup...

5 Q. **[186]** « Ces endroits-là », vous m'avez dit
6 tantôt...

7 R. Cet endroit-là.

8 Q. **[187]** ... « cet endroit-là ».

9 R. Cet endroit-là. Oui. À la Marina Brousseau. Et
10 surtout mettre l'emphase sur le volet immobilier
11 que c'était pas évidemment un dossier immobilier
12 intéressant et discuter pourquoi que c'était pas un
13 dossier intéressant au niveau immobilier, en termes
14 d'ampleur, j'ai toujours compris que c'était
15 beaucoup plus le volet immobilier qui accrochait
16 que le fait qu'il soupçonnait... parce qu'il me l'a
17 pas dit directement. Il a pas dit « écoute, Guy, on
18 le fait pas parce que c'est... c'est vraiment relié
19 au crime organisé ou que je pense vraiment qu'il y
20 a de quoi de louche, là, en dessous de ça, là. »
21 C'étaient pas... c'étaient pas les propos que j'ai
22 eus, puis c'est pas le commentaire que j'ai eu.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[188]** Donc...

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. **[189]** Vous n'avez pas cherché à savoir non plus ce
3 que c'était.

4 R. En fait, non, parce que je pensais tout simplement
5 que les débats étaient pour être... se continuer
6 entre monsieur Marion et monsieur Lavallée.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[190]** Donc, vous, monsieur Lavallée vous avait dit
9 « faites le projet », donc vous avez... vous vous
10 êtes arrangé pour que le projet puisse se faire.
11 Est-ce que je me trompe en disant ça?

12 R. C'est-à-dire que monsieur Marion m'a dit : « Bien,
13 on fait le projet, donc on l'inclut dans notre
14 cahier d'investissements, notre cahier de
15 présentation au conseil comme un investissement. »
16 Donc, j'ai terminé le montage du dossier et je l'ai
17 inclus dans le dossier pour fins de présentation et
18 d'autorisation.

19 Q. **[191]** Lorsqu'il est présenté ce dossier-là, vous
20 êtes... vous êtes rendu président-directeur
21 général? Lorsqu'il passe, effectivement, au
22 conseil? Parce que là je comprends qu'il est
23 question de monter le cahier pour le conseil, mais
24 lorsqu'il va passer au conseil?

25 R. J'ai... j'ai pas en mémoire toutes les dates.

1 J'étais peut-être, à ce moment-là, intérimaire. Je
2 suis pas certain que j'étais président en titre,
3 là, mais...

4 Q. [192] Minimalelement, vous l'étiez...

5 R. Peut-être intérimaire.

6 Q. [193] Minimalelement, vous l'étiez à titre
7 intérimaire, à ce moment-là.

8 R. Oui.

9 Q. [194] Si on va, justement, à votre embauche comme
10 président-directeur général de la SOLIM. Pouvez-
11 vous nous expliquer le processus. Évidemment, je
12 vous exempte de nous expliquer, là, que vous êtes
13 nommé intérimaire par monsieur Lavallée. Mais, à ce
14 moment-là, il va y avoir un processus qui va
15 s'enclencher pour que vous deveniez président-
16 directeur général de façon... je ne dirais pas,
17 permanente mais officielle?

18 R. Hum hum.

19 Q. [195] Peut-être expliquer un peu le processus
20 d'embauche que vous avez...

21 R. En fait, il y avait, cette période-là, beaucoup de
22 discussions au Fonds sur la restructuration de
23 SOLIM, comment que c'était pour se faire, de quelle
24 façon. Donc, un processus au niveau du
25 positionnement de SOLIM au sein du Fonds, à la CPN.

1 Donc, ça a pris assez de temps de... avant d'être
2 confirmé à mon poste de président. D'une part,
3 j'ai... on m'a demandé mon intérêt et de
4 rencontrer... passer des entrevues aux trois
5 personnes qui étaient... enfin, qui pouvaient être
6 en autorité sur... sur moi, à titre de président de
7 SOLIM.

8 Q. **[196]** Lesquelles?

9 R. Je vais dire, évidemment, monsieur Lavallée, qui
10 était président du conseil d'administration de la
11 SOLIM. Il y avait monsieur Pierre Genest, qui était
12 président du Fonds de solidarité puis il y avait
13 monsieur Massé, qui était président du conseil
14 d'administration du Fonds de solidarité. Donc,
15 rencontre ces trois personnes là...

16 Q. **[197]** En même temps vous les rencontrez ou une
17 après l'autre?

18 R. Une après l'autre.

19 Q. **[198]** Qui vous allez rencontrer avant toute chose?

20 R. Le premier c'est monsieur Lavallée.

21 Q. **[199]** O.K. Et monsieur Lavallée vous connaît déjà,
22 est-ce que vous discutez de comment vous voyez la
23 présence de la SOLIM ou il vous passe des... il
24 vous explique un peu comment ça va fonctionner?

25 R. Oui, enfin, il m'explique comment c'était pour

1 transparence de SOLIM au niveau de la remise des
2 états financiers, du suivi des états financiers, du
3 suivi de trésorerie. Vraiment adapter la... la
4 structure de gestion à... beaucoup à la structure
5 de gestion du Fonds de solidarité. Donc, importance
6 des bilans sociaux, suivi des bilans sociaux,
7 reporting très serré avec des dates, des échéances
8 bien précises. Donc... Et tout ça a été négocié en
9 même temps de... de ma nomination à titre de
10 président.

11 Q. **[200]** O.K. Donc, je comprends qu'à partir de votre
12 entrée en fonction, il y a des règles qui sont
13 ajoutées, donc on vient bonifier un peu la façon de
14 faire, on vient rajouter des règles de gouvernance
15 et tout de façon à changer un peu la donne par
16 rapport à l'époque où monsieur Marion était
17 président-directeur général?

18 R. Oui.

19 Q. **[201]** Quand vous dites ou quand monsieur Lavallée
20 vous dit que vous allez faire des projets non
21 conventionnels, qu'est-ce que vous comprenez?

22 R. Bien, en fait, il m'a donné un exemple, comme...
23 l'idée ce n'est pas d'aller chercher... de faire
24 que des grosses tours pour aller chercher un gros
25 boni, il faut également avoir accès à des dossiers

1 moins importants. Donc, je le comprenais comme
2 étant beaucoup pour la nature des projets qui...
3 des projets beaucoup plus modestes ou des projets
4 qui... qui pourraient être refileés dans les banques
5 conventionnelles. Donc, si évidemment on est
6 capable de structurer des transactions avec des
7 intervenants immobiliers qui respectent, qui
8 protègent le capital puis qu'ils respectent les
9 critères de rendement, c'est avant tout ce qu'il
10 recherche comme... d'un président-directeur général
11 de la SOLIM. Donc, de pas... de pas penser
12 évidemment qu'il y aura pas des dossiers qui est un
13 peu plus moins intéressants en termes d'ampleur
14 puis d'envergure. C'est comme ça que j'ai compris
15 son message.

16 Q. **[202]** Mais j'ai de la misère à comprendre votre
17 explication, quand vous dites non conventionnel,
18 que ce soit une tour de copropriétés ou un bloc de
19 dix, douze unités, la structure du financement va
20 être la même pareille? Je veux dire il va y avoir
21 un prêt mezzanine, il va y avoir différentes étapes
22 que j'en construis cent (100) ou j'en construis
23 vingt, à la base la structure c'est la même?

24 R. En fait, la structure est la même, mais la prise
25 des garanties pour sécuriser est peut-être

1 différente.

2 Q. **[203]** Donc, ça serait au lieu d'être non
3 conventionnel on pourrait plus risqué, avec moins
4 de garantie, est-ce que je dois comprendre ça de
5 votre témoignage?

6 R. En fait, pas nécessairement plus risquée, ça dépend
7 de la prise des garanties. Je vous donne un exemple
8 très simple, si vous faites un projet de Marina
9 Brousseau, par exemple, c'est une marina, donc, il
10 y a une valeur intrinsèque en termes d'actifs
11 immobiliers, mais si on pense qu'il y a un risque
12 additionnel, puis je prends en garantie votre
13 maison personnelle, bien le risque vient de
14 diminuer comme une valeur d'actifs supplémentaires.
15 Donc, où c'est non conventionnelle, lorsqu'on fait,
16 par exemple, une tour d'habitations, développement
17 d'une copropriété au centre-ville, normalement on
18 ne prend pas de garantie additionnelle autre que le
19 projet, dans le sens que...

20 (10:43:29)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[204]** Donc, ça revient à ce que maître Tremblay
23 vous disait, quand vous parlez de projets non
24 conventionnels, c'est parce qu'il est plus à risque
25 et c'est pour ça que vous allez chercher la

1 maison...

2 R. Des garanties.

3 Q. **[205]** ... des garanties additionnelles dont une
4 maison, une propriété privée qui appartient à la
5 personne qui serait donc le propriétaire de la
6 marina?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[206]** Est-ce que vous saviez qui était le
9 propriétaire de la marina?

10 R. Monsieur Brousseau.

11 Q. **[207]** Et vous connaissiez les fréquentations ou les
12 accointances de monsieur Brousseau?

13 R. Non.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[208]** Donc, dans le même type quand vous dites que
16 c'est le dossier qui était refusé par les banques,
17 ça confirme également que c'est un peu plus risqué
18 parce que la raison, vous avez travaillé dans le
19 milieu bancaire pendant dix ans, principalement la
20 raison de refuser d'une banque c'est souvent parce
21 que les garanties ne sont pas suffisantes? Je veux
22 dire on ne peut pas sécuriser l'investissement de
23 façon suffisante?

24 R. Oui enfin chaque institution financière a des
25 critères. Souvent eux n'investissent pas comme

1 partenaire, mais investissent uniquement en
2 hypothèque de premier rang. Donc, déjà ils font un
3 type d'investissement qui est une hypothèque de
4 premier rang. Ils font très peu de prêt mezzanine
5 ou de deuxième rang. Donc, c'est avant tout des
6 structures très, très, très sécuritaires.

7 Q. **[209]** Quand monsieur Lavallée dans cette rencontre
8 d'embauche, là, vous dit de vous concentrer sur
9 l'immobilier, sur les projets immobiliers, qu'est-
10 ce que ça sous-entend selon vous, qu'est-ce que
11 vous comprenez, à ce moment-là, que ça sous-entend?
12 « Concentre-toi de structurer », je vous cite, je
13 paraphrase plutôt : « Contentez-vous de structurer
14 les investissements, concentrez-vous sur la partie
15 immobilière. » Qu'est-ce qu'on doit comprendre ou
16 qu'est-ce que vous avez compris, à ce moment-là,
17 des tâches qui vous attendaient?

18 R. Bien en fait ce que j'ai compris c'est qu'il y
19 avait déjà un volet de vérification des débiteurs
20 qui s'appelait, il s'appelle toujours, le bilan
21 social et que par cet... ce véhicule de contrôle de
22 vérification-là, il s'assurait évidemment que les
23 partenaires, les intervenants avaient une
24 vérification. Donc, j'ai même proposé à deux
25 reprises s'il n'était pas opportun de faire faire

1 des enquêtes indépendantes autre que des bilans
2 sociaux, il m'a dit que non c'était suffisant,
3 amplement suffisant pour vérifier la qualité des
4 intervenants.

5 Q. **[210]** Qui faisait les bilans sociaux, c'est
6 quelqu'un à la SOLIM?

7 R. Non, les bilans sociaux étaient faits par le Fonds
8 de solidarité.

9 Q. **[211]** O.K. On va en voir tout à l'heure, mais, dans
10 le fond, c'est un document qui faisait un petit peu
11 un topo de la situation de qui investissait. Et
12 vous, vous vous contentiez de ça? Et malgré, vous
13 avez dit que vous avez tenté à une ou deux reprises
14 de demander à monsieur Lavallée peut-être d'avoir
15 un service indépendant ou d'avoir des consultants
16 pour pouvoir faire davantage des vérifications. Et
17 je comprends de votre témoignage que sa réponse, ça
18 a été : « Pas besoin, le bilan social que fait le
19 Fonds de solidarité est suffisant »?

20 R. C'est ça, oui.

21 (1:46:26)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[212]** Ça, c'est monsieur Lavallée qui vous a dit
24 ça?

25 R. Oui.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[213]** Donc, après la rencontre avec monsieur
3 Lavallée, est-ce qu'il vous dit que vous êtes
4 embauché? Est-ce que l'affaire est dans le sac ou
5 il y a d'autres processus... le processus se
6 poursuit? Pardon. D'embauche toujours à titre de
7 pdg.

8 R. Oui. Donc, rencontre monsieur Lavallée...

9 Q. **[214]** Vous avez parlé de Pierre Genest tantôt qui
10 était à ce moment-là pdg du Fonds de solidarité?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[215]** Quel genre de conversation avez-vous avec
13 lui? Est-ce que c'est...

14 R. Bien, le genre de conversation était beaucoup sur
15 les attentes du Fonds de solidarité. Donc,
16 évidemment, la description que je vous ai faite
17 tantôt sur les différents éléments qu'ils ont
18 ajoutés au contrat pour modifier la gouvernance et
19 la gestion des opérations de SOLIM. J'ai eu à
20 plusieurs reprises des discussions avec monsieur
21 Genest et des gens soit en comptabilité, soit légal
22 au Fonds pour connaître évidemment leurs attentes
23 par rapport à la réorganisation de SOLIM, et une
24 rencontre, comme je l'ai mentionné, également
25 avec... une seule rencontre avec monsieur Massé.

1 Q. **[216]** Vous avez discuté de quoi dans cette
2 rencontre-là?

3 R. Bien, monsieur Massé m'a posé la question c'était
4 quoi mes attentes, comment je voyais mon rôle, mes
5 connaissances évidemment des partenaires actuels,
6 mes connaissances des rendements, mes connaissances
7 des politiques mises de l'avant avec le Fonds.
8 Donc, beaucoup autour du travail et l'organisation
9 du travail que je m'apprêtais à faire.

10 Q. **[217]** Donc, après ce processus-là, est-ce que vous
11 êtes embauché, je présume, l'histoire le confirme,
12 vous êtes embauché. C'est monsieur Lavallée qui va
13 vous rencontrer de nouveau ou vous recevez une
14 lettre de quelqu'un d'autre?

15 R. Non, c'est monsieur Genest évidemment qui confirme.
16 Par la suite, il y a tout le processus de
17 négociation du contrat, donc des échanges sur la
18 nature des contrats, surtout les ajouts
19 additionnels qui confirment les exigences ou les
20 attentes du Fonds par rapport à ma gestion; qui
21 fait le suivi au Fonds; quelles sont les personnes
22 responsables. Donc beaucoup de discussions qui
23 durent, je dirais, presque deux mois.

24 Q. **[218]** Pendant ce temps-là, vous occupez l'intérim
25 toujours?

1 R. Oui.

2 Q. **[219]** Pendant que vous occupez l'intérim, est-ce
3 que monsieur Lavallée vous donne des instructions
4 particulières? Est-ce qu'il vous dit, est-ce qu'il
5 vous indique quelque chose ou une façon de faire
6 pour vous... pour s'assurer - comment je pourrais
7 dire - un bon climat pendant l'intérim?

8 R. Non. Autre que peut-être, comme je l'ai mentionné
9 un peu plus tôt, qu'il considère qu'il est mon
10 patron. Il représente le conseil d'administration.
11 Donc, il demande de l'informer. Il demande de...
12 enfin d'exposer, de lui exposer directement les
13 projets avant tout le monde avec... Enfin, dans la
14 procédure d'approbation, on devait envoyer au moins
15 cinq jours à l'avance l'ensemble des cahiers des
16 conseils d'administration.

17 Q. **[220]** Ça, on va y venir tout à l'heure. Je parle
18 vraiment de l'intérim, au niveau de l'intérim. On
19 va y venir tout à l'heure à votre rôle de pdg,
20 qu'il faut que vous le rencontriez quelques jours à
21 l'avance. C'est ça que vous voulez décrire.

22 R. Oui.

23 Q. **[221]** On va en parler tout à l'heure. Là, je suis
24 vraiment au niveau de l'intérim. Est-ce qu'il vous
25 aurait dit à un moment donné : « Fais ce que je

1 veux, puis on verra après »? C'est dans cette
2 optique-là que la question est posée. Est-ce que
3 monsieur Lavallée vous aurait dit dans le cadre de
4 votre intérim : « Fais ce que je veux, puis on
5 verra après »? Est-ce qu'il vous a déjà dit ça,
6 monsieur Lavallée?

7 R. Dans le cas du montage du dossier à la marina?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[222]** Pendant que vous étiez en intérim, là...

10 R. Oui.

11 Q. **[223]** ... vous attendiez votre poste...

12 R. Oui.

13 Q. **[224]** ... alors est-ce que monsieur Lavallée vous a
14 dit : « Fais ce que je veux, puis tu verras
15 après »?

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[225]** « On verra après. »

18 R. « Fais ce que je veux. » Je ne me souviens pas de
19 ça.

20 Q. **[226]** Vous avez l'intérim. O.K.

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[227]** Monsieur Lavallée vous rencontre, dit :

23 « Regarde, écoutez, Marion est dehors -on va se
24 dire les vraies choses- Marion est dehors. » Puis à
25 ce moment-là, il vous dit : « Vous avez l'intérim,

1 pendant ce temps-là, fais ce que je veux, puis on
2 verra après. » Le « après » étant pendant la
3 période d'intérim « Après la période intérim, on
4 verra. ». Mais est-ce qu'il vous aurait dit « Fais
5 ce que je veux. Fais ce que je veux puis après ça
6 on verra. », est-ce qu'il vous a dit ça oui ou non?
7 Ou dans ces... Évidemment, pas à la virgule près
8 mais dans ces termes-là?

9 R. Hum... Je comprends mal la question. « Faites ce
10 que je veux. On verra. ». En fait, durant cette
11 période-là, et il m'a confirmé, effectivement,
12 qu'il demeurerait le président du conseil et que je
13 devrais me rapporter à lui et, pour l'instant, dire
14 « On procède à la gestion donc tu dois répondre,
15 évidemment, à mon autorité durant cette période-là
16 et on verra, évidemment, qu'est-ce qu'on fait par
17 la suite. », peut-être dans ce sens-là.

18 Q. **[228]** Donc, dans le fond, il vous dit « Vous avez
19 l'intérim, c'est moi le boss puis on verra
20 éventuellement pour...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[229]** Si le poste se permanentise.

23 R. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[230]** Et vous avez compris quoi de ça? « C'est moi

1 le boss puis on verra par la suite. »

2 R. Bien que, qu'il était non seulement président mais
3 il se considérait comme mon supérieur immédiat et
4 que, évidemment, je devais répondre à ses
5 instructions.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[231]** Tantôt vous avez dit, je vous demandais si on
8 connaît le personnage donc vous connaissez le
9 personnage à ce moment-là. La question de la
10 Présidente c'est : est-ce que vous comprenez, dans
11 le fond, que c'est, il veut dire dans le fond
12 « C'est moi le patron, écoute-moi puis suis mes
13 instructions puis ça va bien aller. »?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[232]** C'est ce que le témoin vient de dire et
16 « J'ai compris que je devais répondre à ses
17 attentes. ».

18 R. Bien c'est-à-dire que...

19 Q. **[233]** À ses instructions.

20 R. C'est ça. Les instructions venaient de lui mais, de
21 toute façon, la structure d'autorisation restait la
22 même, c'était toujours un conseil d'administration,
23 il n'y avait pas de pouvoir, le pouvoir,
24 évidemment, d'être, de diriger, évidemment, la
25 SOLIM à titre de président-directeur général mais

1 les dossiers devaient être approuvés quand même par
2 l'ensemble du conseil d'administration.

3 Q. **[234]** Et d'abord par lui.

4 R. D'abord par lui? En fait, lui était informé avant
5 mais déjà les cahiers étaient envoyés au conseil
6 d'administration alors ils étaient sur le bord
7 d'être envoyés, il faisait une révision puis par la
8 suite on envoyait à l'ensemble des membres du
9 conseil d'administration donc il y avait comme une
10 vue du cahier de présentation avant tout le monde.

11 (10:52:27)

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[235]** Il était informé avant tout le monde de ce
14 qui allait être au conseil, des dossiers qui
15 allaient être amenés au conseil. Puis...

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[236]** ... vous lui fournissiez les explications
18 qu'il avait besoin de façon à ce qu'il soit bien au
19 courant de tout ce qui se passe.

20 R. On me disait que c'était comme ça aussi avant et
21 puis c'était comme ça aussi après son départ.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[237]** Quand vous le rencontrez, est-ce que les
24 cahiers sont partis aux autres membres du conseil
25 d'administration ou on attend...

- 1 R. Non, ils sont prêts.
- 2 Q. **[238]** On... Ils sont prêts mais ils ne sont pas
3 partis.
- 4 R. Non.
- 5 Q. **[239]** Donc on attend le O.K. final de monsieur
6 Lavallée...
- 7 R. Hum, hum.
- 8 Q. **[240]** ... avant d'envoyer les cahiers, là.
- 9 R. C'est arrivé, effectivement, qu'on, le temps était
10 très serré, qu'on envoyait avant. La plupart du
11 temps on le rencontrait avant l'envoi.
- 12 Q. **[241]** Et vous attendez son O.K. pour expédier les
13 cahiers aux autres membres du conseil d'adminis-
14 tration normalement.
- 15 R. Oui.
- 16 Me SIMON TREMBLAY :
- 17 Q. **[242]** Quand vous dites « C'était comme ça avant. »,
18 c'était sous monsieur Marion?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[243]** Après, c'était lorsque René Roy a pris...
- 21 R. C'est ça.
- 22 Q. **[244]** ... la présidence du conseil?
- 23 R. Oui, oui.
- 24 Q. **[245]** Corrigez-moi si je me trompe mais alors que
25 monsieur René Roy est président du conseil en

1 remplacement de monsieur Lavallée, vous, vous êtes
2 pdg. Ça dure un conseil? Peut-être deux? Ça ne dure
3 pas très longtemps.

4 R. Je l'ai rencontré, oui. Effectivement, peut-être un
5 ou deux conseils.

6 Q. **[246]** O.K. Donc vous continuez la façon de faire
7 une fois que monsieur Lavallée est parti avec
8 monsieur Roy.

9 R. Oui.

10 Q. **[247]** O.K. Avez-vous déjà discuté avec monsieur
11 Lavallée des raisons qui l'ont poussé à congédier,
12 ou à mettre fin plutôt à la relation contractuelle
13 qu'il avait avec monsieur Marion?

14 R. Non.

15 Q. **[248]** Il ne vous a jamais dit parce que, c'est
16 parce que monsieur Marion voulait la tête de
17 monsieur Lavallée. Il n'a jamais posé cette
18 hypothèse-là en votre présence?

19 R. En fait, ce qu'il me dit c'est qu'il y avait
20 vraiment une mésentente avec monsieur Marion sur
21 ses agissements mais pas de détails, je ne peux pas
22 vous confirmer.

23 Q. **[249]** Donc vous en avez discuté un peu...

24 R. Oui, en...

25 Q. **[250]** ... des raisons.

1 R. Oui, on a... J'ai essayé de le savoir. J'ai posé
2 carrément la question, j'ai pas eu une réponse très
3 évidente.

4 Q. **[251]** Peut-être juste écouter mes questions parce
5 que la question d'avant c'était : est-ce que vous
6 en avez discuté avec monsieur Lavallée.

7 R. Oui.

8 Q. **[252]** Vous m'avez dit non. Donc, dans le fond, vous
9 en avez discuté avec monsieur Lavallée.

10 R. Bien on en a discuté mais j'ai pas, j'ai posé la
11 question mais j'ai pas eu de réponse donc...

12 Q. **[253]** Bien vous en avez eu une réponse. Vous venez
13 de nous dire qu'il vous a expliqué que, bien, c'est
14 parce que...

15 R. Il y a une mésentente.

16 Q. **[254]** Il y a une mésentente.

17 R. Pour moi ça ne voulait pas dire grand chose. C'est
18 sûr qu'il y a une mésentente mais sur la nature de
19 la mésentente puis l'importance de la mésentente...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[255]** Peut-être mais l'avocat vous a posé une
22 question, vous avez dit non alors que la réponse
23 est oui et vous aviez eu une réponse alors...

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[256]** Peut-être pas la réponse qui vous

1 satisfaisait mais juste s'en tenir à réponse aux
2 questions.

3 R. Oui.

4 Q. [257] Puis si elles sont pas claires, hésitez pas à
5 me les reposer.

6 R. Non mais je...

7 Q. [258] Pas de problème. Donc qui diriez-vous qui a
8 eu le dernier mot dans votre embauche? Est-ce que
9 c'est monsieur Lavallée ou c'est monsieur Genest ou
10 monsieur Massé qui, selon vous, a décidé de votre
11 embauche?

12 R. Je peux pas vous dire. C'est sans doute monsieur
13 Lavallée qui l'a recommandée.

14 Q. [259] O.K. Et savez-vous si monsieur Accurso a été
15 consulté dans votre embauche?

16 R. Je ne le sais pas.

17 Q. [260] Est-ce qu'il y a des indices factuels qui
18 vous permettent de croire qu'il l'aurait été sans
19 qu'on vous l'ait nécessairement dit, j'ai consulté
20 monsieur Accurso, il est d'accord. Ça, ça me
21 surprendrait qu'on vous ait dit ça mais il y a
22 certainement des indices qui vous permettent de
23 croire ou de présumer, puis je vous demande juste,
24 je sais que vous avez pas l'information, là, vous
25 pouvez pas me dire noir sur blanc mais est-ce que

1 vous pouvez présumer avec des circonstances
2 factuelles du rôle de monsieur Accurso, de la
3 proximité avec monsieur Lavallée, qu'il a été
4 consulté d'une façon ou d'une autre?

5 R. Je suis... Enfin c'était des gens qui étaient très
6 près, qui se rencontraient fréquemment, discutaient
7 de beaucoup de dossiers. Donc, je suis pas étonné,
8 je serais pas étonné effectivement si ça a été...
9 que ça a fait l'objet d'une discussion entre lui et
10 monsieur Accurso.

11 Q. [261] Est-ce que monsieur Accurso vous aurait déjà
12 dit, moi je suis consulté, je suis tout le temps
13 consulté en parlant des décisions importantes de la
14 SOLIM? Encore une fois, je veux pas que vous vous
15 enfargiez sur un mot qui serait mal placé. Je
16 pense, l'essence du propos, là, c'est que monsieur
17 Accurso et monsieur Lavallée avaient une telle
18 proximité que monsieur Lavallée le consultait
19 souvent pour prendre des décisions importantes,
20 notamment votre embauche?

21 R. Bien je pense que monsieur Accurso rencontrait
22 souvent, pour discuter de beaucoup de dossiers...

23 Q. [262] Ma question... je vous interromps Monsieur
24 Gionet. Ma question c'est, est-ce qu'il vous a déjà
25 dit ça monsieur Accurso ou approximativement ces

1 mots-là à l'effet qu'il était consulté, il était
2 tout le temps consulté?

3 R. Oui, le terme « consulté », je veux être bien
4 certain ce qu'on veut dire. Est-ce qu'il en
5 discutait? Oui.

6 Q. [263] Oui, « consulter » c'est d'en discuter...

7 R. Oui.

8 Q. [264] ... puis demander son opinion, là. C'est la
9 définition que j'entends.

10 R. En discuter, oui. Discuter, oui.

11 11:01:28

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [265] Donc il vous a dit qu'il avait discuté de
14 votre embauche?

15 R. Non. C'est-à-dire, ce qu'il a dit c'est
16 « Effectivement, je suis au courant. » Donc, je...
17 ils en ont sans doute discuté mais je veux pas
18 évidemment penser que j'ai eu un « feedback » à
19 l'effet qu'ils ont demandé son autorisation.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. [266] Non c'est ça. Comme je le disais tout à
22 l'heure, je serais surpris qu'ils vous ont dit,
23 j'en ai parlé à Tony ou monsieur Accurso, peu
24 importe, puis il est d'accord. Donc on va
25 t'embaucher.

- 1 R. Oui, oui.
- 2 Q. [267] Ça, ça me surprendrait que ça soit allé
3 jusque là mais vous connaissez le contexte...
- 4 R. Oui, oui.
- 5 Q. [268] ... vous avez passé près de dix ans là. Donc
6 c'est dans ce contexte-là que je vous pose la
7 question.
- 8 R. Je comprends. .
- 9 Q. [269] Donc votre réponse est oui?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [270] Bon. Juste avant de prendre la pause,
12 rapidement, vos conditions salariales. Lorsque vous
13 devenez pdg, quelles sont vos... quel est votre
14 salaire en tant que directeur de l'investissement?
- 15 R. Je gagnais autour de cent trente-cinq mille
16 (135 000 \$) par année.
- 17 Q. [271] Et lorsque vous êtes promu président-
18 directeur général, quel va être votre salaire? Et
19 là je suis en deux mille quatre (2004).
- 20 R. Cent soixante-quinze (175 000 \$) à peu près.
- 21 Q. [272] Et juste pour compléter le tableau, en deux
22 mille neuf (2009), lorsque vous allez quitter,
23 lorsqu'on va vous remercier, quel... quel sera
24 votre salaire?
- 25 R. Deux cent mille (200 000 \$).

- 1 Q. [273] Deux cent mille (200 000 \$). En plus du
2 salaire hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, peu
3 importe, est-ce qu'il y a des primes au rendement
4 ou des bonus ou d'autres conditions salariales que
5 vous avez?
- 6 R. Il y a des bonis de performance court terme que
7 deux v... qui représentent vingt pour cent (20 %)
8 du salaire puis qui a deux volets; un volet
9 quantitatif et l'autre qualitatif. Le volet
10 quantitatif c'est évidemment répondre évidemment au
11 budget déposé, d'en être capable de rencontrer le
12 budget déposé et le volet qualitatif, c'est tous
13 les éléments que je vous mentionnais un peu plus
14 tôt, que le Fonds demandait, a demandé donc vu la
15 restructuration. Donc c'était intégré dans mon
16 contrat au niveau des livrables, des informations à
17 fournir, de la façon de les fournir, du suivi des
18 dossiers. Alors tout ce volet qualitatif, tant au
19 niveau comptable, gestion, investissement, et
20 cetera.
- 21 Q. [274] Donc il pouvait y avoir un boni annuel allant
22 jusqu'à vingt pour cent (20 %)...
- 23 R. Jusqu'à vingt pour cent (20 %)...
- 24 Q. [275] ... en fonction des performances. Est-ce
25 qu'il y avait aussi d'autres conditions à plus long

1 terme?

2 R. Oui, il y avait... Évidemment, compte tenu de la
3 structure de SOLIM, j'ai pas de fonds de pension,
4 l'espèce de fonds de pension qui est un rendement à
5 long terme qui était... qui ressemblait à celui de
6 monsieur Marion qui avait un pourcentage de un demi
7 de un pour cent sur la croissance de la valeur du
8 portefeuille, mais toutefois plafonné à trois cent
9 mille (300 000 \$).

10 Q. **[276]** Il est onze heures et cinq (11 h 05), à ce
11 moment-là, je vous suggérerais de prendre la pause.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Juste pour terminer ce volet-là.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Oui, pas de problème.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Q. **[277]** Alors, donc dans les faits, votre salaire, si
18 je comprends bien, vous les aviez les bonis.

19 R. J'ai toujours eu les bonis, oui.

20 Q. **[278]** Donc, lorsque vous avez quitté et... vous
21 aviez donc deux cent vingt mille (220 000 \$) par
22 année.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Quarante (40).

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. **[279]** Deux cent quarante (240 000 \$), vous avez
3 raison.

4 (11:02:45)

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[280]** Votre vingt pour cent (20 %) de bonus...

7 R. Oui.

8 Q. **[281]** ... bonis, pardon, vous l'aviez bon an, mal
9 an, vous aviez pas mal le maximum.

10 R. Oui.

11 Q. **[282]** Donc, c'est... est-ce que je dois... est-ce
12 qu'on doit plutôt dire que... Et la question était
13 vraiment du salaire, donc votre réponse était
14 correcte, mais somme toute, par année, à la fin,
15 disons à l'année deux mille huit (2008) qui est
16 votre dernière année complète, vous avez touché
17 environ deux cent quarante mille (240 000 \$).

18 R. Oui, mais il faut faire attention parce que ça se
19 règle normalement l'année suivante puis on se
20 retrouve en deux mille neuf (2009). Vous savez que
21 tout a été gelé en deux mille neuf (2009), ce qui
22 s'est passé en deux mille neuf (2009), ça a fait
23 l'objet des discussions de règlement.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Q. **[283]** O.K. En deux mille huit (2008) d'abord.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[284]** Oui, deux mille huit (2008).

3 R. Bon. En deux mille huit (2008), à ce moment-là, je
4 l'ai eu en deux mille huit (2008).

5 Q. **[285]** Oui.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Q. **[286]** O.K. Et est-ce que vous aviez, vous, le un
8 demi jusqu'à un pour cent (0,5 %-1 %) sur la valeur
9 de rendement?

10 R. Ça, c'est un boni de long terme. C'est un boni qui
11 se paye lors du départ, il n'est pas annuel.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[287]** Mais, l'aviez-vous? La question de la
14 présidente, c'est : est-ce que vous aviez une
15 clause en ce sens-là...

16 R. Oui.

17 Q. **[288]** ... en ce sens-là?

18 R. Oui.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Q. **[289]** Et combien avez-vous eu donc lors de votre
21 départ?

22 R. C'était une négociation globale, évidemment, lors
23 du départ, une espèce de...

24 Q. **[290]** La question est combien?

25 R. L'indemnité de départ...

1 Q. **[291]** Oui.

2 R. ... incluant les salaires non versés et tout ça, un
3 point trois million (1,3 M\$).

4 Q. **[292]** Merci. Alors, on va prendre la pause.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Oui, s'il vous plaît.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Gionet, vous êtes toujours sous le même
12 serment.

13 R. Oui.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[293]** Oui. Vous pouvez vous asseoir, Monsieur
16 Gionet. Juste pour clarifier quelque chose, une de
17 vos dernières réponses avant la pause, à une
18 question, pardon, de madame la présidente. Elle
19 vous demandait combien vous avez eu à votre départ.
20 Vous avez répondu un point trois million (1,3 M\$).
21 Vous avez également dit plus tôt dans votre
22 témoignage que vous avez été, pendant quatre
23 années, consultant pour la SOLIM, à raison de
24 quelques heures par semaine ou, du moins, au
25 besoin. Est-ce que je dois comprendre que vous avez

1 été consultant et avez reçu un point trois million
2 (1,3 M\$) ou plutôt que vous avez reçu un point
3 trois million (1,3 M\$), ce qui incluait le fait
4 d'être consultant pendant quatre ans?

5 R. C'est une entente globale qui incluait également le
6 quatre ans de disponibilité comme consultant après
7 mon départ.

8 Q. **[294]** O.K. Donc, est-ce que ce un point trois
9 millions de dollars-là (1,3 M\$) a été versé en
10 quatre montants égaux année après année ou il a été
11 versé, là...

12 R. Oui.

13 Q. **[295]** ... de façon graduelle?

14 R. Ils ont été versés graduellement durant ces quatre
15 années-là.

16 Q. **[296]** À raison de trois cent vingt-cinq mille
17 (325 000 \$) par année?

18 R. Deux paiements, deux paiements par année, donc
19 trois cent...

20 Q. **[297]** Donc, cent soixante-deux mille...

21 R. C'est ça, donc divisé par deux, donc...

22 Q. **[298]** Cent soixante-deux mille (162 000 \$) deux
23 fois par année, donc trois cent vingt-cinq mille
24 dollars (325 000 \$) par année...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[299]** ... pendant quatre années.

2 R. Pendant quatre ans.

3 Q. **[300]** Donc, c'est comme ça qu'a été réparti...

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Q. **[301]** Donc...

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[302]** ... le un point trois million (1,3 M\$), c'est
8 bien ça?

9 R. Oui.

10 (11:38:29)

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Q. **[303]** O.K. Donc, si je comprends bien, après qu'on
13 vous ait limogé, pour toutes les raisons que l'on
14 connaît et que vous allez nous expliquer, on a
15 continué à retenir vos services et, cette fois-là,
16 à vous payer trois cent vingt-cinq mille
17 (325 000 \$) par année pendant quatre ans, c'est ça?

18 R. Oui, mais juste vous expliquer que la nature de la
19 fixation du un point trois millions (1,3 M\$)
20 n'était pas strictement les quatre années de
21 consultant après le « limogage. » Le un point trois
22 million (1,3 M\$) a été fixé pour, d'une part,
23 l'argent qui m'a pas été versé en termes de
24 salaire, l'argent qui m'avait pas été versé depuis
25 mon...

1 Q. **[304]** Du salaire, parce que, le salaire, vous étiez
2 payé.

3 R. Oui, mais entre le dernier salaire obtenu et le
4 moment du congédiement, il y a une période où j'ai
5 pas été payé. Il y a tous les bonis, évidemment, de
6 court terme et de long terme. Donc, ils ont inclus,
7 dans l'ensemble de ce règlement-là, ce qui était dû
8 avant, à titre de président, et comme consultant
9 pour les quatre années qui suivaient.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[305]** Est-ce qu'il y a eu une évaluation de la
12 portion qui était associée à votre rôle de
13 consultant? Dans le un point trois million
14 (1,3 M\$), est-ce qu'il y avait une portion qui
15 était associé au fait que vous deviez rester
16 consultant pendant quatre ans?

17 R. Vous voulez dire la portion du...

18 Q. **[306]** Dans le un point trois millions (1,3 M\$),
19 est-ce qu'il y a une partie de ça, là, qui était
20 identifiée comme rémunérant vos services de
21 consultant après votre départ?

22 R. Pas vraiment.

23 Q. **[307]** Pas vraiment. Vous avez dit quatre ans, mais
24 en réalité, si j'ai compris, c'est à cause des
25 témoignages à la Commission que vous avez mis fin à

1 ces services de consultation-là, donc ça pouvait
2 peut-être déborder plus que quatre ans. Est-ce que
3 c'est possible?

4 R. Non, c'était clairement indiqué qu'en juillet...

5 Q. **[308]** Dans le contrat.

6 R. ... deux mille treize (2013), le contrat mettait
7 fin. Il pouvait évidemment reconduire, renégocier
8 et reconduire, mais il prenait fin en juin deux
9 mille treize (2013).

10 Q. **[309]** Donc, ça n'a pas été reconduit en juin deux
11 mille treize (2013).

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Q. **[310]** Attendez un instant. Est-ce que je comprends
14 - si vous me permettez, Maître Tremblay...

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Oui, allez-y, il n'y a pas de problème.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Q. **[311]** Est-ce que je comprends que peu importe le
19 nombre d'heures que vous étiez pour fournir comme
20 consultant, c'était trois cent vingt-cinq mille
21 (325 000 \$) par année, que ce soit dix (10) heures,
22 trente (30) heures ou mille (1000) heures cette
23 année-là.

24 R. C'est le un point trois millions (1,3 M\$) a été
25 fixé par rapport à l'ensemble des éléments que j'ai

1 mentionné, incluant ma disponibilité pendant quatre
2 ans.

3 Q. **[312]** O.K. Donc, on vous versait un point trois
4 (1,3 M\$) pour payer ce qu'on vous devait, selon ce
5 que vous dites, et pour que vous soyez disponible
6 pendant quatre ans.

7 R. C'est ça.

8 Q. **[313]** Au bout de quatre ans, donc à la fin du
9 contrat en juillet deux mille treize (2013), le un
10 point trois millions (1,3 M\$) était terminé et à ce
11 moment-là, si tout avait bien été ou qu'il y avait
12 eu moins de publicité ou moins de témoignages à la
13 Commission, on peut croire que votre contrat aurait
14 été renouvelé.

15 R. Peut-être, je... je ne peux pas vous répondre.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[314]** Juste pour terminer sur cet aspect-là de
18 votre témoignage. Si je le conjugue avec ce que
19 vous avez donné comme réponse avant la pause, je
20 comprends qu'en donc deux mille neuf (2009), deux
21 mille dix (2010), vous avez été consulté beaucoup
22 plus qu'en deux mille douze (2012), deux mille
23 treize (2013).

24 R. Hum.

25 Q. **[315]** Parce qu'en deux mille douze (2012), deux

1 mille treize (2013), puisque le but de votre
2 consultation était davantage les dossiers sous
3 votre... je ne veux pas dire « règne », là, mais
4 sous votre présidence plutôt, à ce moment-là puis,
5 logiquement, en deux mille onze (2011), douze (12),
6 treize (13), vos... votre rôle ou vos interventions
7 comme consultant sont... sont moindres voire
8 nulles?

9 R. Effectivement, beaucoup moins dans les dernières
10 années. Quatre ans c'est long mais je devais aussi
11 être consultant dans les dossiers de litige. Alors,
12 évidemment, s'il y avait quelques dossiers de
13 litiges qui se poursuivaient jusqu'à... à la cour,
14 par exemple, ça aurait pu prendre quatre ans. Donc,
15 forcément, les deux... la première année était
16 beaucoup plus intense, la deuxième moins puis la
17 troisième, quatrième presque pas parce que, la
18 plupart des dossiers, il y a pas eu de dossier, de
19 mémoire, qui a été jusqu'à la cour.

20 Q. **[316]** Donc, si on revient à votre témoignage, on
21 était, là, vous devenez président-directeur
22 général, on est en... au printemps deux mille
23 quatre (2004), sans mettre nécessairement un mois
24 dessus, parce que je comprends qu'il y a une
25 période de transition...

1 R. Hum hum.

2 Q. [317] ... d'un ou deux mois, mais, disons,
3 printemps deux mille quatre (2004). J'aimerais ça
4 que vous nous expliquiez, à ce moment-là, dans
5 votre compréhension, et peut-être que celle-ci sera
6 perfectionnée avec les quatre années qui vont
7 suivre, mais qui est en mesure de vous... de
8 proposer des dossiers? Donc, un dossier peut
9 rentrer, je présume, par la voie que je
10 qualifierais de... et je veux pas être péjoratif
11 dans ce que je vais dire, mais de régulière, c'est-
12 à-dire, comme je l'expliquais tantôt, quelqu'un qui
13 dit : « J'ai un projet, je cherche du financement
14 puis je cogne à la porte de la SOLIM sans - et on
15 va prendre l'expression qui a été utilisée à
16 l'automne - sans porteur de ballon. » Mais il y a
17 également des dossiers qui vont pouvoir rentrer à
18 l'aide de ces porteurs de ballon. Qui étaient, dans
19 votre compréhension en tant que nouveau produ...
20 voyons! nouveau président-directeur général, les
21 gens qui pouvaient suggérer des dossiers ou vous
22 inviter à étudier tel dossier, sans nécessairement
23 passer par la grande porte de la SOLIM?

24 R. Bien, ma perception était ceux qui étaient en
25 autorité sur moi.

1 Q. **[318]** Qui étaient ces personnes-là?

2 R. Évidemment, Jean Lavallée, qui était président du
3 conseil; monsieur Yvon Bolduc, président du Fonds
4 de solidarité et monsieur Massé ou Arsenault, là,
5 selon qui était en poste, qui était président du
6 conseil d'administration du Fonds de solidarité.

7 Q. **[319]** Et je ne veux pas rentrer dans le détail des
8 dossiers, on va le faire plus tard, mais si on
9 regarde ces trois personnes là, est-ce que... ces
10 trois titres là, est-ce que monsieur Arsenault,
11 monsieur Massé vous ont déjà contacté directement
12 pour vous demander d'étudier un dossier en
13 particulier?

14 R. Non.

15 Q. **[320]** Est-ce que monsieur Bolduc a déjà fait ça,
16 lui?

17 R. Oui.

18 Q. **[321]** Je ne veux pas rentrer dans les dossiers...

19 R. Oui.

20 Q. **[322]** ... on va y revenir.

21 R. Oui.

22 Q. **[323]** C'est déjà arrivé que monsieur Bolduc...

23 R. Oui.

24 Q. **[324]** ... vous a appelé en disant : « Tel dossier,
25 regarde ça »?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[325]** Est-ce que monsieur Lavallée, lui, c'est déjà
3 arrivé également?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[326]** Est-ce que c'est arrivé plus souvent avec
6 monsieur Lavallée que monsieur Bolduc?
- 7 R. Ah! majoritairement c'est monsieur Lavallée.
- 8 Q. **[327]** Qui passaient par monsieur Lavallée? Est-ce
9 qu'il y a des personnes qui passaient fréquemment
10 par monsieur Lavallée ou qui étaient plus proches
11 de monsieur Lavallée, qui sollicitaient du
12 financement de votre part?
- 13 R. Évidemment, monsieur Lavallée étant aussi près du
14 syndicat, de la FTQ, alors, souvent, les gens qui
15 étaient liés à la FTQ, qui passaient par monsieur
16 Lavallée.
- 17 Q. **[328]** Quand vous dites « FTQ », pour qu'on se
18 comprenne bien, on parle de la FTQ, FTQ ou de la
19 FTQ Construction?
- 20 R. FTQ Construction.
- 21 Q. **[329]** FTQ Construction. Donc, dans votre
22 témoignage, quand vous dites « FTQ », je comprends
23 que c'est FTQ Construction?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. **[330]** D'accord. Donc, vous dites des gens dans

1 l'environnement de la FTQ Construction passaient
2 souvent par monsieur Lavallée pour pouvoir tenter
3 leur chance pour pouvoir obtenir du financement?

4 R. Ils devaient passer par monsieur Lavallée pour
5 tenter leur chance.

6 Q. **[331]** Quand vous dites « Ils devaient », qu'est-ce
7 que vous voulez dire?

8 R. Bien, en fait, ils devaient, dans la mesure que
9 c'est... à la FTQ Construction, il est président du
10 conseil. Ils ne peuvent pas, en principe, se
11 présenter à SOLIM comme démarcheurs, donc je
12 comprends... je comprends qu'ils devaient passer
13 par monsieur Jean Lavallée.

14 (11:45:49)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[332]** De qui parlez-vous quand vous dites « Ils
17 devaient »?

18 R. Bien, les autres intervenants à la FTQ
19 Construction.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[333]** Avez-vous des noms pour...

22 R. Bien, on a mentionné monsieur Dupuis.

23 Q. **[334]** Est-ce qu'il y avait d'autres personnes à la
24 FTQ Construction ou dans l'entourage de celle-ci?

25 R. Monsieur Brandone.

- 1 Q. **[335]** Monsieur Brandone. Est-ce qu'il y avait
2 d'autres personnes, de mémoire?
- 3 R. De mémoire, non.
- 4 Q. **[336]** Est-ce qu'il y avait des amis de ces
5 personnes-là qui réussissaient à... à convaincre...
6 que ce soit monsieur Dupuis, monsieur Brandone, à
7 leur tour convaincre monsieur Lavallée pour pouvoir
8 vous rencontrer, solliciter du financement auprès
9 de la SOLIM?
- 10 R. Des amis de ces gens-là?
- 11 Q. **[337]** Oui. Est-ce que ça serait possible que des
12 amis de monsieur...
- 13 R. C'est possible. C'est possible.
- 14 Q. **[338]** Est-ce que monsieur Ronald Beaulieu, ça vous
15 dit quelque chose?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[339]** C'était qui Ronald Beaulieu pour vous?
- 18 R. Bien, Ronald Beaulieu était quelqu'un qui... qui
19 faisait de l'investissement immobilier, puis de
20 l'investissement dans les entreprises, donc, des
21 rachats d'entreprise, exploitation d'entreprise,
22 c'était un investisseur.
- 23 Q. **[340]** C'est un investisseur?
- 24 R. Qui était très près de monsieur Dupuis.
- 25 Q. **[341]** O.K. Donc, c'était un ami de monsieur Dupuis?

1 R. Oui.

2 Q. **[342]** C'est ça que je dois comprendre?

3 R. Oui, c'était un ami de monsieur Dupuis.

4 Q. **[343]** Et donc, monsieur Dupuis utilisait son
5 influence auprès de monsieur Lavallée pour pouvoir
6 passer des dossiers de monsieur Beaulieu?

7 R. C'est ce que je comprenais de la démarche de
8 monsieur Dupuis.

9 Q. **[344]** Mais expliquez-moi, la preuve a démontré
10 jusqu'à maintenant du moins que... ou du moins tend
11 à démontrer plutôt, que monsieur Dupuis, monsieur
12 Lavallée il y a eu une espèce de guerre à un moment
13 donné à partir de novembre deux mille sept (2007),
14 vous êtes au courant de ces frictions-là qu'il y a
15 eues?

16 R. Enfin j'ai compris qu'il y avait des élections dans
17 cette période-là, puis il y a eu évidemment les...
18 entre les deux qui semblaient vouloir le poste,
19 donc, une guerre, un positionnement par rapport au
20 contrôle de la FTQ Construction à cette période-là.

21 Q. **[345]** Mais savez-vous si monsieur... est-ce que
22 monsieur Lavallée vous a déjà dit des mauvaises
23 choses sur monsieur Dupuis ou des choses négatives?

24 R. Bien évidemment dans cette période-là, oui, il
25 aimerait avoir ma place, il est trop gourmand, il

1 veut avoir ma place.

2 Q. **[346]** Est-ce que monsieur Dupuis, à ce moment-là,
3 est-ce qu'il utilisait encore monsieur Lavallée
4 pour pouvoir passer les dossiers de son ami
5 monsieur Beaulieu ou il utilisait quelqu'un d'autre
6 parce que s'ils ne s'entendent plus monsieur
7 Lavallée et Dupuis, il doit peut-être nécessiter
8 l'aide de quelqu'un d'autre pour pouvoir influencer
9 les dossiers qu'il supporte ou que ses amis ont?

10 R. En fait, il devait rencontrer d'autres personnes
11 pour supporter ses dossiers.

12 Q. **[347]** Qui?

13 R. Les deux personnes qu'il pouvait rencontrer qui
14 pouvaient avoir une influence c'est quelqu'un qui
15 est à la FTQ et au Fonds, donc les deux personnes,
16 comme je l'ai mentionné, qui étaient en autorité
17 c'est quelqu'un qui est près de la présidence.

18 Q. **[348]** Mais je vous avais mentionné je vais écarter
19 tout de suite, monsieur Arsenault et monsieur
20 Massé, vous m'avez dit qu'ils ne vous ont jamais
21 appelé. Donc, je comprends que vous vous comprenez
22 qu'ils pouvaient compte tenu de leur position...

23 R. Oui.

24 Q. **[349]** ... vous appeler ou du moins vous auriez été
25 attentif à leur propos, mais vous me dites que ce

1 n'est pas arrivé. Donc, on va les écarter tout de
2 suite pour les fins de votre témoignage. Donc, ça
3 laisse monsieur Bolduc. Est-ce que monsieur Bolduc
4 a déjà lui poussé des dossiers pour monsieur Dupuis
5 et monsieur Beaulieu? Quand je dis « poussé » je ne
6 veux pas être... excusez-moi, j'aurais dû dire vous
7 a parlé de dossiers...

8 R. Oui, il m'a déjà parlé de dossiers.

9 Q. **[350]** ... vous a demandé d'étudier des dossiers?

10 R. Effectivement.

11 (11:45:49)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[351]** On parle d'Yvon Bolduc, là?

14 R. Oui, Yvon Bolduc.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[352]** Oui, effectivement?

17 R. Yvon Bolduc, oui.

18 Q. **[353]** Donc, est-ce que je me trompe en disant que
19 lorsque la mésentente arrive avec monsieur
20 Lavallée, monsieur Dupuis au lieu de passer ses
21 dossiers ou pousser plutôt ses dossiers via
22 monsieur Lavallée, va se servir ou du moins va, je
23 fais attention à mes termes, là, disons se servir,
24 mais sans rien de péjoratif, se servir de monsieur
25 Bolduc pour pouvoir pousser les dossiers de ses

1 amis, notamment celui de monsieur Beaulieu?

2 R. C'est forcément que j'ai déjà discuté avec monsieur
3 Bolduc, parce que monsieur Bolduc était au courant
4 du dossier, puis monsieur Bolduc était d'accord,
5 était dans la structuration du dossier donc il
6 fallait qu'il y ait une communication avec monsieur
7 Dupuis et monsieur Bolduc. Et d'ailleurs monsieur
8 Dupuis ne se cachait pas.

9 Q. **[354]** C'est-à-dire?

10 R. Bien que je vais rencontrer les gens, je vais
11 rencontrer la direction pour... pour avoir des gens
12 qui vont appuyer le projet.

13 Q. **[355]** Alors donc ça ça fait, c'est monsieur Dupuis,
14 on va revenir en détail dans ces dossiers-là plus
15 tard. Donc, je comprends que monsieur Dupuis lui
16 passait par monsieur Lavallée et après coup par
17 monsieur Bolduc pour pouvoir pousser pour les
18 dossiers de ses amis?

19 R. Bien évidemment il faut faire attention, je ne dis
20 pas qu'il poussait, qu'il rencontrait uniquement
21 monsieur Bolduc. Monsieur Bolduc m'a parlé à deux
22 reprises de deux dossiers. Donc, forcément qu'il y
23 avait un lien...

24 Q. **[356]** Lesquels deux dossiers?

25 R. ... est-ce que c'était le seul?

- 1 Q. **[357]** C'est lesquels deux dossiers?
- 2 R. Dossier Pascal et le dossier 1035.
- 3 Q. **[358]** D'accord. On va y revenir.
- 4 R. Alors, les deux dossiers, mais est-ce qu'il ne
5 parlait pas aux autres ou il n'y avait pas de
6 discussion autre qu'avec lui, je ne peux pas vous
7 le dire.
- 8 Q. **[359]** O.K. Mais minimalement vous savez qu'il y en
9 avait?
- 10 R. Minimalement ces deux dossiers-là et minimalement
11 avec monsieur Bolduc.
- 12 Q. **[360]** Mais en parler à d'autres personnes c'est une
13 chose, mais sauf que vous avez dit en début, au
14 retour de la pause, que les deux personnes qui
15 pouvaient vous appeler parce qu'il y avait une
16 autorité, il y avait un peu hiérarchiquement une
17 autorité ou du moins vous vous sentez lié, c'était
18 monsieur Bolduc et monsieur Lavallée. Donc, si ce
19 n'est pas monsieur Lavallée qui peut aider monsieur
20 Dupuis à pousser pour les dossiers de ses amis,
21 nécessairement ça va être monsieur Bolduc parce que
22 vous vous sentez lié seulement par monsieur
23 Lavallée et monsieur Bolduc. Est-ce que je me
24 trompe?
- 25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[361]** Monsieur Vincent lui, Denis Vincent il
2 passait par qui pour pouvoir obtenir du financement
3 ou pour pouvoir favoriser ses dossiers?

4 R. Denis Vincent était un ami intime, je pense, de
5 monsieur Lavallée. Donc, il passait par monsieur
6 Lavallée.

7 Q. **[362]** Et monsieur Accurso, monsieur Accurso, lui,
8 est-ce qu'il passait par monsieur Dupuis? Pas
9 monsieur Dupuis. Pardon. Monsieur Lavallée ou
10 monsieur Bolduc?

11 R. Bien, monsieur Accurso est un partenaire de très,
12 très, très, très longue date, je pense, au Fonds
13 chez SOLIM. Il n'avait pas d'obligation de passer
14 par qui que ce soit. Je pense qu'il avait les
15 entrées directement des projets qu'on travaillait
16 ensemble. Donc, il pouvait directement présenter
17 des dossiers.

18 Q. **[363]** En toute connaissance de cause de monsieur
19 Lavallée?

20 R. En toute connaissance de cause de monsieur
21 Lavallée.

22 Q. **[364]** Est-ce que monsieur Bolduc... Quand je parle
23 de monsieur Bolduc, je parle de Yvon. Si je parle
24 de Louis Bolduc, je vais le spécifier. Mais quand
25 je parle de monsieur Bolduc, prenez pour acquis que

1 je parle de Yvon. Est-ce que monsieur Bolduc était
2 au courant que monsieur Lavallée (sic) n'avait pas
3 nécessairement besoin de porteur de ballon, qu'il
4 avait une entrée directement à la SOLIM?

5 R. Peut-être répéter la question.

6 Q. **[365]** Est-ce que monsieur Bolduc... Vous me dites,
7 je vous demande...

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[366]** ... monsieur Vincent, parce qu'il y a des
10 dossiers qui intéressent davantage la Commission,
11 comme vous avez pu le voir de nos travaux, certains
12 dossiers de monsieur Vincent. On a parlé de
13 monsieur Vincent, que lui passait par monsieur
14 Lavallée. Certains dossiers de monsieur Dupuis. On
15 a parlé qu'il passait par monsieur Lavallée, puis
16 éventuellement...

17 R. Oui.

18 Q. **[367]** ... par monsieur Bolduc. Et je vous demande,
19 monsieur Accurso passait par qui. Vous me dites,
20 bien, lui, pas besoin de passer par personne, il
21 avait son entrée directement. Et c'était évidemment
22 au su et en toute connaissance de cause de monsieur
23 Lavallée. Ma question est la suivante. Donc,
24 monsieur Lavallée était très au courant et selon
25 toute vraisemblance approuvait que monsieur Accurso

1 ait un accès direct à vous et à la SOLIM. Mais ma
2 question est la suivante. Est-ce que monsieur Yvon
3 Bolduc était au courant de la facilité qu'avait
4 monsieur Accurso d'avoir accès à la SOLIM ou du
5 moins d'avoir accès à vous, de discuter des projets
6 à venir, futurs, présents?

7 R. Oui. Oui. Je suppose, puisqu'il faisait également
8 affaire directement avec le Fonds dans d'autres
9 types d'entreprise. Monsieur Accurso n'est pas
10 strictement quelqu'un d'immobilier. C'était
11 quelqu'un qui investit dans des entreprises. Il y a
12 certaines entreprises où le Fonds était partenaire
13 avec lui. Donc, il ne passait pas du tout par la
14 SOLIM, donc...

15 Q. **[368]** Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui vous
16 permettent d'appuyer votre supposition, parce que
17 vous dites « notamment » monsieur Accurso avait
18 aussi ses entrées au Fonds de solidarité? Mais est-
19 ce qu'il y a d'autres éléments qui vous permettent
20 qui justifient le fait? Il n'y en a peut-être pas
21 d'autres. Je pose juste la question pour savoir
22 quel élément factuel vous permet de supporter votre
23 présomption?

24 R. De mémoire, non.

25 Q. **[369]** Est-ce que c'est l'ensemble aussi? Vous avez

1 quand même passé près de dix ans. Il y a plusieurs
2 petits éléments factuels qui se sont additionnés
3 qui vous permettent d'affirmer ça aujourd'hui. Mais
4 est-ce qu'il y a des éléments plus marquants qui
5 vous permettent d'affirmer ça ou c'est l'ensemble
6 de l'oeuvre?

7 R. Qu'il avait accès directement?

8 Q. **[370]** Que monsieur Yvon Bolduc était au courant que
9 monsieur...

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[371]** ... Accurso au niveau de la SOLIM avait ses
12 entrées, si je peux les qualifier d'ainsi?

13 R. Bien, enfin les entrées, c'est qu'il pouvait, comme
14 partenaire développeur, présenter directement des
15 projets. Il était au courant, parce que monsieur
16 Yvon Bolduc siège sur le conseil d'administration
17 de la SOLIM, donc impliqué dans l'approbation de
18 chacun des dossiers qui a passé à la SOLIM.

19 Q. **[372]** Donc, est-ce que je pourrais à ce compte-
20 là... Bien, en fait, dites-moi qui était membre
21 pendant votre période à titre de pdg, qui était
22 membre du conseil? Je comprends, monsieur Jean
23 Lavallée, monsieur Yvon Bolduc?

24 R. Oui, et Michel Coulombe qui est un vice-président
25 Vérification et administration au Fonds de

1 solidarité FTQ.

2 Q. **[373]** D'accord.

3 R. Il y avait monsieur René Roy qui est secrétaire
4 général de la FTQ. Monsieur Louis Bolduc qui est un
5 vice-président des TUAC, donc du milieu syndical.

6 Q. **[374]** Donc, est-ce que ces personnes-là étaient
7 également au courant selon vous que monsieur
8 Accurso bénéficiait de moins d'embûches pour
9 obtenir du financement, d'avoir un accès plus
10 direct?

11 R. Bien, enfin je pense que oui. Ma connaissance, il
12 savait très bien que, comme partenaire important,
13 et au Fonds et à la SOLIM, comme partenaire
14 important, il pouvait directement présenter des
15 dossiers sans passer par aucun intermédiaire.

16 Q. **[375]** Mais ça allait plus loin aussi. On parlait,
17 on a parlé avant la pause, ça allait même de
18 discuter de futurs dossiers possibles,
19 d'orientations. Je veux dire, la présence de
20 monsieur Accurso, si je me fie à votre
21 témoignage...

22 R. Oui.

23 Q. **[376]** ... allait plus qu'un simple partenaire,
24 c'était, on discutait de projets futurs ensemble,
25 de projets hypothétiques et potentiels?

1 R. Oui, effectivement.

2 Q. **[377]** Je me trompe en disant ça?

3 R. Monsieur Accurso, on pouvait discuter des projets
4 futurs, éventuels. Il y en a qui fonctionnaient,
5 d'autres pas. Mais il pouvait discuter des projets
6 éventuels.

7 (11:56:28)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[378]** Donc, vous pouviez discuter avec monsieur
10 Accurso des projections d'avenir et de ce qui
11 pouvait se... des orientations de la SOLIM aussi?

12 R. On n'a pas discuté des orientations directement de
13 la SOLIM. Ce qu'on discutait, c'est vraiment les
14 orientations qu'il voulait prendre dans les projets
15 immobiliers qu'il aimerait investir, l'orientation
16 qu'il voulait prendre au niveau des types de
17 développements. Est-ce que ces types de
18 développements ou ces types de projets-la étaient
19 réceptifs par rapport à nous? Quels problèmes qu'on
20 y voyait en termes de risques, en termes de
21 problématiques.

22 Q. **[379]** O.K. Donc il avait son mot à dire sur les,
23 bien sur les orientations que pouvait prendre la
24 SOLIM dans ses investissements?

25 R. Hum, j'ai jamais senti qu'il tentait de dire qu'on

1 tournait à gauche ou à droite. J'ai plutôt senti,
2 essayé de comprendre si on était de tendance à
3 tourner à droite ou à gauche pour bien s'orienter.

4 Q. **[380]** O.K.

5 (11:57:35)

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[381]** Puis il arrivait également que vous, vous
8 regardiez avec différents investisseurs, différents
9 partenaires, vous regardiez également certaines
10 opportunités possibles à Montréal, par exemple,
11 dans votre travail, c'était aussi de scruter les
12 opportunités, les terrains où vous pourriez partir
13 un partenariat avec monsieur Accurso? Est-ce que
14 c'est arrivé également ça?

15 R. Hum...

16 Q. **[382]** Par exemple, je pense le terrain près du
17 Planétarium où à un moment donné vous avez dit...

18 R. Oui.

19 Q. **[383]** ... « Je regarde ça puis je vais t'en parler
20 si ça fonctionne. ».

21 R. Oui. Oui, effectivement, il était très au fait de
22 ce qui se passait comme potentiel de développement
23 à Montréal et souvent il était déjà impliqué et il
24 m'appelait pour dire « Écoute, ça, ça m'intéresse
25 puis je regarde ça. Je te rappelle pour qu'on

1 regarde ça ensemble éventuellement. ». Donc ce
2 projet-là.

3 Q. **[384]** Est-ce que l'inverse était également vrai?
4 Vous, vous lui disiez « Écoutez, je regarde tel,
5 tel projet puis on je vais t'en... On va s'en
6 reparler pour voir s'il y aurait possibilité de
7 faire un partenariat » mais c'était vous qui
8 l'initiez?

9 R. Oui, c'est arrivé.

10 Q. **[385]** Je pense au terrain près du Planétarium
11 notamment. Aux cliniques privées aussi que vous
12 avez regardées avec lui, de voir si c'était
13 possible.

14 R. C'est surtout des projets où il avait déjà
15 mentionné son intérêt donc je comprends que si,
16 dans le cas du Planétarium Dow, j'aurais, sachant,
17 évidemment qu'il y déjà une implication dans le
18 dossier, commencé à regarder un autre partenariat,
19 je pense que ça aurait été, ça aurait fait un choc.
20 La même chose pour les cliniques. Lorsqu'il
21 discutait, évidemment, de son intention de regarder
22 les cliniques, je savais, évidemment, qu'il y avait
23 un intérêt. C'est forcément, j'avais comme un
24 intérêt à lui parler, évidemment, que ça
25 m'intéresse qu'on regarde ces types de produits-là.

1 Les cliniques privées c'est un exemple. Une
2 clinique privée c'est intéressant sauf que c'est un
3 type de produit qui a pas été, qui a pas été de
4 l'avant du tout pour des raisons que
5 l'investissement dans les cliniques privées n'était
6 pas acceptable pour le Fonds.

7 Q. **[386]** Monsieur Acc... Monsieur Arsenault, lui,
8 Michel Arsenault, est-ce qu'il était au courant? Et
9 on revient à la question de base, à savoir si le
10 fait que monsieur Accurso a un accès que je
11 qualifierais de privilégié à la SOLIM, est-ce que
12 monsieur Arsenault, lui, était au courant de cet
13 accès-là? Au niveau de la SOLIM toujours.

14 R. Oui, oui. Je comprends que monsieur Arsenault et
15 monsieur Accurso se connaissaient très bien. Ils
16 discutaient souvent. Il savait très bien qu'on
17 avait des projets ensemble. Il savait très bien,
18 évidemment, qu'on développait beaucoup de projets
19 ensemble, beaucoup d'investissement. Si ce n'est
20 qu'il peut en avoir discuté personnellement avec
21 lui, il demeure pas moins aussi qu'il voit tous les
22 projets d'investissement qui passent au CA du Fonds
23 puisqu'il siège comme président du CA du Fonds.

24 Q. **[387]** Parce qu'éventuellement la SOLIM faisait
25 rapport au CA du Fonds j'imagine?

1 R. Oui. Selon les niveaux d'approbation, selon les
2 niveaux d'approbation des dossiers, les dossiers
3 devaient monter, évidemment, dans la hiérarchie
4 d'approbation jusqu'au CA du Fonds si
5 l'investissement dépassait les cinq millions (5 M).

6 Q. **[388]** Mais même pour les investissements qui
7 demeuraient sous la compétence ou la juridiction de
8 la SOLIM, est-ce qu'il y avait éventuellement un
9 rapport au... Est-ce que vous alliez, par exemple,
10 au conseil d'administration du Fonds dire « Bien
11 voici, la SOLIM, cette année on a fait tant
12 d'investissement, on a eu tant de rendement ». Est-
13 ce que vous alliez faire une présentation, vous, au
14 Fonds, de vos performances, de vos activités?

15 R. Hum...

16 Q. **[389]** Ou il y avait aucun lien entre les deux,
17 c'était purement indépendant.

18 R. Je faisais pas de présentations mais j'envoyais la
19 documentation...

20 Q. **[390]** Un rapport.

21 R. ... demandée. Oui.

22 Q. **[391]** O.K.

23 R. Alors ça faisait partie de l'ensemble des demandes
24 que le Fonds me demandait au niveau de la structure
25 de « reporting », ça incluait, évidemment, les

1 types d'investissement et...

2 Q. [392] Donc vous faisiez rapport au Fonds...

3 R. Au Fonds, c'est ça.

4 Q. [393] ... des activités de la SOLIM de façon
5 annuelle ou plus fréquentes?

6 R. De façon minimalement annuelle.

7 Q. [394] O.K. Est-ce que j'ai raison de dire que ces
8 dossiers-là, qui passaient par les porteurs de
9 ballon, que ce soit monsieur Bolduc ou monsieur
10 Lavallée, votre travail à vous, là, c'était pas de
11 les remettre en question, c'était de vous assurer
12 que ces dossiers-là passent, c'est-à-dire qu'ils
13 soient structurés de façon à garantir évidemment
14 les avoirs des actionnaires, garantir les actifs,
15 s'assurer qu'économiquement ou financièrement, ces
16 dossiers-là soient viables mais que quand ces
17 dossiers étaient amenés par monsieur Lavallée ou
18 monsieur Bolduc, vous aviez pas à juger de
19 l'opportunité du dossier ou encore de voir si ça
20 respectait la philosophie du Fonds. Votre travail
21 c'était de les structurer pour qu'ils... que ces
22 dossiers-là fonctionnent et garantissent les avoirs
23 des actionnaires. Est-ce que c'est exact?

24 R. Oui, c'est pour ça que je fais attention avec le
25 terme « commande », là. C'est pas des commandes,

1 j'ai jamais eu une commande en disant peu importe
2 le dossier, faut le faire. C'est...

3 Q. [395] Non, je disais le dossier amené par, j'ai pas
4 dit le mot « commande »...

5 R. C'est ça. Donc...

6 Q. [396] Les dossiers qui sont amenés par. Monsieur
7 Bolduc vous dit regarde ce dossier-là...

8 R. Est-ce que...

9 Q. [397] ... ou monsieur Lavallée vous dit écoute, ce
10 dossier-là, il me semble intéressant. On devrait le
11 financer. Et à ce moment-là, lorsque ça vient de
12 monsieur Bolduc ou monsieur Lavallée vous, votre
13 travail c'est de s'assurer que tout est beau...
14 tout est casher, c'est-à-dire que tout est bien
15 fait, que les act... les actionnaires sont... ne
16 seront pas pénalisés, que les garanties sont
17 suffisantes pour s'assurer qu'il n'y aura pas de
18 perte d'argent de la part de la SOLIM. Est-ce que
19 je me trompe en disant ça?

20 R. Oui, effectivement. C'est de... je comprenais, ce
21 qu'ils me demandaient c'est de faire les analyses,
22 structurer les dossiers pour qu'ils correspondent
23 aux critères de protection de capital et de
24 rendement.

25 Q. [398] Donc vous, pour reprendre l'expression que

1 vous avez utilisée sur certaines écoutes
2 électroniques qu'on verra plus tard aujourd'hui et
3 demain, votre travail vous c'était au niveau des
4 finances, c'était pas au niveau politique, c'est-à-
5 dire votre travail vous c'était, une fois qu'on
6 avait un dossier, vous le structuriez de façon
7 sécuritaire au niveau de, par rapport aux
8 actionnaires et vous aviez pas à juger si c'était
9 bon, si c'était pas bon politiquement et j'utilise
10 des guillemets ici, c'est-à-dire au niveau, là,
11 de... philosophique, là.

12 R. Exact.

13 Q. [399] Bon.

14 12:03:44

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. [400] Donc si on prend ici, donc le dossier de la
17 Marina Brousseau, c'est un exemple de ça, là.
18 Monsieur Lavallée voulait le dossier, vous avez
19 monté le dossier pour les fins d'approbation au
20 conseil, vous vous êtes assuré des garanties, mais
21 vous l'avez laissé aller même si monsieur Marion
22 vous avait dit qu'il y avait peut-être des
23 mauvaises fréquentations dans le dossier? Vous avez
24 décodé que vous aviez pas le choix de dire non, là,
25 encore plus que monsieur Marion qui quittait son

1 emploi à cause de ça, là?

2 R. Enfin, monsieur Lavallée m'a dit effectivement, il
3 m'a répété encore que le bilan social faisait le
4 travail de vérification pour s'assurer que les gens
5 avec lesquels on fait affaires, c'est des gens qui
6 sont corrects et conformes et que ça faisait pas
7 partie évidemment de mon mandat d'enquête.

8 Q. [401] Mais le bilan social, c'est pas vraiment de
9 vérifier tant que ça la réputation des gens, là.
10 C'était de vérifier leur côté débiteur solvabilité
11 mais pas nécessairement la fréquentation de
12 l'endroit, là. C'est pas un bilan social qui aurait
13 fait ça, là.

14 R. Mais en fait, ce qu'on me disait du bilan social,
15 avec le réseau qu'ils avaient pour avoir
16 l'information, ils pouvaient effectivement savoir
17 assez rapidement si les gens étaient conformes ou
18 pas. On n'employait pas dans ce temps-là,
19 évidemment c'est très récent ce débat évidemment
20 sur le crime organisé, là, mais on parlait beaucoup
21 plus sur la qualité des partenaires. Il y avait un
22 réseau qui permettait de vérifier la qualité des
23 partenaires. Alors, c'est ce que m'a dit monsieur
24 Lavallée. Donc j'ai pas fait d'enquête. J'ai
25 strictement jamais confronté le bilan social ou

1 vérifié ou enquêté le bilan social. J'ai
2 strictement demandé à deux reprises si on devait
3 pas faire autres types d'investigation. Donc...

4 Q. [402] Est-ce que vous en avez vu des bilans sociaux
5 vous?

6 R. Oui.

7 Q. [403] Est-ce que dans ces bilans sociaux-là on fait
8 référence au fait qu'on a... s'est assuré de la
9 juste réputation des gens avec qui on fait
10 affaires? Est-ce que c'est écrit comme ça dans le
11 bilan social?

12 R. Non c'est assez simple. C'était très sommaire, très
13 simple.

14 Q. [404] Donc de dire que dans l'exercice du bilan
15 social on faisait la vérification de la réputation
16 des partenaires potentiels, c'est... monsieur
17 Lavallée vous l'a dit...

18 R. Oui.

19 Q. [405] ... mais vous avez jamais rien vu de ça dans
20 les bilans sociaux, là, vous, là?

21 R. J'ai jamais...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [406] Et comme vous nous avez dit tantôt, il vous a
24 clairement dit que c'était pas votre rôle
25 d'enquêter.

- 1 R. C'est ça.
- 2 Q. [407] Donc vous aviez compris que...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. [408] ... vous deviez pas vous mêler de ça puis que
5 vous deviez vous arranger pour que ça marche la
6 Marina Brousseau.
- 7 R. On devait s'arranger pour le volet immobilier
8 corresponde évidemment aux critères de protection
9 du capital et rendement. En fait, c'est important
10 parce que j'ai jamais eu, puis il faut le
11 comprendre, j'ai jamais eu une commande qui dit peu
12 importe ce que ça vaut, faut le faire, peu importe
13 concernant un rapport d'évaluation qu'on dit que
14 l'immeuble en vaut dix, on fait accroire que ça en
15 vaut vingt (20) ou... En termes de risque structure
16 immobilier, j'ai jamais eu de commande de faire une
17 structure immobilière qui était différente.
- 18 Q. [409] Non mais Monsieur Gionet, vous êtes quand
19 même une personne intelligente, là. Vous savez que
20 suite au dossier de la Marina Brousseau, monsieur
21 Lavallée veut vous rencontrer, il veut pas que vous
22 en parliez à monsieur Marion. Monsieur Marion perd
23 sa job après. Monsieur Marion veut pas faire le
24 dossier Brousseau, monsieur Marion se fait
25 limoger...

1 R. Hum hum.

2 Q. **[410]** ... et après ça monsieur Lavallée vous dit :
3 « Vous n'avez pas besoin d'enquêter sur le risque
4 réputationnel des gens » et donc... puis vous avez
5 vite compris qu'il fallait que vous... vous vous
6 arrangiez pour que le dossier Marina Brousseau
7 fonctionne.

8 R. Hum hum.

9 Q. **[411]** Il me semble qu'il y avait suffisamment
10 d'indices.

11 R. D'indices que le...

12 Q. **[412]** Que le dossier de Marina Brousseau devait
13 fonctionner.

14 R. Que... oui. Oui.

15 Q. **[413]** Bon.

16 (12:07:17)

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Je sais pas si madame Blanchette pouvait nous
19 exposer la pièce 105P-1099 qui se trouve à l'onglet
20 14 du cahier de pièces. Donc, c'est le bilan social
21 de la Marina Brousseau. Peut-être pour voir un
22 exemple un peu, là, de... Madame Blanchette, c'est
23 juste après la conclusion dans le bas. Juste ici,
24 oui. Je l'ai à l'écran.

25 Q. **[414]** On dit :

1 Comme ce dossier a été référé à la
2 Solim par le directeur général de la
3 FTQ-Construction, monsieur Jocelyn
4 Dupuis, qui est lui-même un locataire
5 de quai, on peut présumer que les
6 règles inhérentes à l'industrie de la
7 construction ont été respectées.
8 Monsieur Brousseau nous a déclaré que
9 le projet a fait l'objet de plusieurs
10 visites tant du ministère de
11 l'Environnement, que de celui de la
12 Faune et des Parcs, de la Commission
13 de la construction du Québec, et qu'il
14 n'y a aucune plainte pendante et que
15 la seule dérogation émise par
16 l'Environnement aurait été retirée.

17 Donc, je comprends que, vous, vous recevez ça du
18 Fonds de solidarité, donc la... du grand Fonds, là,
19 si on peut l'appeler ainsi, et, ça, ça constitue le
20 bilan social relativement au projet Marina
21 Brousseau, c'est bien ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[415]** Et vous, comme... puisqu'on vous a dit :
24 « Bien, structure ça financièrement. -Vous prenez
25 ça en disant - La conclusion est favorable. » Vous

1 cochez ça, si vous voulez, dans votre
2 « checklist »...

3 R. Oui.

4 Q. **[416]** ... en disant : « Moi, le bilan social, c'est
5 fait, j'ai le bilan social du Fonds »?

6 R. Oui.

7 Q. **[417]** Et quand vous dites qu'à deux reprises vous
8 avez suggéré qu'on pousse peut-être des bilans
9 sociaux, c'est pas nécessairement dans ce dossier-
10 là, c'est deux reprises pendant vos quatre...

11 R. Oui.

12 Q. **[418]** ... à cinq années de président-directeur
13 général? Parfait. Merci. Quant aux dossiers... Et
14 on va revenir à ces dossiers-là plus tard, là.
15 Quant aux autres dossiers, que j'appellerais les
16 dossiers réguliers, ceux-là, c'est-à-dire qu'ils
17 n'avaient pas de porteur de ballon, donc peut-être
18 nous expliquer succinctement comment ils
19 procédaient. Donc, du début à la fin, là, mais pas
20 nécessairement étape par étape mais juste au niveau
21 de l'approche, comment on pouvait avoir un contact
22 éventuellement, rencontrer des gens puis pour
23 espérer un financement?

24 R. Évidemment, c'est souvent des dossiers où nous
25 sommes non seulement financiers mais également

1 partenaires. Dans chacun des investissements il y a
2 une nouvelle société qui est formée pour le projet.
3 Une société projet où on devenait partenaire avec
4 le développeur. La façon que ça procédait c'est
5 qu'il y a une première... contact... première
6 rencontre avec le... le développeur, qui nous
7 expliquait les grandes lignes de son projet, le
8 bien-fondé de son projet et les espérances de
9 rendement du projet.

10 Donc, à cette première rencontre là on
11 regarde effectivement si ces éléments-là sont...
12 nous justifient d'aller plus loin. Une demande
13 d'information plus détaillée sur l'ensemble des
14 informations. Une analyse préliminaire qu'on fait
15 pour valider le bien-fondé du projet. Puis, par la
16 suite, une espèce... d'une entente de principe qui
17 nous permet d'aller plus loin dans l'analyse, qui
18 permet de négocier les grandes lignes d'un
19 partenariat. Donc, par la suite, il y a des
20 demandes de vérification externe sur... pour
21 mesurer le risque d'investissement, qui conclut
22 à... à être capable de monter un dossier
23 d'autorisation pour fins d'autorisation.

24 Q. **[419]** Et on comprend qu'à ces étapes-là, le conseil
25 n'est pas impliqué encore, là, ça c'est au niveau

1 plus de la permanence, si on veut, c'est-à-dire
2 vous, le directeur à l'investissement puis les
3 autres employés de la SOLIM, c'est exact?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[420]** La première rencontre, là, est-ce que c'est
6 n'importe qui qui a droit à une première rencontre
7 ou vous avez une première analyse sur dossier? Moi,
8 si j'envoie un dossier un peu tout croche, là, si
9 vous me permettez l'expression, est-ce que je vais
10 avoir droit à une rencontre pareil ou vous pouvez
11 l'écarter?

12 R. Des fois c'est écarté strictement au téléphone
13 parce que ça ne correspond pas du tout à nos
14 critères. Ça peut être des... des éléments... des
15 éléments, évidemment, qu'on... qu'on... qui est
16 exclu dans nos politiques d'investissement. Mais,
17 normalement, la première rencontre, les portes sont
18 assez ouvertes à une première rencontre puis
19 discussion, pour expliquer qui qu'on est, qu'est-ce
20 qu'on fait puis comprendre ce qui... ce qu'il fait.
21 Parce que même si... évidemment, on développe des
22 partenariats, il peut avoir des projets où on n'est
23 pas confortable mais il peut faire d'autres types
24 de développement où on peut l'être, confortable.
25 Donc, c'est rare que les portes sont fermées pour

1 une première rencontre.

2 Q. **[421]** Parce que suite aux discussions je comprends
3 que suite aux discussions il peut y avoir
4 l'évolution d'un projet pour l'arrimer un peu plus
5 avec les objectifs de la SOLIM puis en faire un
6 projet viable.

7 R. Oui.

8 Q. **[422]** À ces différentes étapes-là qui sont
9 préalables à la présentation au conseil si je me
10 fie à une de vos dernières réponses, donc, c'est
11 votre équipe qui allez décider si le projet on va
12 le faire, c'est vous qui décidez à chaque étape si
13 on poursuit dans l'étape suivante ou à chaque fois
14 vous devez consulter un membre du conseil ou le
15 conseil? Êtes-vous souverain à ces étapes-là?

16 R. En fait on doit recommander un dossier, je n'ai pas
17 aucun pouvoir d'approbation, mais je dois quand
18 même quand je présente un dossier être en mesure de
19 le recommander. Donc, si l'analyse démontre les
20 rendements, le capital ou le rendement sont pas...
21 sont pas au rendez-vous, bien je le recommande pas,
22 je le monte pas le dossier.

23 Q. **[423]** Mais ma question était plus, évidemment il
24 faut que le projet soit viable sinon à la première
25 ou à la deuxième étape il va être discarté. Mais

1 dans la mesure qu'un projet semble viable puis
2 qu'il passe les différentes étapes toujours avant
3 de passer au conseil c'est important, donc, à
4 toutes ces étapes-là pour décider s'il est viable,
5 si on va aller de l'avant c'est votre équipe, donc,
6 c'est la permanence. Donc, la direction générale,
7 bref, qui décide?

8 R. Oui.

9 Q. **[424]** Il n'y a personne du conseil qui est informé?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[425]** Jusqu'au moment où que, là, vous décidez de
12 recommander ce projet-là, peu importe la nature de
13 celui-ci, donc, vous suggérez, vous décidez,
14 pardon, de recommander le projet et, à ce moment-
15 là, il va être présenté à monsieur... il va être
16 monté et il va être présenté à monsieur Lavallée
17 quelques jours avant le conseil, comme vous l'avez
18 dit avant la pause, pour éventuellement passer
19 devant le conseil?

20 R. Pour effectivement présenter à monsieur Lavallée
21 envoyer des cahiers de conseil cinq jours avant le
22 conseil et obtenir l'approbation du conseil. C'est
23 exact, oui.

24 Q. **[426]** Est-ce que c'est arrivé que monsieur Lavallée
25 suite à une réunion avant le conseil, donc, la

1 réunion si on veut préparatoire dans laquelle vous
2 lui présentez des projets, est-ce que c'est arrivé
3 qu'il a dit, qu'il a écarté des projets de son
4 propre chef, en disant vous présentez, bien j'ai
5 quatre projets ce mois-ci, un, deux, trois, quatre,
6 puis, là, il dit, vous l'expliquez, vous expliquez,
7 pardon, chacun des projets et le troisième, il
8 dit : « Non, ça tu me tasses ça ». Est-ce que c'est
9 arrivé ça?

10 R. Non.

11 Q. **[427]** Il n'a jamais écarté un projet...

12 R. Non.

13 Q. **[428]** ... dans le cadre d'une rencontre préalable?

14 R. Non.

15 Q. **[429]** J'imagine qu'il y a des projets
16 éventuellement au conseil qui n'ont pas
17 nécessairement passé, par exemple ou les projets
18 que vous avez suggérés au conseil ont toujours
19 passé?

20 R. Tous les dossiers présentés au conseil ont passé.

21 Q. **[430]** Les dossiers qui avaient suivi... qui avait
22 commencé avec la première étape, la première
23 rencontre et qui avaient suivi ce que je pourrais
24 qualifier de voie régulière?

25 R. Oui, tous les dossiers ont passé.

1 (12:14:28)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[431]** Est-ce qu'à l'inverse il est déjà arrivé que
4 vous ayez cinq dossiers, par exemple, à présenter
5 et que monsieur Lavallée vous demande : « Mais il y
6 en a un sixième, où est-ce qu'il est? » ou
7 « Qu'arrive-t-il de tel autre dossier? » que vous
8 ne lui aviez pas présenté?

9 R. Non, il n'y a pas, de mémoire, il ne m'a jamais
10 parlé d'un dossier que j'aurais oublié puis que je
11 devais monter puis je n'ai pas monté.

12 Q. **[432]** O.K. Il vous a déjà parlé de dossiers que lui
13 voulaient voir passer?

14 R. Oui, mais les discussions se faisaient avant,
15 évidemment il me présentait les dossiers. Si le
16 dossier effectivement fonctionnait pas pour les
17 éléments de capital et de rendement, il y avait une
18 rencontre avec lui, puis il y avait des
19 explications pourquoi mon inconfort par rapport à
20 ce volet-là. Il y a des dossiers qui ont été
21 écartés parce que ça ne correspondait pas à ces
22 critères-là.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[433]** On va maintenant aborder de façon plus
25 détaillée l'ascendant de monsieur Lavallée à la

1 SOLIM. On l'a effleuré un peu, c'est un
2 incontournable selon toute vraisemblance, on l'a
3 effleuré un peu dans le cadre, depuis le début de
4 votre témoignage, mais maintenant j'aimerais ça
5 qu'on mette l'emphase sur vraiment l'ascendant que
6 monsieur Lavallée à la SOLIM sa présence et son
7 pouvoir si on veut.

8 Avant toute chose, est-ce que monsieur
9 Lavallée, parce que vous on l'a vu avec votre
10 expérience vous avez trente (30) ans d'expérience
11 dans le domaine immobilier surtout dans un domaine
12 précis d'évaluation, de transactionnel, de projet,
13 est-ce que vous considérez que monsieur Lavallée
14 était un connaisseur lui aussi, est-ce qu'il
15 connaissait exactement de quoi il parlait, puis
16 lorsque vous parliez de termes très techniques, il
17 vous comprenait, il vous relançait, il vous
18 « challengeait » en bon québécois pour savoir si
19 tel chiffre était exact ou tel chiffre était
20 inexact?

21 R. En fait, non, monsieur Lavallée avait pas de
22 formation en finances et en immobilier. Je
23 comprenais qu'il utilisait beaucoup plus son réseau
24 de contacts pour connaître la qualité des projets
25 que rentrer dans les chiffres. Il se fiait vraiment

1 à la SOLIM pour... pour les analyses, les
2 projections, les rendements potentiels, donc, non,
3 ce n'est pas quelqu'un de financier, puis ce n'est
4 pas quelqu'un d'immobilier.

5 Q. **[434]** Et peut-être nous expliquer maintenant les
6 rencontres, les rencontres préalables au conseil.
7 Comment ça se déroulait les rencontres? Vous allez
8 à son bureau, à la FIPOE ou il venait vous voir à
9 la SOLIM?

10 R. J'allais le voir à son bureau à la FIPOE. Et je lui
11 exposais l'ensemble, la composition du conseil qui
12 s'en venait et notamment, plus particulièrement
13 pour les dossiers d'investissements qui étaient
14 proposés.

15 Q. **[435]** Est-ce qu'il était seul à ces rencontres-là
16 ou des fois il y avait d'autres membres du conseil
17 ou des partenaires qui étaient présents?

18 R. Pas les partenaires. C'est arrivé que monsieur
19 Louis Bolduc soit présent, qui est un des membres
20 du conseil.

21 Q. **[436]** Est-ce qu'il avait un rôle actif ou plutôt
22 passif, monsieur Bolduc, lorsqu'il était présent à
23 ces rencontres-là?

24 R. Il était actif. C'est un rôle actif. Évidemment,
25 étant membre du conseil de SOLIM, donc il était au

1 courant évidemment de la structure de SOLIM, des
2 types de produits qu'on fait, des types
3 d'investissements. Il était au courant des cahiers
4 de présentation parce qu'il siégeait également sur
5 le conseil de SOLIM.

6 Q. **[437]** O.K. Est-ce que des fois les rencontres
7 avaient lieu ailleurs qu'au bureau de la FIPOE avec
8 monsieur Lavallée? Ces rencontres préalables au
9 conseil, je parle.

10 R. De mémoire, la très, très grande majorité se
11 faisait à son bureau. Mais on l'a peut-être fait
12 également dans un restaurant ou chez SOLIM peut-
13 être une fois ou deux. Mais la grande, grande
14 majorité, c'était à son bureau.

15 Q. **[438]** Quand vous dites « au restaurant », est-ce
16 que c'est à l'un des restaurants de monsieur
17 Accurso que ces rencontres-là...

18 R. Oui, souvent, souvent les rencontres se faisaient
19 aux restaurants de monsieur Accurso à Laval.

20 Q. **[439]** Le Tops ou?

21 R. Oui, je pense Le Tops ou...

22 Q. **[440]** Ou l'autre?

23 R. Il y avait comme deux noms. Mais en tout cas, le
24 restaurant qui...

25 Q. **[441]** Oui. Et lors de ces rencontres-là, ça se

1 passe au restaurant de monsieur Accurso, est-ce que
2 monsieur Accurso est présent à ces rencontres-là?

3 R. En fait, pour le conseil, non.

4 Q. **[442]** Non?

5 (12:19:11)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[443]** L'autre endroit, est-ce que c'était à l'Onyx?

8 R. Pardon?

9 Q. **[444]** L'autre endroit, est-ce que c'était à l'Onyx?

10 R. Oui, c'est ça. Pas lorsqu'on faisait une
11 présentation du conseil d'administration qui s'en
12 venait.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[445]** Donc, je comprends de votre réponse qu'il y a
15 eu des rencontres, des fois, aux restaurants
16 d'Accurso avec monsieur Accurso et monsieur
17 Lavallée, mais pas les rencontres préalables au
18 conseil, mais d'autres rencontres?

19 R. Oui.

20 Q. **[446]** Quelle était la nature des discussions lors
21 de ces rencontres-là?

22 R. Bien, souvent, c'est toujours dans les dossiers
23 nous impliquant avec monsieur Accurso, donc les
24 dossiers existants ou de nouveaux dossiers qu'il
25 regarde. Donc, dans les dossiers existants, bien

1 comprendre évidemment qu'est-ce qui pouvait
2 accrocher dans les dossiers; est-ce qu'on va en
3 deuxième ou en troisième phase; est-ce que ça vaut
4 la peine d'acheter le terrain voisin pour
5 extensionner le projet. Et dans les nouveaux types
6 de projets, comme un projet récréatif à Mirabel ou
7 ailleurs, je pense, c'est un bon projet. Donc,
8 toujours dans le cadre des discussions de projets
9 immobiliers.

10 Q. **[447]** Qui ramassait la facture à la fin? Est-ce que
11 c'était la SOLIM ou c'était monsieur Accurso?

12 R. Je ne sais pas si c'est monsieur Lavallée ou
13 Accurso, mais ce n'était pas SOLIM.

14 Q. **[448]** Ce n'était pas SOLIM?

15 R. Non.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[449]** Ou chacune des personnes payait son repas?

18 R. Non.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[450]** Vous, la SOLIM n'a jamais payé pour ce genre
21 de repas?

22 R. Non.

23 Q. **[451]** Si on revient donc à nos rencontres
24 préalables. Est-ce qu'il est arrivé dans ces
25 rencontres-là que monsieur Lavallée vous propose

1 des changements au niveau du financement? Je ne
2 vous dis pas d'abandonner un projet. Les projets,
3 vous nous avez dit plus tôt qu'il n'y avait pas de
4 projets qui avaient été abandonnés ou discartés.
5 Mais est-ce qu'il est arrivé des fois où monsieur
6 Lavallée vous a suggéré des méthodes de financement
7 différentes?

8 R. Je ne dirais pas des méthodes de financement
9 différent, je dirais une implication de la FIPOE
10 dans le financement du projet.

11 Q. **[452]** Pouvez-vous détailler un peu de quelle façon
12 ça s'opérait?

13 R. Je l'ai expliqué un peu plus tôt que, souvent, on
14 est impliqué à titre partenaire, donc en équité,
15 mise de fonds directement avec le partenaire dans
16 le projet. Puis on agissait également comme
17 prêteur, mais de second rang, un prêteur mezzanine.
18 Et dans ces prêts mezzanines là où monsieur
19 Lavallée voulait participer dans certains projets.

20 Q. **[453]** Quand vous dites « il voulait », est-ce que
21 c'est, je me trompe en disant que c'est via le
22 fonds social de la FIPOE? C'est-à-dire l'argent
23 qu'il avait dans son syndicat qu'il présidait?

24 R. C'était des fonds de son syndicat. Je ne peux pas
25 vous dire que ça venait directement, là, de quel

1 fonds mais ça venait d'un des fonds de la FIPOE.

2 Q. **[454]** O.K. Si je vous suggère le fonds social parce
3 qu'il y a quand même des ententes que vous avez
4 signées.

5 R. O.K.

6 Q. **[455]** Le fonds social de la FIPOE, c'est possible?

7 R. C'est possible.

8 Q. **[456]** Et comment ça opérerait, ça, exactement? C'est-
9 à-dire donnez-nous un exemple concret. Il y a un
10 dossier...

11 R. Écoutez, il y a un dossier où on a deux millions
12 (2 M) en équité. Notre partenaire aussi a un deux
13 millions (2 M) en équité puis on fait un prêt
14 mezzanine de trois millions et demi (3,5 M) ou
15 quatre millions (4 M) disons, un chiffre rond,
16 quatre millions (4 M) de prêt mezzanine en second
17 rang avec des conditions de prêt mezzanine donc des
18 conditions qui correspondent au risque, normalement
19 c'est des taux d'intérêt de quinze pour cent
20 (15 %). Alors monsieur Lavallée dit « Bien écoutez,
21 moi, j'ai de l'argent disponible. Plutôt que le
22 laisser, ça serait bon d'indiquer, évidemment,
23 qu'on peut par un véhicule d'investissement comme
24 ça a augmenté les rendements des syndicats en
25 contribuant avec SOLIM à faire le prêt

1 mezzanine. ». C'est une forme pari passu.

2 Q. [457] C'est une forme pardon?

3 R. C'est une forme pari passu.

4 Q. [458] Pour les néophytes qu'est-ce que ça veut
5 dire?

6 R. Ça veut dire qu'on est égal, on est moitié-moitié
7 prêteur dans le prêt mezzanine. Donc quatre
8 millions (4 M), deux millions (2 M) pour la FIPOE,
9 deux millions (2 M) pour SOLIM.

10 Q. [459] O.K. Et vous, en tant qu'administrateur, je
11 qualifierais d'expérimenté parce que, rendu là,
12 vous avez quand même vingt-cinq (25) ans
13 d'expérience, vous avez un MBA, un DEC en
14 architecture, un bac en administration des affaires
15 avec connotation évaluation, est-ce que c'est
16 fréquent de venir contre..., pas contrecarrer mais
17 de venir s'immiscer dans un projet pour pouvoir
18 tenir une part du financement? C'est quelque chose
19 de fréquent, ça, qu'on va changer le financement à
20 la dernière minute comme ça pour y introduire un
21 autre partenaire?

22 R. Euh... Fréquent, non, mais c'était la pratique, ça
23 semblait être une pratique acceptable.

24 Q. [460] À la SOLIM?

25 R. À la SOLIM.

1 Q. **[461]** Ailleurs, est-ce que vous avez vu ça
2 ailleurs?

3 R. Vous voulez dire dans les institutions financières?

4 Q. **[462]** Bien qu'un président de conseil d'administra-
5 tion arrive puis il dit « Bien moi, j'ai un autre
6 fonds ailleurs puis je pense qu'on devrait financer
7 moitié-moitié. » parce que monsieur Lavallée est
8 quand même président du conseil donc je comprends
9 que il a un rôle d'administrateur mais est-ce que
10 c'est fréquent de voir qu'un président de conseil
11 qui, de surcroît, a accès à un autre fonds
12 d'investissement va rencontrer son directeur
13 général, il va dire « Écoutez, moi je vais... Voici
14 mon autre fonds, je vais venir mettre la moitié ici
15 du financement nécessaire. ».

16 R. Je comprends. Écoutez, c'est la première fois
17 qu'une situation comme cella-là arrivait. Dans les
18 autres institutions financières on parle d'un seul
19 et même fonds. C'est la première fois que ça
20 arrivait qu'il y avait un membre du conseil qui
21 avait accès à un autre fonds que celui que je
22 gérais donc, dans les autres institutions, ça n'a
23 jamais arrivé.

24 Q. **[463]** Vous semblez dire la réponse à la question
25 d'avant que c'était quelque chose de fréquent à la

1 SOLIM.

2 R. Oui.

3 Q. **[464]** Donc c'est pas, c'est arrivé à plusieurs
4 reprises sous votre...

5 R. Oui.

6 Q. **[465]** ... présidence?

7 R. À plusieurs reprises.

8 Q. **[466]** Puis qu'est-ce qui guidait, selon votre
9 compréhension, qu'est-ce qui guidait le fait que la
10 FIPOE allait, allait devenir partenaire également?

11 R. Je comprenais que notre premier critère est la
12 disponibilité des fonds, de regarder évidemment,
13 les fonds qui étaient disponibles.

14 Q. **[467]** À la FIPOE.

15 R. À la FIPOE.

16 Q. **[468]** Oui, oui.

17 R. Et la nature du projet.

18 Q. **[469]** Donc si c'est un bon projet c'est d'autant
19 plus intéressant, j'imagine...

20 R. Oui.

21 Q. **[470]** ... pour monsieur Lavallée de mettre l'argent
22 de la FIPOE.

23 R. Oui.

24 Q. **[471]** Est-ce que c'est arrivé l'inverse que la
25 FIPOE, pas l'inverse mais est-ce que c'est arrivé

1 que la FIPOE a passé de l'argent à la SOLIM, fait
2 un prêt, littéralement, à la SOLIM?

3 R. Non.

4 Q. **[472]** La façon que c'était c'est qu'il y avait un
5 décaissement de la FIPOE et de la SOLIM dans un
6 projet, il n'y avait pas d'échange d'argent entre
7 la SOLIM et la FIPOE?

8 R. Ah oui! Dans le cadre des prêts, des prêts
9 mezzanines.

10 Q. **[473]** Oui, oui, toujours.

11 R. Oui, oui, bien, écoutez, on faisait la gestion du
12 prêt donc on, vu qu'on devait faire la gestion du
13 prêt, on faisait la gestion du déboursé de prêt
14 donc on appelait les fonds, effectivement, pour la
15 partie FIPOE qu'on recevait pour qu'on puisse faire
16 la gestion des déboursés, s'assurer, évidemment,
17 que les critères avant le déboursé avaient été
18 remplis donc c'est nous qui faisons la gestion du
19 prêt.

20 Q. **[474]** O.K. Et qui encourt les frais
21 d'administration pour tout gérer ce projet-là?

22 R. Les frais de gestion du prêt?

23 Q. **[475]** Oui, les frais, puis les frais d'administra-
24 tion rattachés au prêt, par exemple, les avocats
25 pour signer l'entente, pour confectionner

1 l'entente, il y a différents services qui sont
2 nécessaires lorsqu'on fait une transaction de cette
3 nature-là.

4 R. Oui.

5 Q. [476] Qui encourrait les frais administratifs?

6 R. C'est la SOLIM qui supportait les frais
7 administratifs. Dans tous les projets il y a des
8 structures d'honoraires pour le travail qu'on
9 faisait. Ça fait qu'on... SOLIM faisait le travail
10 puis, le travail de structuration, tout le travail
11 pour la structuration, mais il y avait des ententes
12 d'honoraires, de frais, avec le partenaire
13 développeur pour notre intervention qu'on faisait
14 au niveau de la gestion et du frais mezzanine et
15 d'équité et du projet.

16 12:27:10

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [477] Alors ça veut dire quoi ça les ententes avec
19 les partenaires?

20 R. Bien par exemple, pour gérer...

21 Q. [478] Parce que si c'est la SOLIM qui payait...

22 R. Oui.

23 Q. [479] ... c'était quoi l'entente qu'il y avait?

24 Quelle était la proportion que défrayaient vos
25 partenaires?

1 R. Bon, la portion, c'était une entente normalement
2 fixe. Exemple, un pour cent (1 %), un pour cent
3 (1 %) du prêt ou un demi pour cent (1/2 %) du prêt
4 était consacré comme des frais de gestion qu'on
5 pouvait facturer au projet. Pour le suivi même du
6 projet, on chargeait un pour cent (1 %) des frais
7 de développement. Donc, on avait donc des revenus
8 pour suivre le projet, des revenus pour le
9 financement du prêt mezzanine. Donc c'est des
10 ententes fixes. Alors si nous, à l'intérieur du
11 budget, ça nous coûtait moins cher, il y avait donc
12 un profit mais si ça coûtait plus cher, bien on
13 absorbait les coûts additionnels.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. [480] Et ça, lorsque cette éventualité-là arrivait,
16 c'est-à-dire lorsque la FIPOE participait au
17 financement d'un projet, est-ce que cet état de
18 faits là était exposé clairement au conseil, aux
19 cinq membres du conseil? Est-ce que c'était clair,
20 c'était discuté librement ou si c'était passé un
21 peu en-dessous du tapis?

22 R. Non, non, non. En fait tous les frais étaient
23 connus. Ça fait partie de l'approbation...

24 Q. [481] Excusez-moi, là. Je suis sorti de la question
25 des frais d'administration. Là, on a un projet

1 donné. Vous me parliez tantôt d'un quatre millions
2 (4 M\$). Deux millions (2 M\$) vient de la FIPOE,
3 deux millions (2 M\$) vient de la SOLIM.

4 R. Oui.

5 Q. [482] Et on a compris de votre témoignage que cette
6 décision-là, que la FIPOE contribue ou finance
7 conjointement avec la SOLIM un projet donné, la
8 décision était prise par monsieur Lavallée à la
9 rencontre qui est préalable au conseil.

10 R. Hum, hum.

11 Q. [483] Donc j'imagine à ce moment-là, lorsque la
12 décision était prise, les documents étaient changés
13 de façon à représenter l'intention de monsieur
14 Lavallée, c'est-à-dire que le document de
15 financement était à la fois de la FIPOE et de la
16 SOLIM, c'est bien ça?

17 R. C'est-à-dire que...

18 Q. [484] Vous me suivez toujours?

19 R. Il y avait clairement, sans doute pour répondre à
20 votre question, je comprends mieux la question,
21 dans le document, c'était clairement indiqué que
22 maintenant que le prêt mezzanine était fait pari
23 passu avec la FIPOE et SOLIM.

24 Q. [485] C'est ça. Ça c'était clair au conseil?

25 R. Oui, oui.

1 Q. [486] Donc les cinq membres du conseil
2 d'administra-tion...

3 R. Oui.

4 Q. [487] ... savaient que la FIPOE allait financer la
5 moitié du projet?

6 R. Oui.

7 Q. [488] Est-ce que c'était discuté que c'est monsieur
8 Lavallée qui avait décidé, de son propre chef, que
9 c'était un projet intéressant et de financer la
10 moitié du projet? Comment c'était présenté? En
11 d'autres termes, là, comment c'était présenté aux
12 membres du conseil d'administration le fait que la
13 FIPOE allait financer la moitié d'un projet donné?

14 R. Bien en fait, c'est lui-même. Je pense qu'il... à
15 chaque fois le mentionnait. La FIPOE, on a des sous
16 additionnels, on croit au projet, c'est intéressant
17 pour encourager les rendements additionnels au
18 niveau des syndicats autres que, des rendements
19 autres que laisser le compte, les rendements qu'on
20 a d'un compte bancaire. Donc c'est intéressant,
21 oui, je vais de l'avant. Donc, il informait le
22 conseil de son intention et le pourquoi qu'il
23 désire de faire un prêt pari passu avec nous dans
24 le projet.

25 Q. [489] Le pourquoi c'était pour le bon rendement?

1 R. Oui.

2 Q. [490] Puis est-ce que les membres du conseil
3 voyaient un problème à ce que monsieur Lavallée
4 décide de s'immiscer dans un projet de financement
5 de la SOLIM à son... de son propre chef?

6 R. Bien évidemment je pense que... je ne peux pas...
7 mon impression c'est que, surtout au niveau du
8 Fonds, on trouvait évidemment une pratique un peu
9 curieuse, surtout qu'on a pas besoin de sous
10 additionnels. Je pense qu'il y a assez de sous je
11 pense, d'argent au Fonds, pour avoir besoin d'un
12 autre investisseur...

13 Q. [491] Vous avez pas besoin du deux millions (2 M\$)
14 de la FIPOE, là, pour financer, c'est que vous nous
15 dites.

16 R. ... mais je comprends que le débat venait beaucoup
17 plus sur est-ce qu'on, à titre expérimental, est-ce
18 qu'on laisse évidemment les syndicats rentrer dans
19 des véhicules d'investissement pour montrer
20 qu'effectivement, qu'ils peuvent augmenter pour
21 leurs membres le rendement. Donc avec un inconfort
22 mais une compréhension que, oui, est-ce que c'est
23 un test? Est-ce que ça va durer? Donc c'est accepté
24 mais on peut pas dire que c'est devenu une règle
25 écrite que, écoute c'est... on laisse ouvrir... la

1 porte ouverte à tous les syndicats pour être
2 capable de venir faire du prêt mezzanine avec nous.

3 Q. [492] Non mais on s'entend que les autres membres
4 d... les autres syndicats auraient un peu plus de
5 misère parce qu'il y avait pas... Jean Lavallée
6 on... c'est son fonds de financement, c'est la
7 FIPOE qu'il présidait à ce moment-là depuis près de
8 trente (30) ans...

9 R. Oui.

10 Q. [493] ... donc c'est sûr que la dynamique est
11 différente et, sans en faire une règle écrite, vous
12 avez dit qu'il y a eu plusieurs projets de cette
13 nature-là. Moi ma question c'est vraiment au niveau
14 du conseil parce que vous dites, au niveau du Fonds
15 de solidarité, ça fonctionne différemment. Yvon
16 Bolduc qui est le président-directeur général du
17 Fonds de solidarité siège sur votre conseil avec
18 Louis Bolduc qui est un des vice-présidents, René
19 Roy, secrétaire général de la FTQ. Ce n'est pas
20 n'importe qui qui siège sur votre conseil, et ma
21 question, c'est par rapport à eux. Comment qu'ils
22 réagissent lorsque monsieur Lavallée dit « moi, ce
23 projet-là m'intéresse, donc je vais prendre la
24 moitié... je vais prendre l'argent de la FIPOE puis
25 je vais investir la moitié avec la SOLIM ». C'est

1 comment réagissent ces personnes-là? Parce que
2 c'est quelque chose, vous l'avez dit, c'est quelque
3 chose d'un petit peu... qui sort de l'ordinaire,
4 là.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[494]** Qu'un administrateur prenne un autre fonds
7 pour pouvoir financer un projet, projet financé par
8 le Fonds qu'il préside au niveau du conseil
9 d'administration. Vous l'avez dit vous-même, c'est
10 quelque chose d'un peu particulier. C'est quoi la
11 réaction de monsieur Bolduc, de messieurs Bolduc,
12 Yvon, Louis Bolduc, René Roy, monsieur Coulombe
13 quand il voit ça aller, quand monsieur Lavallée dit
14 « moi, je vais prendre, je vais partager la moitié
15 de la part du gâteau, je vais financer la moitié du
16 projet avec vous », comment qu'ils réagissent?

17 R. Il y a pas eu beaucoup de discussion, il y a pas eu
18 de commentaire, ça a été approuvé, il y a pas eu
19 grand débat.

20 (12:32:47)

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Q. **[495]** Pourquoi il n'y a pas eu de discussion et de
23 commentaire? Est-ce que c'est parce que monsieur
24 Lavallée avait un grand ascendant sur les autres?

25 R. J'y vais plus avec mon impression, je dirais que,

1 oui.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[496]** On comprend que pour ces prêts-là, il y a
4 tout un travail d'analyse qui doit être fait, là,
5 par les gens de... les gens de la SOLIM. La FIPOE
6 compensait pas aucunement monétairement le travail
7 d'analyse fait par la SOLIM, lorsque la SOLIM
8 s'impliquait dans un placement?

9 R. Non.

10 Q. **[497]** Jamais?

11 R. Jamais.

12 Q. **[498]** On comprend que c'est des prêts à quinze pour
13 cent 15)%, c'est des prêts où le risque est plus
14 élevé, là. C'est pas des prêts... des prêts
15 standards. Donc, si le prêt va bien, si la SOLIM
16 décide de laisser sa place un peu, là, à la FIPOE,
17 est-ce qu'elle se prive pas un peu d'un rendement
18 d'un prêt qui aurait pu faire quinze pour cent
19 (15 %) pour le bénéfice de la FIPOE?

20 R. Évidemment.

21 Q. **[499]** Oui. Et si le prêt va mal, pour le syndicat,
22 lui, qui a investi dans ça, il y a une question de
23 liquidité, est-ce qu'il participait aux pertes
24 également?

25 R. Il faut.

1 Q. **[500]** Est-ce qu'il y a eu des prêts qui ont mal
2 tourné?

3 R. Je touche du bois, non.

4 Q. **[501]** Non.

5 R. Non.

6 Q. **[502]** Mais, il aurait pu y avoir des prêts ou
7 clairement ça aurait pu mal tourner.

8 R. Ça aurait pu arriver.

9 Q. **[503]** ... parce que c'est des prêts mezzanine, des
10 prêts de quinze pour cent (15 %), là, même il en a
11 pas eu dans l'expérience qu'il y a là.

12 R. Non.

13 Q. **[504]** Pas du tout. Est-ce que dans ces prêts-là
14 quand même, on peut penser que la liquidité n'est
15 pas la même chose, c'est-à-dire que c'est des prêts
16 qu'il y a des ententes de remboursement. On peut
17 pas demain matin demander à celui qui a emprunté de
18 payer si ce n'est pas convenu dans l'entente, là.
19 Donc, il y a une question de liquidité, là,
20 clairement.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[505]** Donc, si le syndicat avait besoin d'argent,
23 lui, demain matin, il était pas capable de dire à
24 la SOLIM « allez chercher ma part de prêt », même
25 si ça respecte pas l'entente d'aller la chercher,

1 vous étiez pas capable de le faire.

2 R. C'est exact, je suis pas capable de le faire.

3 Q. **[506]** Donc, il y avait le risque de liquidité en
4 plus des risques de perte plus élevés pour ce genre
5 de type de prêts-là.

6 R. Oui.

7 Q. **[507]** Autant que la SOLIM prenait que la FIPOE
8 elle-même.

9 R. Oui.

10 Q. **[508]** Merci.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Il est midi trente-six (12 h 36) déjà. Je vous
13 suggère de prendre la pause et on entretiendra les
14 relations avec monsieur Accurso et monsieur
15 Lavallée au retour.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Parfait.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Bon appétit.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LA GREFFIÈRE :

24 Monsieur Gionet, vous êtes toujours sous le même
25 serment.

1 R. Oui.

2 (14:04:53)

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[509]** Alors, Monsieur Gionet, bonjour. Avant de se
5 quitter pour la pause du lunch, on a démontré un
6 peu, on a exposé plutôt l'influence que pouvait
7 avoir monsieur Lavallée auprès de la SOLIM.
8 Maintenant, on va regarder les diverses relations
9 qu'il avait avec certains intervenants qui attirent
10 un peu plus notre attention. On va débiter avec
11 monsieur Accurso. Pouvez-vous nous expliquer un peu
12 la relation - là, on y va plus en détail, là, je
13 sais que tout à l'heure on l'a effleurée - mais la
14 relation, l'origine de la relation, selon ce que
15 vous savez, bien entendu, de monsieur Accurso avec
16 monsieur Lavallée?

17 R. Bien, je pense, la relation, c'est une relation
18 d'amitié qui datait de très longtemps, en fait, du
19 début même du Fonds de solidarité. Ils se
20 connaissent depuis très très lon... depuis le
21 début.

22 Q. **[510]** Savez-vous si monsieur Accurso est un des
23 fondateurs ou une des personnes qui étaient à
24 l'origine, là, instigatrice, du moins, il
25 participait à l'instauration du Fonds?

- 1 R. Ce que j'ai entendu, effectivement, qu'il a
2 participé. J'ai entendu à plusieurs reprises qu'il
3 aurait participé. De quelle façon, je ne sais pas,
4 mais il a participé à la formation du Fonds. Il a
5 appuyé la formation du Fonds, il a supporté les
6 démarches, tout ça.
- 7 Q. **[511]** Est-ce qu'il vous l'a lui-même déjà dit en
8 disant « je suis un des membres fondateurs »? Est-
9 ce qu'il vous a déjà dit ça monsieur Accurso?
- 10 R. Je me souviens pas qu'il m'a dit que « je suis un
11 membre fondateur », mais je me souviens d'avoir
12 compris de monsieur Accurso qu'il avait participé
13 dès le début à la formation du Fonds.
- 14 Q. **[512]** Savez-vous si leur relation ou leur amitié
15 était limitée strictement aux affaires ou il y
16 avait... c'était personnel également?
- 17 R. J'avais l'impression que c'est plus que strictement
18 d'affaires, c'est amical. Ils voyageaient, je
19 pense, ils prenaient des vacances ensemble, ils
20 voyageaient. Donc, c'est plus strictement... ça se
21 limitait pas uniquement à des relations d'affaires.
22 D'après ce que je comprends, il disait
23 ouvertement... les deux disaient ouvertement que
24 c'étaient des amis.
- 25 Q. **[513]** Si on regarde au niveau des affaires, savez-

1 vous si monsieur Lavallée était bien au courant des
2 différents projets, des différents... des
3 différents investissements que monsieur Accurso
4 pouvait avoir?

5 R. Oui, il était au courant.

6 Q. **[514]** Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

7 R. Bien, en fait, dans tous les dossiers de monsieur
8 Accurso, il n'était pas surpris d'entendre les
9 projets ou décrire les projets, il semblait déjà
10 être au courant des projets.

11 Q. **[515]** Vous dites que les deux voyageaient aussi
12 ensemble. Est-ce que vous savez si... quel genre de
13 voyages ils faisaient ensemble?

14 R. J'étais pas dans la confidence des deux personnes,
15 là, mais je l'ai vu comme tout le monde qu'ils
16 voyageaient sur le bateau, des voyages...

17 Q. **[516]** Faites juste vous en tenir pour les fins de
18 votre témoignage... Bien, c'est sûr, si c'est des
19 choses que vous avez vues à la télévision ou dans
20 le cadre d'autres témoins, nous le dire, mais
21 idéalement, vous limiter à ce que, vous, vous avez
22 pu constater personnellement ou entendu dans la
23 période, si vous voulez, là, deux mille...
24 principalement deux mille un (2001) à deux mille
25 neuf (2009). Si vous avez entendu des choses

1 pendant que vous étiez consultant, loisir à vous de
2 nous le dire aussi, mais peut-être juste spécifier
3 qu'est-ce que, vous, vous savez factuellement, donc
4 au niveau du...

5 R. Mais...

6 Q. **[517]** Oui, allez-y.

7 R. Je comprends. Mais, en fait, j'ai entendu dire,
8 mais aussi entendu, de parler de voyages qu'ils
9 auraient fait ensemble, de voyages, par exemple, en
10 Allemagne, une espèce de cure de... Donc, ils
11 parlaient ouvertement de ce voyage-là tous les
12 deux.

13 Q. **[518]** Qu'ils avaient fait ce voyage-là.

14 R. Oui.

15 Q. **[519]** Ou qu'ils allaient le faire, tout dépendant.

16 R. Oui.

17 Q. **[520]** Quand vous parlez de cure, vous parlez de
18 cure d'amaigrissement ou...

19 R. Oui.

20 Q. **[521]** En Allemagne. Est-ce que vous savez...

21 R. En Allemagne.

22 Q. **[522]** ... s'il y a d'autres personnes qui
23 étaient... de votre entourage, que ce soit des
24 membres au conseil, des gens de la FTQ
25 Construction, des gens du Fonds, peu importe, là,

1 des gens de l'entourage qui participaient aussi à
2 ces voyages-là en Allemagne?

3 R. Je sais pas combien de voyages qu'ils ont faits,
4 mais j'ai entendu au moins une fois que monsieur
5 Louis Bolduc aussi a participé.

6 Q. **[523]** Un voyage en Allemagne.

7 R. Oui.

8 Q. **[524]** O.K. Savez-vous si monsieur Lavallée payait
9 pour ces voyages-là ou si c'était, pardon, monsieur
10 Accurso qui défrayait les coûts?

11 R. J'ai aucune idée.

12 Q. **[525]** Vous avez jamais cherché à savoir non plus.

13 R. Non.

14 Q. **[526]** Pour Louis Bolduc, est-ce que votre réponse
15 est la même si ma question est la même?

16 R. La même chose.

17 Q. **[527]** O.K. Vous êtes au courant que monsieur
18 Accurso a un bateau.

19 R. Oui.

20 Q. **[528]** Le Touch ou le My Touch.

21 R. Oui.

22 Q. **[529]** Savez-vous si monsieur Lavallée a déjà
23 séjourné sur ce bateau-là? Et encore une fois...

24 R. Oui.

25 Q. **[530]** ... par rapport à l'information que vous

1 avez, là. Je sais qu'on a vu des photos...

2 R. Oui. Oui, oui.

3 Q. **[531]** ... dans les journaux, mais faisons-en
4 abstraction.

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[532]** Savez-vous s'il a séjourné sur le Touch à
7 plusieurs reprises?

8 R. « À plusieurs », je peux pas vous dire combien de
9 fois, mais de mémoire, il en a parlé au moins deux
10 fois.

11 Q. **[533]** Qu'ils étaient allés ou qu'ils allaient,
12 là...

13 R. Oui.

14 Q. **[534]** ... sur le bateau. Savez-vous... même
15 question, savez-vous si monsieur Lavallée a payé,
16 que ce soit le billet d'avion ou pour le séjour en
17 tant que tel sur le bateau de monsieur Accurso?

18 R. Je ne sais pas.

19 Q. **[535]** Savez-vous s'il y a d'autres personnes à part
20 monsieur Lavallée qui auraient séjourné sur le
21 bateau ou est-ce que les personnes vous ont dit que
22 untel ou untel avait séjourné?

23 R. Non.

24 Q. **[536]** Peut-être ici, je vois une écoute
25 électronique, juste pour vous rafraîchir un peu la

1 mémoire.

2 R. O.K.

3 Q. **[537]** Parce que je comprends que ça fait un
4 certain... ça fait un certain temps.

5 R. Oui.

6 Q. **[538]** Donc, c'est des choses qui arrivent. Juste un
7 instant. Donc, ça serait l'onglet numéro 9, Madame
8 Bolduc. Je veux voir si dans le cahier que vous
9 avez devant vous, en bleu, là, ça serait l'onglet
10 9.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Madame Blanchette. Madame Blanchette!

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. C'est parce que vous l'avez appelée madame
17 Bolduc.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Ah! mon Dieu, excusez-moi. Donc, Madame Blanchette,
20 s'il vous plaît. L'onglet numéro 9, c'est une
21 conversation, là, provenant du Projet Diligence,
22 entre monsieur Bolduc et monsieur Gionet, qui date
23 du six (6) avril deux mille neuf (2009). Donc, on
24 se rappellera, à ce moment-là, il y a...

25 Q. **[539]** Vous vous rappelez de cette époque-là,

1 Monsieur Gionet?

2 R. Oui.

3 Q. **[540]** Donc, on va l'écouter. C'est assez succinct,
4 ça dure une minute quarante.

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8 LA GREFFIÈRE :

9 Ça sera sous la cote 112P-1201.1, 1201.2.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 S'il vous plaît, oui.

12

13 112P-1201.1 : Écoute électronique 08-0469_2083
14 du 6 avril 2009.

15

16 112P-1201.2 : Transcription de l'écoute
17 électronique 08-0469_2083 du 6
18 avril 2009.

19

20 Q. **[541]** Donc, juste peut-être revenir sur cette
21 écoute-là. Donc, c'est monsieur... c'est Yvon
22 Bolduc qui vous contacte. J'aimerais ça savoir, au
23 paragraphe 4, lorsqu'il vous dit : « Guy, je
24 t'appelle parce que je pense qu'il va falloir aller
25 un petit peu plus vite que prévu. » À quoi réfère-

1 t-il exactement?

2 R. C'est à l'époque où, je me souviens... attendez, la
3 date c'est le...

4 Q. **[542]** De savoir...

5 R. ... six (6)...

6 Q. **[543]** ... effectivement, j'en étais là à
7 contextualiser avant qu'on débute l'écoute. Le six
8 (6) avril deux mille neuf (2009), c'est quoi le
9 contexte?

10 R. Bien, je pense qu'au niveau journalistique il y a
11 beaucoup de... d'enquêtes, de revues, d'articles
12 qui parlent de monsieur Accurso, des liens avec
13 monsieur Accurso, avec monsieur Lavallée. Donc, il
14 y avait une crise médiatique, pour le Fonds, assez
15 importante. Et c'est dans doute dans le contexte
16 de... de gérer les dossiers qu'on a avec monsieur
17 Accurso de façon à sortir des dossiers avec
18 monsieur Accurso.

19 Q. **[544]** Donc, se dissocier des investissements ou des
20 différents financements qu'on peut avoir avec
21 monsieur Accurso?

22 R. Oui.

23 Q. **[545]** Et ce que vous dit monsieur Yvon Bolduc, à ce
24 moment-là, c'est d'aller... d'aller le plus vite
25 possible?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[546]** Savez-vous pourquoi il vous demande d'aller
3 le plus vite possible?

4 R. Je comprends que dans la crise médiatique c'est
5 être capable de dire : « On a réagi rapidement pour
6 se dissocier. »

7 Q. **[547]** Au paragraphe 6, monsieur Bolduc parle de
8 rumeurs à l'effet que Louis Bolduc aussi aurait été
9 sur le bateau. Maintenant que je vous ai rafraîchi
10 la mémoire, est-ce que vous vous souvenez si
11 monsieur Bolduc, à l'exception de cet appel
12 téléphonique là, savez-vous si on vous a fait état
13 du fait qu'il était allé sur le bateau?

14 R. Sur le bateau, je suis pas certain que j'ai entendu
15 parler de... soit monsieur Lavallée ou monsieur
16 Accurso ou monsieur Louis Bolduc. En fait, je suis
17 pas surpris, là, mais dire, effectivement, que je
18 l'ai entendu de vive voix : « Oui, j'y ai été puis
19 c'est pas... »

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[548]** C'est parce qu'on vient de l'entendre, là.
22 Vous voulez dire, de la bouche même de monsieur
23 Bolduc? Est-ce que c'est ça votre réponse, là,
24 parce que...

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Parce que c'est une rumeur, il faut juste faire...
3 monsieur Bolduc dit qu'il a entendu une rumeur,
4 donc c'est pas nécessairement un fait avéré. Sauf
5 qu'il semble être préoccupé par ce fait-là, qui
6 semble pas nécessairement être faux. Mais c'est
7 pour ça je veux demander au témoin si...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 ... lui, la rumeur, est-ce qu'il a de l'information
12 à l'effet...

13 Q. **[549]** Ou est-ce que vous avez déjà reparlé avec
14 monsieur Bolduc à l'effet que cette rumeur-là était
15 fondée ou pas fondée?

16 R. Non, je n'en ai pas parlé avec monsieur Bolduc.

17 Q. **[550]** Est-ce que vous êtes d'accord avec que, dans
18 cette conversation-là, monsieur Bolduc prend pour
19 acquis que c'est vrai? Juste le dire...

20 R. Oui.

21 Q. **[551]** ... parce que pour les enregistrements.

22 R. Oui.

23 Q. **[552]** Oui. O.K.

24 R. Oui.

25 Q. **[553]** Au paragraphe 14... pas au paragraphe 14 mais

1 à l'intervention 14, monsieur Bolduc dit : « À
2 l'époque on était cinquante pour cent (50 %), donc
3 on se vendait à nous autres mêmes. » Qu'est-ce
4 qu'il veut dire? Parce que vous dites, après ça :
5 « Oui. » Donc, vous semblez comprendre exactement
6 ce qu'il veut dire, pouvez-vous nous expliquer un
7 peu, juste pour éclairer nos lanternes, parce que
8 je suis pas certain de bien comprendre? Vous pouvez
9 prendre le temps de relire le paragraphe.

10 R. Je me souviens pas de quel dossier qu'on parle. Il
11 semble qu'on est cinquante, cinquante (50-50) dans
12 les dossiers, mais ce n'est pas des ratios
13 anormals, on était souvent cinquante pour cent
14 (50 %) avec monsieur Accurso. Je me souviens pas du
15 dossier spécifique qu'on parle, malheureusement.

16 Q. **[554]** Si je vous suggère qu'il parle peut-être d'un
17 dossier impliquant monsieur Accurso dans lequel la
18 SOLIM ou le Fonds, l'histoire ne le dit pas, mais
19 est impliqué à moitié-moitié comme partenaire, dans
20 le Fonds, et à ce moment-là, il dit, monsieur
21 Bolduc semble sous-entendre que, bien puisqu'on est
22 à moitié partenaire on fait de l'argent aussi,
23 donc, si on se vend à nous on vend la moitié, étant
24 propriétaire de la moitié, à ce moment-là, on en
25 bénéficie aussi.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[555]** Est-ce que c'est dans ce sens-là qu'il faut
3 l'interpréter?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[556]** Vous est-ce qu'on vous a déjà invité à aller
6 sur le bateau de monsieur Accurso?
- 7 R. Non.
- 8 Q. **[557]** Et à l'exception du cadre professionnel, non,
9 à l'exception de la SOLIM, dans les locaux de la
10 SOLIM, est-ce que c'était fréquent de voir
11 monsieur, je parle de vous personnellement, est-ce
12 que c'était fréquent de voir monsieur Lavallée,
13 monsieur Accurso ensemble que ce soit à Laval, dans
14 l'un des deux restaurants ou encore dans d'autres
15 endroits, est-ce qu'il vous arrivait souvent de les
16 voir ensemble?
- 17 R. Souvent, oui, quand je rencontrais monsieur
18 Lavallée ou monsieur Accurso, souvent les deux
19 étaient ensemble.
- 20 Q. **[558]** Quand vous les rencontriez c'était pour des
21 fins personnelles ou professionnelles?
- 22 R. Professionnelles, pour les dossiers
23 d'investissement qu'on avait ensemble ou des
24 dossiers d'investissements potentiels.
- 25 Q. **[559]** Est-ce que monsieur Lavallée aimait la pêche

1 et la chasse savez-vous?

2 R. Oui, il se disait grand amateur de pêche et de
3 chasse.

4 Q. **[560]** Et quelle était sa relation avec Denis
5 Vincent monsieur Lavallée?

6 R. Denis Vincent c'était un ami de monsieur Lavallée
7 également de très longue date et particulièrement
8 pour la pêche et la chasse.

9 Q. **[561]** Est-ce qu'ils étaient partenaires... savez-
10 vous s'ils étaient ensemble dans un chalet ou s'ils
11 étaient partenaires d'un point de vue plus
12 professionnel, pas professionnel, mais une relation
13 d'affaires ou c'était seulement des relations
14 personnelles?

15 R. Je n'ai jamais entendu parler qu'ils étaient
16 partenaires d'affaires.

17 Q. **[562]** Est-ce que monsieur Vincent vous étiez
18 proche, est-ce que vous le connaissiez ou est-ce
19 que vous étiez proche de lui?

20 R. Bien j'étais une connaissance compte tenu des
21 dossiers d'investissements qu'on a eus où monsieur
22 Vincent était impliqué, je n'étais pas proche de
23 monsieur Vincent.

24 Q. **[563]** Comment vous perceviez monsieur Vincent par
25 rapport à Lavallée, par rapport à vous?

1 R. Bien monsieur Vincent était quelqu'un qui avait
2 directement un lien avec monsieur Lavallée. Donc,
3 il discutait à chaque semaine avec monsieur
4 Lavallée, donc, il était très près. Donc, je
5 comprenais qu'il avait l'occasion de parler de
6 dossiers d'investissements directement avec
7 monsieur Lavallée.

8 Q. **[564]** Est-ce qu'il vous est adonné vous de
9 rencontrer les deux en même temps pour discuter de
10 dossiers?

11 R. Oui. Au bureau de monsieur Lavallée.

12 Q. **[565]** Est-ce que c'était aussi fréquent qu'avec
13 monsieur Accurso ou c'était plus occasionnel?

14 R. Vous voulez dire la rencontre...

15 Q. **[566]** Les rencontres, est-ce que vous rencontriez
16 monsieur Vincent et monsieur et/ou... bien avec ou
17 sans monsieur Lavallée fréquemment ou c'était
18 plutôt occasionnel? C'est ça la question.

19 R. C'est plus occasionnel que fréquent. Monsieur
20 Vincent nous rencontrait directement à nos bureaux
21 aussi lorsque les dossiers d'investissements
22 étaient en cours.

23 (14:20:05)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[567]** Vous dites « nous rencontrait aussi

- 1 personnellement », vous voulez dire qui?
- 2 R. Monsieur Denis Vincent.
- 3 Q. **[568]** Oui, mais quand vous dites : « Il nous
- 4 rencontrait »?
- 5 R. La SOLIM, les gens de la SOLIM, donc, peut-être...
- 6 Q. **[569]** Qui, vous?
- 7 R. Moi, la majorité du temps, moi, ça peut être
- 8 monsieur Thériault ou la personne responsable de la
- 9 gestion du dossier d'investissement.
- 10 Q. **[570]** O.K. Mais vous...
- 11 R. Majoritairement moi.
- 12 Q. **[571]** O.K. Est-ce que c'était la même chose avec
- 13 monsieur Accurso?
- 14 R. Monsieur Accurso, en fait la structure est
- 15 différente, monsieur Accurso c'est une entreprise
- 16 assez importante, donc, il discutait beaucoup plus
- 17 des grands projets ou des stratégies de projets ou
- 18 des problèmes. Normalement le...
- 19 Q. **[572]** Avec qui?
- 20 R. Pardon?
- 21 Q. **[573]** Avec qui?
- 22 R. Souvent des rencontres avec monsieur Lavallée et
- 23 moi, mais le « day-to-day » avec monsieur Accurso
- 24 se faisait avec le responsable des développements,
- 25 différentes équipes de développement. Donc,

1 plusieurs rencontres avec ces gens-là pour suivre
2 le développement sur les comités de gérance, comité
3 de gestion, l'obtention des budgets. Donc, en fait
4 la différence fondamentale avec monsieur Vincent,
5 monsieur Accurso, monsieur Accurso a quand même une
6 grosse entreprise, tandis que monsieur Vincent il
7 semble être seul.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[574]** Je comprends que monsieur Accurso vous
10 discutiez des grandes orientations, puis quand
11 c'était le temps du quotidien bien c'était plutôt
12 monsieur André Bramos...

13 R. Oui.

14 Q. **[575]** ... qui était, là, puis qui intervenait, que
15 vous rencontriez, là, assez régulièrement pour les
16 différents projets de monsieur Accurso?

17 R. Oui.

18 Q. **[576]** Justement monsieur Vincent, il était dans
19 quoi exactement monsieur Vincent, parce que
20 monsieur Accurso c'est assez clair les domaines
21 d'activités qu'il avait, ici, monsieur Vincent vous
22 en tant que président-directeur général de la SOLIM
23 vous le rencontriez pour quel genre de dossier?

24 R. Bien il me rencontrait pour les dossiers de nature
25 immobilière, mais je comprends que monsieur Vincent

1 était dans plusieurs types d'affaires,
2 hélicoptères... Il investissait dans plusieurs
3 types d'entreprises mais...

4 (14:22:18)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[577]** Mais encore?

7 R. Bien, enfin, moi, ce que je connaissais davantage
8 de monsieur Vincent, c'est tout ce qui est autour
9 d'hélicoptères, évidemment parce qu'il en parlait
10 beaucoup, et les volets immobiliers, les dossiers
11 qu'on a eus avec lui.

12 Q. **[578]** Donc, tout ce que vous saviez de monsieur
13 Vincent, c'est qu'il était dans les hélicoptères et
14 les dossiers que vous travailliez avec lui, point.
15 Il n'y avait pas d'autres...

16 R. Non, mais...

17 Q. **[579]** Il n'avait pas d'entreprise, là?

18 R. Pardon. Il disait effectivement qu'il était dans
19 plusieurs entreprises, mais jamais rentré dans le
20 détail dans lesquelles...

21 Q. **[580]** Donc, vous ne connaissez pas aucune des
22 entreprises dans lesquelles il était?

23 R. Non.

24 Q. **[581]** Est-ce que vous saviez les noms de ces
25 entreprises-là?

1 R. Non.

2 Q. **[582]** Alors, avant de faire affaires avec lui, et
3 le risque que vous pouviez encourir au point de vue
4 monétaire, comment vous faisiez pour évaluer ça?

5 R. Bien, évidemment, je fais avant tout une analyse
6 sur le projet. Je me sécurise davantage au départ
7 sur la capacité du projet à générer, à sécuriser le
8 capital et à générer le rendement. Et souvent dans
9 la structure de partenariat, le partenaire va
10 prendre le risque avant moi en termes de capital.
11 Et, évidemment, je me fiais, comme je vous ai
12 mentionné, beaucoup sur le bilan social pour
13 comprendre quels sont les individus avec lesquels
14 on fait affaire. Mais ma sécurité était davantage
15 au niveau du projet immobilier en termes de
16 capital, sécurité du capital et rendement.

17 Q. **[583]** Mais on sait que le bilan social, si vous me
18 passez l'expression, il ne valait pas cher.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[584]** Vous, vous vous fiez au bilan social qui
21 provenait du Fonds?

22 R. Bien oui, c'est ça.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[585]** Non, mais c'est parce que quand vous avez
25 cherché à en savoir davantage sur les personnes qui

1 investissaient, notamment dans la Marina Brousseau,
2 vous dites, on a vu tantôt que le bilan social, ce
3 n'était pas quelque chose de très élaboré.

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[586]** Alors, est-ce que c'était la même chose avec
6 monsieur Denis Vincent?

7 R. Le résultat du bilan social n'était pas très
8 élaboré.

9 Q. **[587]** Bon.

10 R. Mais ce que je comprends, mon interprétation
11 évidemment des bilans sociaux, c'est qu'il y avait
12 beaucoup plus d'enquêtes que ce qui était indiqué
13 dans le bilan social.

14 Q. **[588]** Alors, sur quoi vous fiez-vous alors pour
15 décider? Les aviez-vous ces bilans-là?

16 R. Oui, on avait une copie. Les autres éléments que le
17 bilan social qu'on a vu tantôt?

18 Q. **[589]** Oui.

19 R. Non. J'avais que le résultat du bilan social.

20 Q. **[590]** Donc ça veut dire à peu près rien?

21 R. Au moins un élément qui me valide que l'individu
22 avec lequel on fait affaire est convenable. Donc,
23 c'est à moi de sécuriser l'investissement, le
24 capital et le rendement par le projet lui-même.

25 Q. **[591]** Et vous aviez une autre donnée : cet

1 individu-là était un ami de monsieur Lavallée?

2 R. Oui.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[592]** Le bilan social, est-ce que ça arrivait des
5 fois qu'il était fait après que le conseil autorise
6 un financement donné?

7 R. Ça arrivait régulièrement que le bilan social soit
8 fait après l'autorisation. Mais ça devient toujours
9 une condition à l'autorisation. Ce n'est pas le
10 seul élément non plus qui était conditionnel. Des
11 fois, on n'a pas le rapport d'évaluation ou une
12 inspection technique d'un actif. On faisait des
13 approbations conditionnelles à ce que ces éléments-
14 là soient favorables. Donc, il n'y a pas de
15 déboursés ou il n'y a pas de conclusion de
16 l'investissement si ces éléments-là n'étaient pas
17 satisfaisants.

18 Q. **[593]** Pendant les cinq années, presque cinq années
19 que vous êtes, bien en fait cinq années que vous
20 êtes président-directeur général, est-ce que c'est
21 arrivé que des bilans sociaux ont conclu que cet
22 investissement-là ne devait pas être fait?

23 R. Non.

24 Q. **[594]** Savez-vous si monsieur Lavallée bénéficiait
25 du fait que monsieur Vincent conduisait des

1 hélicoptères, du moins était proche du milieu
2 des... avait des hélicoptères ou pouvait en
3 utiliser à tout le moins?

4 R. Enfin, je sais qu'il utilisait souvent
5 l'hélicoptère. Il se promenait souvent en
6 hélicoptère avec monsieur Denis Vincent.

7 Q. **[595]** Pour quelles fins?

8 R. Bien, sans doute la pêche, la chasse et sans doute
9 se transporter... Je ne peux pas dire que c'est
10 strictement d'affaires, mais à tout le moins
11 assurément chasse et pêche.

12 Q. **[596]** Et monsieur Vincent, lui, lorsqu'il avait un
13 projet, c'est des projets qui passaient par
14 monsieur Lavallée?

15 R. C'est des dossiers qu'il parlait avec monsieur
16 Lavallée avant pour obtenir évidemment son premier
17 « feedback », première impression. Monsieur
18 Lavallée, par la suite, m'appelait pour discuter du
19 dossier, connaître évidemment ma première
20 impression par rapport au dossier. Et, bon, après,
21 ça suivait son cours au niveau de l'information
22 puis l'analyse du dossier.

23 Q. **[597]** De façon pratico pratique, comment monsieur
24 Lavallée s'y prenait? Est-ce que quelqu'un
25 arrivait, monsieur Vincent ou monsieur Dupuis, une

1 autre personne qui passait par monsieur Lavallée
2 arrivait, dit : « J'ai parlé à monsieur Lavallée ou
3 à Johnny, tout est beau »? Ou c'est plutôt à
4 l'inverse, c'est monsieur Lavallée qui vous
5 contactait pour vous dire : « Viens dans mon
6 bureau, un tel va venir te présenter tel dossier »?
7 Comment ça se passait sur le terrain?

8 R. Majoritairement, c'est monsieur Lavallée qui
9 m'appelait directement, mais c'est arrivé aussi que
10 les gens disent : « Écoutez j'ai rencontré monsieur
11 Lavallée, il semble favorable au dossier », puis il
12 me demande de vous rencontrer.

13 Q. [598] Est-ce que dans ce temps-là vous vérifiez
14 auprès de monsieur Lavallée?

15 R. Oui.

16 Q. [599] Toujours?

17 R. Oui.

18 Q. [600] Lise Kinkade, c'est qui ça par rapport à
19 monsieur Lavallée?

20 R. C'est son adjointe administrative, mais elle joue
21 aussi le rôle directrice, elle contrôle enfin assez
22 bien je pense la gestion de l'agenda, elle est
23 impliquée dans plusieurs dossiers de gestion des
24 dossiers. Donc très, très impliquée avec monsieur
25 Lavallée pour gérer avec monsieur Lavallée les

1 affaires de monsieur Lavallée.

2 Q. [601] Quand vous dites qu'elle est impliquée dans
3 les dossiers, à quel niveau se situe son
4 implication?

5 R. Bien je comprends qu'elle gère avant tout l'agenda.
6 Elle est impliquée même directement dans certains
7 dossiers, par exemple, je pense les dossiers
8 d'Alberta ou elle est impliquée directement dans...

9 Q. [602] Dans du Fonds...

10 R. ... dans certains comités ou dans des... des
11 discussions avec ces projets-là. Donc elle avait
12 une fonction aussi d'une directrice sans doute de
13 certains... de certaines affaires de monsieur
14 Lavallée.

15 Q. [603] Est-ce que c'était des affaires qui
16 concernent le Fonds de solidarité et/ou la SOLIM ou
17 c'est des affaires qui concernent exclusivement la
18 FIPOE?

19 R. C'est des affaires qui consistaient à des projets
20 SOLIM et sans doute, écoutez, si vous me donnez mon
21 impression, sans doute également des trucs... des
22 dossiers du Fonds.

23 Q. [604] O.K., mais vous êtes évidemment moins en
24 mesure de le confirmer puisque...

25 R. Oui.

- 1 Q. [605] ... vous étiez impliqué à la SOLIM, mais
2 c'est votre impression. Est-ce que ça arrivait que
3 madame Kinkade était dans des rencontres avec
4 certains partenaires et vous? Qu'elle était
5 physiquement présente?
- 6 R. Avec moi et monsieur Lavallée, oui. Elle était...
- 7 Q. [606] Est-ce que ça arrivait que... excusez-moi.
- 8 R. Elle était... oui souvent, ça arrivait
9 effectivement qu'elle participait aux rencontres
10 que j'avais avec monsieur Lavallée.
- 11 Q. [607] O.K. Mais ma question c'était peut-être pas
12 très clair, je m'en excuse. C'est... des rencontres
13 à laquelle vous participez avec des différents
14 partenaires ou intervenants, mais sans que monsieur
15 Lavallée soit là et que madame Kinkade, elle, soit
16 présente?
- 17 R. Je me souviens pas que ça arrivait... De mémoire,
18 là, si je force peut-être une rencontre avec
19 monsieur Accurso où elle était présente. Je suis
20 pas si certain que monsieur Lavallée était là, mais
21 il me semble qu'il était pas là, donc ça pouvait
22 arriver. Ça aurait pas été...
- 23 Q. [608] C'est arrivé aussi une fois avec monsieur
24 Bramos qui s'occupait des affaires de monsieur
25 Accurso que...

1 R. Oui, monsieur Bramos.

2 Q. [609] ... il y avait vous, madame Kinkade...

3 R. Oui.

4 Q. [610] ... et monsieur Bramos. C'est quoi son rôle
5 exactement parce que, à la première question que je
6 vous ai demandé, qu'est-ce qu'elle fait, vous me
7 dites c'est l'adjointe administrative de monsieur
8 Lavallée, mais peut-être un peu plus. Qu'est-ce
9 qu'elle fait dans une rencontre comme ça lorsque
10 vous parlez avec, je prends l'exemple de monsieur
11 Bramos ou de monsieur Accurso, donc vous parlez
12 nécessairement d'un projet...

13 R. Hum, hum.

14 Q. [611] ... c'une envergure quelconque. Vous êtes là,
15 c'est normal, vous êtes le pdg de la SOLIM et là,
16 l'assistante ou l'adjointe administrative du
17 président du conseil d'administration est également
18 présente. C'est quoi son rôle dans ces rencontres-
19 là?

20 R. J'ai l'impression qu'elle parlait pour monsieur
21 Lavallée et qu'elle voulait donc être impliquée
22 beaucoup plus au nom de monsieur Lavallée.

23 Q. [612] O.K. Elle n'avait pas seulement un rôle
24 passif. Elle avait un rôle actif, qu'elle pouvait
25 intervenir à la discussion, proposer des choses...

1 R. Oui.

2 Q. [613] ... Est-ce qu'elle pouvait prendre des
3 décisions?

4 R. Je dirais pas qu'elle prendrait des décisions sans
5 avoir l'aval de monsieur Lavallée. Je dirais pas
6 ça, non.

7 Q. [614] Mais elle avait un rôle, à tout le moins elle
8 avait un rôle actif...

9 R. Oui.

10 Q. [615] ... Elle prenait part aux discussions. Et par
11 rapport à vous, madame Kinkade, est-ce que vous la
12 connaissez bien? Est-ce que vous vous informiez
13 auprès d'elle? Est-ce que vous étiez... la
14 consultiez?

15 R. Oui en fait c'est effectivement madame Kinkade,
16 c'était vraiment la porte d'entrée de monsieur
17 Lavallée. Elle était... elle connaissait son
18 agenda, quand est-ce qu'il est disponible, quand
19 est-ce qu'on peut le rencontrer, sur quel sujet, ou
20 au contraire m'appelait pour dire, il aimerait
21 discuter de tel sujet, t'es disponible, il a besoin
22 de tel document. Elle gérait vraiment l'ensemble
23 des... la structuration des réunions puis les...
24 l'agenda de monsieur Lavallée.

25 Q. [616] Monsieur Lavallée, il va quitter la

1 présidence du conseil à quel moment, est-ce que
2 vous vous en souvenez?

3 R. Je me souviens que... il est resté au conseil de
4 SOLIM même après les élections...

5 Q. [617] Les élections sont en n...

6 R. ... sont en novembre...

7 Q. [618] ... c'est mi-novembre deux mille huit (2008)
8 les élections.

9 R. ... huit (2008). Je pense qu'il quitte au début
10 deux mille neuf (2009), de mémoire.

11 Q. [619] Dans quel con... Est-ce que vous vous
12 rappelez dans quel contexte il va quitter?

13 R. Le contexte c'est évidemment on est au début de
14 deux mille neuf (2009), une crise médiatique qui
15 s'intensifie. La chicane évidemment qui est rendue
16 publique entre monsieur Lavallée et monsieur
17 Dupuis, les comptes de dépenses. Donc c'est dans
18 cette vague-là, là, que monsieur Lavallée a quitté
19 ses fonctions auprès de la SOLIM.

20 Q. [620] Savez-vous si c'est un départ volontaire, une
21 entente entre les parties que c'est le temps qu'il
22 quitte ou il a été carrément mis dehors?

23 R. Je... J'ai l'impression que c'est plus une entente.

24 Q. [621] Est-ce que lui il était d'accord à partir,
25 sa... savez-vous?

1 R. Bien ça faisait sûrement pas son affaire
2 évidemment, de quitter SOLIM. Je pense qu'il m'a
3 toujours dit qu'il aurait aimé rester sur SOLIM
4 très, très longtemps. C'est un... Il aimait SOLIM
5 puis il voulait maintenir SOLIM, même après son
6 départ, il y avait, comme à la FTQ, il y avait
7 comme une entente qu'il demeurait chez SOLIM donc,
8 finalement, à la fin, en deux mille neuf (2009),
9 avec la crise médiatique qu'il doit partir, j'ai
10 l'impression que c'est plus une entente que dire
11 « Bon, ça me tente plus, je m'en vais. ».

12 Q. **[622]** Quand vous dites qu'il devait rester à la
13 SOLIM, c'est-à-dire malgré qu'il n'était plus
14 président de la FTQ-Construction, après les
15 élections...

16 R. C'est ça.

17 Q. **[623]** ... il restait quand même à la SOLIM, mais
18 là, devant la tempête médiatique, il a dû quitter
19 malgré tout, c'est ça...

20 R. Oui.

21 Q. **[624]** ... que je dois comprendre de votre dernière
22 réponse?

23 R. C'est ça, oui.

24 Q. **[625]** Savez-vous si après son départ, bien, en
25 fait, vous le savez sûrement parce que vous étiez

1 le président-directeur général à SOLIM, après son
2 départ, est-ce qu'il demeure impliqué? C'est-à-dire
3 est-ce qu'il s'enquiert toujours à savoir tel
4 dossier, comment que ça se déroule? Tel projet,
5 est-ce qu'il fonctionne encore?

6 R. Oui, effectivement, il demeurerait, il demeurerait
7 quelqu'un qui voulait connaître ce qui se passait
8 chez SOLIM et les dossiers, surtout les dossiers
9 qu'il avait déjà fait l'approbation par lui, donc
10 sans que, c'était souvent sur SOLIM, les dossiers
11 de SOLIM, même après son départ.

12 Q. **[626]** Et ça, jusqu'à votre départ? Ou ça l'a cessé
13 avant votre départ?

14 R. Bien, en fait, avant mon départ.

15 Q. **[627]** Je veux dire, vous, vous avez, vous êtes
16 suspendu, corrigez-moi si je me trompe, vous êtes
17 suspendu le premier (1^{er}) mai deux mille neuf
18 (2009).

19 R. Oui.

20 Q. **[628]** Et le douze (12) ou le treize (13) mai deux
21 mille neuf (2009), bien c'est officiel, vous ne
22 reviendrez pas.

23 R. Oui.

24 Q. **[629]** Du moins, pas en tant que président-directeur
25 général. Donc on pourrait dire que votre départ est

1 le premier (1^{er}) mai parce que...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[630]** ... pendant votre suspension vous êtes
4 évidemment pas là. Donc entre le départ de monsieur
5 Lavallée de la présidence, après quoi il s'enquiert
6 malgré tout de la progression de certains dossiers,
7 est-ce qu'il va continuer à s'enquérir de cette
8 façon-là jusqu'au premier (1^{er}) mai ou ça va cesser
9 avant?

10 R. Je dirais, de mémoire, jusqu'au premier (1^{er}) mai.

11 Q. **[631]** O.K. Et après, vous ne savez pas s'il a
12 continué à être présent moralement, à tout le
13 moins, auprès de la SOLIM?

14 R. Je ne sais pas.

15 Q. **[632]** Vous avez pas eu l'information. Et quand
16 qu'il s'informe sur des dossiers, est-ce qu'il
17 s'informe sur des dossiers de façon générale ou
18 c'est certain des dossiers qu'il avait suggéré ou,
19 du moins, il y a des dossiers qu'il vous avait dit
20 de les faire, des dossiers dans lesquels il était
21 porteur de ballon? Je pense aux dossiers de
22 monsieur Vincent, aux dossiers de monsieur Accurso,
23 à d'autres dossiers dans cette nature-là.

24 R. Oui, particulièrement ces dossiers-là, évidemment,
25 parce qu'il les connaissait puis il était impliqué.

1 Mais également, je dirais, les autres dossiers
2 aussi qui ont fait l'objet des approbations, que ça
3 soit un dossier qui fait les journaux puis dire :
4 « Écoute, c'est un de nos dossiers donc ça va bien.
5 Ils sont rendus à combien. » mais particulièrement,
6 il va de soi, les dossiers qu'il était impliqué
7 directement, ça, c'est encore davantage, mais pas
8 uniquement dans ces dossiers-là.

9 (14:37:17)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[633]** Vous faites allusion aux dossiers où la FIPOE
12 est impliquée?

13 R. Bien, évidemment, il va de soi...

14 Q. **[634]** Ils ont peut-être impliqués (inaudible).

15 R. Il va de soi que vous avez raison doublement pour
16 les dossiers où il a fait un prêt mezzanine avec
17 nous.

18 Q. **[635]** C'est ça. C'est ça.

19 R. Oui.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[636]** Mais il y a également des dossiers... Est-ce
22 qu'il y a des dossiers, seulement des dossiers où
23 la FIPOE est impliquée où il y a les autres
24 dossiers aussi?

25 R. Pas seulement.

1 Q. **[637]** Notamment. O.K.

2 R. Hum.

3 Q. **[638]** Comment vous décririez monsieur Accurso? Là,
4 je suis... On parle maintenant de monsieur Accurso,
5 peut-être sa présence à la SOLIM de façon plus
6 détaillée. Encore une fois, on l'a effleuré plus
7 tôt aujourd'hui maintenant on va s'y attarder donc
8 l'influence de monsieur Accurso auprès de la SOLIM,
9 comment vous la décririez?

10 R. Bien monsieur Accurso était très présent au Fonds
11 et à la SOLIM depuis toujours. Il était très
12 présent comme partenaire, comme investisseur. C'est
13 un joueur important parce qu'il était là depuis
14 longtemps. En termes de durée puis d'amplitude,
15 beaucoup d'investissement et avec le Fonds et avec
16 SOLIM et il avait quand même des liens d'amitié
17 avec beaucoup de gens de la FTQ et quelqu'un qui
18 disait : « Écoutez, moi j'ai toujours donné un
19 rendement donc, non seulement je vais participer
20 dans des investissements, mais j'ai,
21 historiquement, donné des bons rendements. ».

22 Q. **[639]** Vous dites qu'il avait ses connexions, il y
23 avait des gens qu'il connaissait très bien à la
24 FTQ, de qui on parle? Donc monsieur Lavallée,
25 clairement.

1 R. Oui, monsieur Lavallée. Je pense qu'il connaissait
2 aussi très bien, peut-être pas aussi intimement,
3 mais monsieur Massé. Il connaissait bien aussi
4 monsieur Arsenault.

5 Q. **[640]** Qu'est-ce qui vous permet de nous dire ça
6 aujourd'hui qu'il connaissait bien monsieur, peut-
7 être pas autant que monsieur Lavallée, mais qu'il
8 connaissait très bien, ou bien du moins, monsieur
9 Massé.

10 R. Bien, c'est monsieur Accurso, évidemment, qui le
11 mentionnait. Et pour ce qui est de monsieur
12 Lavallée, aussi, il se le cachait pas.

13 Q. **[641]** Est-ce qu'il y a...

14 R. Il a dit ouvertement que monsieur Accurso était un
15 ami.

16 Q. **[642]** Monsieur Massé vous voulez dire?

17 R. Pas monsieur Massé, monsieur Lavallée.

18 Q. **[643]** Ah! Lavallée, ça, ça va, mais monsieur Massé,
19 ma question c'était par rapport à monsieur Massé?

20 R. Bien, monsieur Massé a jamais affirmé que c'était
21 un grand ami.

22 Q. **[644]** Puis monsieur... vous avez parlé de monsieur
23 Arsenault aussi...

24 (14:39:42)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[645]** Qu'est-ce qu'il disait monsieur Massé?

3 R. Pardon?

4 Q. **[646]** Que disait-il, lui?

5 R. Il disait : « Oui, c'est une bonne connaissance.

6 Oui, il est partenaire avec nous depuis très

7 longtemps. Oui, c'est un bon partenaire. » Donc,

8 j'ai jamais senti la notion de... d'amitié ou de

9 proximité autant qu'avec monsieur Lavallée.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[647]** Puis monsieur Arsenault, lui, est-ce qu'il

12 vous avait dit qu'il était également parmi une des

13 connai... des bonnes connaissances, comment

14 décririez-vous le... le lien entre monsieur

15 Arsenault et monsieur Accurso, à votre connaissance

16 toujours?

17 R. À ma connaissance, il y a pas eu beaucoup de

18 discussions avec monsieur Accurso concernant

19 monsieur Arsenault. Les liens que j'ai compris

20 c'est ceux que j'ai vus dans les journaux. Les

21 informations qu'il y a eu dans les journaux.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[648]** Je voudrais juste revenir, si vous me

24 permettez, sur la relation que... ou les appels

25 téléphoniques que monsieur Lavallée vous faisait

1 pour garder un suivi sur les dossiers, une fois
2 qu'il était à la retraite chez lui. Vous trouvez
3 pas ça curieux de rendre compte ou de continuer de
4 rendre compte à monsieur Lavallée sur des
5 rendements qui appartenaient à la SOLIM?

6 R. Évidemment, il m'appelait pour savoir comme
7 j'allais, comment allait la SOLIM : « Est-ce que ça
8 va bien? Est-ce que ça continue? Est-ce que... je
9 m'ennuie... je m'ennuie, évidemment, de la SOLIM.
10 Les rendements, comment va? » comme... Oui, mais
11 d'un autre côté... En fait, je pense pas que
12 j'avais d'obligations de lui donner l'information
13 mais il semblait tellement préoccupé par... par la
14 SOLIM ou l'investissement, la SOLIM, d'une part.
15 Puis, d'autre part, évidemment, la FIPOE est
16 toujours impliquée, même si... comme... peut-être
17 pas comme investisseur directement mais comme
18 prêteur (inaudible). Alors, qu'il déborde puis
19 qu'il me parle autre chose, strictement les
20 dossiers de la FIPOE... disons que j'acceptais de
21 lui donner cette information-là.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[649]** Et vous, est-ce qu'il vous arrivait de
24 l'appeler pour lui demander conseil ou pour...

25 R. Non.

- 1 Q. **[650]** Jamais?
- 2 R. Si je l'appelais c'est beaucoup plus pour savoir
3 comment qu'il allait. Je l'ai appelé peut-être une
4 fois ou deux, mais pas sur les dossiers.
- 5 Q. **[651]** Après le départ de monsieur Lavallée, est-ce
6 qu'il y a d'autres dossiers qui vont être financés
7 conjointement avec la FIPOE? Au même titre dont on
8 a discuté ce matin, c'est-à-dire des dossiers
9 qui... pour des prêts mezzanines, notamment?
- 10 R. Je ne croirais pas, non.
- 11 Q. **[652]** Vous avez jamais appelé monsieur Lavallée en
12 disant : « Écoutez, j'ai un projet... »
- 13 R. Non.
- 14 Q. **[653]** « ... comme la dernière fois »?
- 15 R. Non.
- 16 Q. **[654]** Puis lui vous a jamais appelé en disant :
17 « As-tu un projet un peu comme la dernière
18 fois... »
- 19 R. Non.
- 20 Q. **[655]** « ... pour qu'on puisse le financer »?
- 21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 22 Q. **[656]** Est-ce que le promoteur qui voulait faire un
23 prêt mezzanine à la SOLIM savait qu'il était pour,
24 en bout de piste, faire un prêt en même temps à un
25 syndicat?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[657]** Donc, on l'informait dès le départ que là,
3 s'il demandait quatre millions, ça peut être deux
4 millions qui viendrait de la FIPOE puis deux
5 millions qui viendrait de la SOLIM, c'est ça?
- 6 R. C'est ça. Les documents, de toute façon, légaux
7 (sic) de prêt...
- 8 Q. **[658]** Oui, ça...
- 9 R. C'est pari passu.
- 10 Q. **[659]** Oui, je comprends très bien que les documents
11 légaux (sic) le reflétaient, mais je veux dire,
12 quand le promoteur vous approche pour avoir un prêt
13 mezzanine, est-ce que vous l'informez ce promoteur-
14 là que le prêt va venir avec un prêt de la FIPOE
15 également?
- 16 R. C'est...
- 17 Q. **[660]** C'est seulement beaucoup plus tard dans le
18 processus qu'il apprend...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[661]** ... que, subitement, c'est un syndicat qui
21 lui prête de l'argent, c'est pas dès le départ
22 qu'on lui...
- 23 R. Non, je suis d'accord avec vous (inaudible)...
- 24 Q. **[662]** Quasiment à la toute fin du processus. Parce
25 que j'ai compris que monsieur... monsieur Lavallée,

1 dans le fond, s'impose à quelque part lorsqu'on
2 lui...

3 R. Oui.

4 Q. **[663]** ... présente le projet, en disant : « Ça, la
5 FIPOE va en prendre une partie puis la SOLIM
6 (inaudible) pour garder les rendements pour la
7 FIPOE. » C'est à peu près ça. Et là, après ça, on
8 informe le partenaire qu'il va avoir un prêt d'un
9 syndicat?

10 R. On informe qu'on a eu l'autorisation, donc on peu
11 procéder, et là on l'informe, évidemment, que le
12 prêt mezzanine va être pari passu.

13 Q. **[664]** Pari passu, ça veut dire montant égal avec la
14 FIPOE?

15 R. Je dirais pas toujours, mais souvent.

16 Q. **[665]** Pas toujours égal, mais similaire?

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[666]** O.K.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[667]** Avant d'explorer la relation que, vous, vous
21 aviez avec monsieur Accurso, j'aimerais qu'on... on
22 va écouter un extrait d'une écoute.

23 L'interlocuteur, on l'a caviardé, mais c'est un de
24 vos amis qui vous appelle, on est le premier (1^{er})
25 avril deux mille neuf (2009), donc toujours dans la

1 tempête médiatique, et il cherche à s'enquérir de
2 qui est Accurso, de la réputation, de ce que vous
3 en savez parce que vous êtes quand même assez bien
4 impliqué avec lui. Donc, je demanderais à madame
5 Blanchette et non Bolduc, à l'onglet 7. Encore une
6 fois c'est une conversation interceptée sur votre
7 ligne dans le cadre du projet Diligence et c'est
8 avec un interlocuteur...

9 Il y a une conversation, on a coupé, parce
10 que vous expliquez pendant très longtemps, là, au
11 niveau que vous avez fait des vérifications au
12 plumitif puis que tout est beau, tout est beau.
13 Mais il y a une partie en particulier que je vais
14 vouloir qu'on écoute, vous décrivez comment il est
15 monsieur Accurso, comment il fait ses affaires. Et
16 on pourra peut-être d'emblée le coter, là, pendant
17 que madame Blanchette.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1202.1, 1202.2.

20

21 112P-1202.1 : Écoute électronique 08-0469_1998
22 du 1^{er} avril 2009

23

24 112P-1202.2 : Transcription de l'écoute
25 électronique 08-0469_1998 du 1^{er}

1 crime organisé et d'autres près des Hells Angels.
2 Et dans le cas de monsieur Accurso c'était plus
3 évidemment ses contributions, les traitements
4 fiscaux (sic) qu'il faisait, les contributions de
5 nature politique que directement des liens avec le
6 crime organisé. Alors, c'est un peu ça ce que lui
7 rappelait que... je pense qu'on parle du dossier
8 Place Québec. C'est toujours évidemment en termes
9 « réputationnel » un risque, mais je comprenais que
10 ce n'était pas une structure de blanchiment
11 d'argent avec le crime organisé qu'est monsieur
12 Accurso.

13 Q. [672] Là, êtes-vous en train de me dire que ce que
14 vous dites à votre ami ici, c'est strictement ce
15 que vous avez lu dans les journaux la veille ou
16 l'avant-veille ou la semaine d'avant?

17 R. Bien, c'est-à-dire que c'est... ce n'est pas juste
18 les journaux, c'est l'ensemble de l'information
19 qu'on reçoit des journaux ou la télévision, des
20 enquêtes qu'effectivement il n'est pas accusé au
21 niveau criminel, il n'est pas accusé d'être lié
22 directement aux Hells Angels. Il est accusé d'avoir
23 contribué à des partis politiques ou faire des
24 évasions fiscales ou avoir une structure d'évasions
25 fiscales. Et c'est ce que je lui dis dans la

1 conversation.

2 Q. **[673]** Parce que la personne qui vous contacte
3 semble vouloir savoir... Vous, vous faites affaire
4 avec lui. Ils veulent vérifier un peu qu'est-ce
5 qu'il en est au niveau « réputationnel » et tout.
6 Et la réponse que vous lui donnez, c'est basé
7 uniquement de ce que vous avez lu dans les journaux
8 et non sur ce que vous avez pu constater ou ce que
9 vous savez de monsieur Accurso? C'est ça que vous
10 répondez?

11 R. Bien, ce que je sais de monsieur Accurso par
12 rapport au risque « réputationnel », c'est ce que
13 j'ai appris dans les journaux. Je n'ai pas fait
14 d'enquête. Je n'ai pas eu d'information ou un
15 document du Fonds ou d'ailleurs qui dit : voici le
16 statut de monsieur Accurso à partir d'aujourd'hui.

17 Q. **[674]** Ce que vous expliquez dans le fond, c'est
18 qu'il fait beaucoup de contributions politiques
19 pour s'assurer de la faveur, si on veut, des partis
20 politiques. Il engage des anciens hauts
21 fonctionnaires. Mais, ça, c'est des informations
22 que vous avez prises dans les journaux?

23 R. Oui.

24 Q. **[675]** Il n'y a rien que vous saviez à ce moment-là
25 pour l'avoir vu, parce que, là, on est en deux

1 mille neuf (2009), donc ça fait quatre ans que vous
2 êtes pdg, il y a rien que cette information-là?

3 R. Oui.

4 (14:50:58)

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[676]** Monsieur Accurso, vous l'avez rencontré
7 certainement souvent?

8 R. Oui.

9 Q. **[677]** Quand vous dites que, dans les faits, lui, il
10 engage des anciens, monsieur Abdallah, Zampino,
11 pour essayer d'avoir des contrats de la Ville de
12 Montréal, est-ce que vous avez déjà entendu
13 monsieur Accurso le dire lui-même que...

14 R. Non.

15 Q. **[678]** ... c'était un peu une façon d'avoir des
16 contrats?

17 R. Non.

18 Q. **[679]** Mais, là, vous l'affirmez à la personne que
19 vous connaissez bien. C'est parce que vous avez lu
20 dans les journaux que c'est en engageant ces gens-
21 là qu'il avait obtenu des contrats?

22 R. Oui, je comprends qu'il m'appelle dans le cadre des
23 journaux et ce qu'il a lu dans les journaux, puis
24 ce qui est véhiculé sur la place publique.

25 Q. **[680]** O.K. Mais, vous, vous n'avez jamais entendu

1 monsieur Accurso se vanter de dire : « Par mes
2 contacts politiques, je réussis à avoir plus de
3 contrats à la Ville de Montréal, par exemple, ou
4 ailleurs »?

5 R. Non, il ne s'en est jamais vanté.

6 Q. **[681]** Il n'y a jamais eu d'autres rumeurs qui sont
7 venues à vos oreilles autres que ce que vous
8 avez...

9 R. Non.

10 Q. **[682]** ... lu dans les journaux?

11 R. Non.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[683]** Justement, venons-en à votre relation avec
14 monsieur Accurso. Comment vous la définiriez votre
15 relation avec monsieur Accurso? C'est personnel ou
16 professionnel, pour commencer?

17 R. Bien, en fait, c'est une relation professionnelle.
18 C'est un partenaire. C'est un partenaire très
19 important au Fonds et SOLIM. Un partenaire qui a
20 amené du rendement historique, un partenaire où,
21 évidemment, il veut continuer à faire des affaires
22 puis il veut augmenter les affaires avec la SOLIM,
23 qu'il veut en faire davantage. Et particulièrement
24 parce qu'il a une structure de développement
25 immobilier, donc fait de plus en plus de

1 développement immobilier. Donc, c'est quelqu'un qui
2 veut être très aux faits des projets potentiels, à
3 quel endroit qu'il peut y avoir de nouveaux
4 projets. Mais je comprends de monsieur Accurso,
5 avec son réseau, il était déjà bien informé de
6 l'ensemble des projets qui pourraient survenir sur
7 la Ville de Montréal, et au Québec en général.

8 Q. **[684]** Est-ce que vous savez... Quand vous dites
9 « son réseau », est-ce que vous savez qui, qui fait
10 quoi, qui était partie de son réseau, quel contact
11 il avait pour pouvoir connaître à la grandeur du
12 Québec les projets qui s'en venaient?

13 R. Non, je ne suis pas au courant de l'ensemble de son
14 réseau. Il n'en a pas parlé. Il ne s'en vantait pas
15 nécessairement. Mais il était au courant. Pour lui,
16 c'était déjà un élément important de m'informer
17 avant que je le sois informé.

18 Q. **[685]** Ça arrivait ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[686]** Qu'il était au courant avant vous d'un
21 projet?

22 R. Quel projet était pour être annoncé, que tel
23 terrain serait, est disponible pour la vente.
24 Effectivement, il le savait même avant moi. Enfin,
25 ce n'est pas étonnant dans la mesure que les

1 développeurs avant tout, leur business, c'est de
2 chercher les opportunités. Si on met un développeur
3 avec un gros réseau, bien, plus le réseau est
4 important, plus les contacts pour avoir
5 l'information sont importants, plus évidemment le
6 nombre de projets est important.

7 Q. **[687]** Et comment vous vous comportiez face à
8 monsieur Accurso? Est-ce que c'est une relation...
9 Je comprends que c'est une relation d'affaires,
10 parce que c'est un des partenaires. Mais est-ce que
11 vous êtes froid? Est-ce que vous êtes quand même
12 assez proche pour une relation d'affaires?

13 R. Bien, c'est-à-dire, j'essaie d'avoir toujours une
14 bonne relation de confiance. On connaît évidemment
15 le pouvoir de monsieur Accurso. Les liens d'amitié
16 avec les gens de la direction, un historique de
17 partenaires qui donnent du rendement, c'est
18 quelqu'un qui en mène large forcément comme
19 partenaire, donc moi je sais que je dois le traiter
20 comme un partenaire important du Fonds et de SOLIM
21 donc idéalement d'avoir un lien de confiance ou
22 bâtir avec lui un lien de confiance pour être
23 capable de discuter ou de négocier avec lui.

24 (14:54:44)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [688] Mais si je comprends bien, vous... vous
3 voulez pas vous le mettre à dos non plus?

4 R. C'est ça.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [689] Est-ce que vous lui donnez des... Est-ce que
7 vous le conseillez des fois, c'est-à-dire vous...
8 Est-ce que vous le conseillez des fois sur
9 certaines... faire certaines choses ou...

10 R. Je ne le conseille pas. J'ai souvent demandé son
11 opinion juste pour connaître sa version, ce qu'il
12 sait du dossier ou... Mais ce n'est pas de la
13 consultation. Je ne le consultais pas pour une
14 décision.

15 Q. [690] Est-ce que lui il vous consultait pour la
16 façon de faire certains projets ou dans certains
17 dossiers?

18 R. Oui, oui effectivement. Sans doute à cause de mon
19 expertise immobilière. Tel type de projet est-ce
20 que ça tient la route, par exemple un projet, à
21 titre d'exemple, de soccer intérieur privé. Est-ce
22 qu'il y a... C'est... Il y a des projets qui
23 circulent, il y a moyen de faire des projets dans
24 le domaine sportif privé payant. Bon, je pense que
25 plusieurs municipalités auraient besoin de ce type

1 d'investissement-là. Ça semble être intéressant.

2 C'est le genre de discussions-là qu'on pouvait

3 avoir ou demandes qu'il pouvait me faire.

4 Q. [691] Par rapport à vous, monsieur Accurso, est-ce

5 que lui il essayait d'être proche? Est-ce qu'il

6 vous appelait mon chum? Est-ce qu'il essayait

7 d'être ami, d'être généreux, d'être sympathique à

8 votre égard ou c'était froid comme relation?

9 R. Bien c'est quelqu'un que tout le monde était son

10 chum. Moi, vous savez, quand vous dites, il

11 s'assied sur une chaise qui s'appelle la SOLIM,

12 vous avez beaucoup d'amis. Tout le monde vous

13 appelle son chum, mon chum. Tout le monde vous

14 connaît bien, tout le monde est gentil. Monsieur

15 Accurso avait pas besoin de faire ça parce que, je

16 pense pas qu'il avait besoin de la SOLIM pour vivre

17 non plus mais c'est quelqu'un de... disons très

18 jovial puis mon chum, Guy, toujours des

19 conversations qui apparaissaient plus comme des

20 conversations de nature personnelle.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [692] Quel était approximativement le chiffre

23 d'affaires de monsieur Accurso avec la SOLIM?

24 R. J'ai peut-être pas le montant exact mais je dirais

25 rapidement un pourcentage à, sans m'en tenir

1 rigueur, autour de vingt pour cent (20 %).

2 Q. [693] Des projets de la SOLIM? Et la SOLIM, ses
3 investissements étaient de l'ordre de combien
4 annuellement?

5 R. Évidemment ça augmentait à chaque année. Lorsque
6 j'ai quitté, on était peut-être autour de sept cent
7 millions (700 M\$).

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. [694] En tout et partout.

10 R. En tout et partout, incluant les projets existants
11 qu'on est déjà propriétaire, incluant les nouveaux,
12 ceux en cours...

13 Q. [695] Et les anciens.

14 R. Et les anciens.

15 Q. [696] On va revenir plus tard. On a une
16 conversation dans laquelle vous décrivez un peu les
17 actifs...

18 R. O.K.

19 Q. [697] ... et les projets d'investissement. On va y
20 revenir un peu après la pause sans doute. Tantôt
21 vous nous avez dit que monsieur Accurso, quand vous
22 alliez manger avec lui, vous payiez jamais?

23 R. Non je payais pas.

24 Q. [698] O.K. Que ce soit à son restaurant ou au
25 Hilton ou au... dans un restaurant du Vieux-

1 Montréal, peu importe, là?

2 R. Non.

3 Q. [699] O.K. Est-ce que...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [700] Il faut que votre réponse soit enregistrée,
6 Monsieur Gionet.

7 R. Non, je ne payais pas.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. [701] O.K. Est-ce qu'il y a eu d'autres faveurs que
10 vous avez pu bénéficier provenant de monsieur
11 Accurso? Des voyages, des présents, des cadeaux?

12 R. Oui. Des billets de hockey, des bouteilles de vin.

13 Q. [702] Est-ce qu'il vous a offert, est-ce qu'il vous
14 a déjà offert des voyages?

15 R. Non.

16 Q. [703] Vous semblez hésitant.

17 R. Bien des voyages, non.

18 Q. [704] De la pêche, la chasse, sur le bateau, en
19 Allemagne?

20 R. En bateau, non. En Allemagne non plus. Je comprends
21 que monsieur Accurso n'est pas un chasseur ni un
22 pêcheur.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [705] C'est vrai que vous avez semblé hésiter.

25 Alors est-ce qu'il y a quelque chose qui...

- 1 R. Non, non, mais voyage, non, pas du tout.
- 2 Me SIMON TREMBLAY :
- 3 Q. [706] Quoi d'autre? Pas un voyage, mais est-ce
4 qu'il y a d'autres avantages quelconques à part...
- 5 R. Bien comme je l'ai mentionné, des bouteilles de
6 vin...
- 7 Q. [707] ... mais à part celles-là, à part ces
8 avantages-là.
- 9 R. Des bouteilles de vin, des billets de spectacle,
10 des... C'est ce genre de cadeaux-là.
- 11 Q. [708] O.K. À quelle fréquence? Est-ce que c'est à
12 toutes les semaines?
- 13 R. Non. Quelle fréquence? Surtout dans la période des
14 Fêtes, à ta fête ou des occasions particulières
15 comme ça. Puis les billets, évidemment, je ne suis
16 pas un gros amateur de hockey mais disons à tous
17 les deux mois ou trois mois.
- 18 Q. [709] O.K. Puis il vous appelait pour dire « Hey
19 Guy! J'ai des billets à soir, est-ce que tu les
20 veux? » quelque chose comme ça ou il vous les
21 envoyait par la poste sans vous demander?
- 22 R. Non, non, pas du tout. C'est souvent dans les
23 discussions qu'on a. On parle, il donne des
24 dossiers puis il dit « Écoute, j'ai des billets, en
25 veux-tu? » ou...

1 (15:00:00)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[710]** Ou « As-tu des billets? J'aimerais aller voir
4 telle partie. »?

5 R. Non, j'ai jamais fait ça.

6 Q. **[711]** Non?

7 R. Non.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[712]** Ni pour un concert?

10 R. Non.

11 Q. **[713]** Est-ce qu'il vous a déjà offert d'autres
12 choses? Comme un condo, par exemple.

13 R. Ah! En fait, le condo, j'avais un projet avec mon
14 épouse de voir si il était temps de vendre ma
15 maison et de s'installer un pied-à-terre au centre-
16 ville. Alors j'ai parlé à toutes mes connaissances
17 si il n'y a pas un projet de développement de
18 condos où ils seraient prêts à louer pour une
19 période de six mois un condo pour être capable
20 d'essayer avant de vendre la propriété si,
21 évidemment, c'était un projet qui nous intéresse
22 et, évidemment, un des critères, c'était que ça
23 serait pas un de mes projets puis que le partenaire
24 ne serait pas développeur du projet et il y a eu
25 plusieurs suggestions. Une des suggestions de

1 monsieur Bramos, qui est lié à monsieur Accurso
2 parce qu'il est responsable du développement chez
3 Marton, il m'a présenté un projet où il n'était pas
4 développeur mais qui agit comme constructeur où ces
5 gens-là pouvaient être intéressés à avoir quelqu'un
6 qui rentre puis qui est prêt à sortir s'il est
7 vendu mais qui est prêt à payer un loyer durant
8 cette période-là, particulièrement si la résultante
9 était que oui, j'aime ça, puis je vais acheter un
10 condo. Et, donc, c'est un projet qu'il a construit
11 mais qu'il n'était pas développeur dans le Vieux-
12 Montréal où j'ai accepté, évidemment, de louer
13 temporairement, de l'essayer carrément avec une
14 entente de loyer mensuel de mille dollars (1000 \$)
15 par mois.

16 Q. **[714]** C'était quoi la valeur...

17 R. Donc...

18 Q. **[715]** ... du condo environ?

19 R. Bien, la valeur, peut-être trois cent mille
20 (300 000) ou...

21 Q. **[716]** Non, je parle... O.K.

22 R. Oui.

23 Q. **[717]** Mais en location? Est-ce que vous savez?

24 R. En location, je sais pas. Normalement, je dirais
25 que sur une base d'un loyer conventionnel avec un

1 bail douze (12) mois où on ne peut pas se faire
2 évincer ou... Douze cents (1200) peut-être.

3 Q. [718] Mais là, je comprends que vous, vous pouviez,
4 s'il était vendu, vous pouviez vous faire évincer
5 du condo.

6 R. Oui, oui, je n'avais pas de bail. Je l'occupais
7 d'une façon mensuelle où je pouvais quitter ou il
8 pouvait m'évincer. Aussitôt qu'il y a une option
9 d'achat, bien, il pouvait m'évincer, effectivement.

10 Q. [719] O.K.

11 R. Donc je me suis informé, évidemment, auprès du
12 gestionnaire à qui je faisais le chèque et cette
13 partie-là a traîné beaucoup. J'ai demandé à
14 monsieur Bramos « Écoute, j'aimerais savoir à qui
15 je fais les chèques. », il dit « Je te reviens. ».
16 Puis entre-temps, évidemment, ça a pas bien été.
17 Entre-temps il y a eu un gros, gros dommage d'eau,
18 les gicleurs ont parti ça fait que les gens ont dû
19 évincer la tour alors ils ont perdu presque un mois
20 et demi de travaux alors, à mon retour, j'ai
21 demandé « Écoute, je suis toujours en attente. Tu
22 sais, ça m'inquiète. » alors voyant que ça
23 traînait, j'ai remis les chèques avec, au nom de
24 « Caisse », comme ça on n'a pas besoin de savoir le
25 nom à qui qu'on va le faire, à monsieur Bramos.

- 1 Q. **[720]** Six chèques?
- 2 R. J'en parle, en fait, ça parait, c'est pas anodin
3 mais j'en parle parce qu'il faut que je mentionne
4 que les chèques ont jamais été encaissés et je suis
5 parti parce que, pour deux raisons. Je suis parti
6 parce que il... Monsieur Bramos dit qu'il y avait
7 une option qu'il voulait exercer puis il pouvait me
8 le transférer compte tenu que un, ça m'intéressait
9 pas, d'autre part, j'étais pas au courant qu'il y
10 avait une option, je l'ai appris là, donc j'ai
11 quitté.
- 12 Q. **[721]** Et les chèques, est-ce que vous avez
13 éventuellement relancé monsieur Bramos pour les
14 chèques, à savoir pourquoi il les avait pas
15 encaissés ou si il allait les encaisser
16 éventuellement?
- 17 R. Bien, en fait, oui, une autre fois. « Écoutez, il
18 dit, moi, je cours par après, s'ils ne veulent pas
19 les encaisser, ils les encaissent pas. ».
- 20 Q. **[722]** C'est monsieur Bramos qui vous dit ça?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. **[723]** Donc il les avait remis à...
- 23 R. Bien, je sais pas s'il, à qui qu'il l'avait remis
24 mais je comprends par sa réponse qu'il l'avait
25 remis puis il attend toujours à être encaissé.

- 1 Q. **[724]** Bien à l'heure où on se parle, les chèques
2 sont plus bons j'imagine?
- 3 R. Bien, là, non. Depuis deux mille neuf (2009), deux
4 mille huit (2008), ils ne doivent plus être bons.
- 5 Q. **[725]** Donc, pour résumer cette histoire-là, ils
6 vous ont passé... ils vous ont loué un condo à
7 mille dollars (1 000 \$), mais finalement ils n'ont
8 jamais encaissé les chèques.
- 9 R. C'est ça.
- 10 Q. **[726]** O.K. Et monsieur Bramos travaille pour
11 Marton, vous dites...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[727]** ... le chargé de projet Marton qui est une
14 compagnie de monsieur Accurso.
- 15 R. C'est la compagnie de développement de monsieur
16 Accurso, oui.
- 17 Q. **[728]** Monsieur Accurso, lui, personnellement, dans
18 un dîner bien arrosé, il ne vous a jamais offert un
19 condo?
- 20 R. Ah! Oui. Enfin, monsieur Accurso souvent me dire
21 « si t'as besoin d'un condo, par exemple, celui que
22 t'occupes, dis-nous-le ». Oui.
- 23 Q. **[729]** Donc, je comprends que si vous aviez voulu,
24 vous auriez pu profiter un peu...
- 25 R. Oui, mais écoutez...

- 1 Q. [730] ... profiter de la situation puis...
- 2 R. Oui, oui. Oui, oui. Oui, c'est sûr. Mais, écoutez,
- 3 il faut... il faut comprendre que, t'sais, dans le
- 4 genre de poste que j'occupe, ce serait facile
- 5 d'ouvrir la porte, pas juste avec monsieur Accurso,
- 6 avec beaucoup d'autres développeurs, là, c'est...
- 7 Il faut laisser la porte fermée, c'est évident
- 8 qu'il faut laisser la porte fermée. Donc, pour
- 9 monsieur Accurso, je suis persuadé que si j'aurais
- 10 insisté, j'aurais pu avoir accès à un condo, là.
- 11 Q. [731] Notamment. Quand vous dites ça, quand vous
- 12 dites que c'est séduisant pour des entrepreneurs ou
- 13 des partenaires, des développeurs, je pense, de
- 14 vous avoir de leur bord, c'est donc quand... c'est
- 15 ça que vous dites, je veux dire, en offrant des
- 16 cadeaux, en recevant des cadeaux, vous êtes plus
- 17 susceptible d'être favorable à leur projet. Donc,
- 18 c'est pour ça que vous êtes... bref, vous occupez
- 19 d'une position névralgie dans le processus de
- 20 financement, ce qui rend attrayant le fait de vous
- 21 donner des... des cadeaux et des présents, c'est ce
- 22 que vous nous dites?
- 23 R. Mais, en fait, c'est d'être prêt, hein, un
- 24 développement... Ça fonctionne, SOLIM, parce qu'il
- 25 y a un besoin du marché. Les développeurs ont

1 besoin d'un partenaire qui les supporte et dans
2 l'équité et dans le prêt mezzanine, donc c'est une
3 recette qui fonctionne. Donc, on comprend que plus
4 il y a un lien intéressant d'affaires entre SOLIM
5 et eux, plus au niveau de la business est
6 intéressant pour eux. Donc, forcément, s'il peut
7 s'approcher davantage du président puis d'être près
8 du président, bien, c'est sûrement un avantage
9 financier... enfin, pas « financier », mais un
10 avantage d'affaires intéressant pour eux. Et je
11 ressentais, de tous les partenaires, cette espèce
12 d'ouverture-là aussi, là. Il y a pas grand
13 partenaire qu'on a été en chicane puis je suis pas
14 fin puis je suis pas gentil, là, j'ai... Il faut
15 comprendre que, avec l'expérience que j'ai au
16 niveau des différentes institutions, même en
17 quatre-vingt (80) quand j'ai commencé le milieu
18 bancaire, t'sais, on est toujours très intelligent,
19 très gentil quand on est dans le prêt puis on fait
20 du financement. Il faut juste comprendre que c'est
21 notre chaise qui est gentille, c'est pas nous.

22 Q. **[732]** Est-ce que je me trompe en disant que
23 monsieur Accurso, vous, vous le... pour affaires,
24 je comprends de votre témoignage, vous le
25 rencontriez peut-être une fois par mois en moyenne?

1 R. Oui, sans doute.

2 Q. **[733]** Puis vous vous parliez au téléphone en
3 moyenne une fois par semaine, peut-être deux.

4 R. Ça dépend, évidemment, des périodes. Il y a des
5 périodes peut-être plus occupées que d'autres, mais
6 ce serait une fréquence qui semble correcte.

7 Q. **[734]** Oui. Je vois qu'il est déjà trois heures et
8 dix (15 h 10). Pardon. J'avais laissé le temps
9 filer, donc on peut prendre une pause.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[735]** Juste avant qu'on parte, quand vous étiez là-
12 bas à la SOLIM, est-ce qu'il y avait une politique,
13 là, de déclarations des cadeaux ou quelque'avantages
14 qu'on pouvait recevoir, là, des promoteurs? Lorsque
15 vous, est-ce que c'était encadré ces choses-là?

16 R. Non.

17 Q. **[736]** Non. Il n'existe pas ça à la SOLIM, de
18 dire...

19 R. Pas à cette période-là.

20 Q. **[737]** ... d'informer l'ensemble du personnel qu'on
21 ne peut pas recevoir des avantages exagérés de la
22 part de promoteurs. Il n'y a pas de politique comme
23 ça en tant que telle.

24 R. D'avantages exagérés, oui, mais d'obligation de
25 déclarer les cadeaux comme des bouteilles de vin ou

1 des trucs comme ça, ça n'existait pas. Non.

2 Q. **[738]** Non. Mais, donc on peut pas dire qu'il y a
3 une politique de... de cadeaux, là, possibles à la
4 SOLIM. Il n'y a pas ça présentement ou quand vous
5 étiez là.

6 R. Oui, quand j'étais là.

7 Q. **[739]** Il y en avait pas.

8 R. Non.

9 Q. **[740]** O.K. Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Gionet, vous êtes toujours sous le même
15 serment.

16 R. Oui.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[741]** Alors...

19 R. Mettez, Madame la Présidente, je voudrais peut-être
20 ajouter un élément pour éclaircir le point juste
21 avant la pause. On comprend quand vous avez posé la
22 question s'il n'existe pas des politiques
23 spécifiques par rapport au vin et... effectivement,
24 il en existe pas, mais il faut comprendre il y a
25 quand même des politiques générales de conflit

1 d'intérêt, là, comme toute corporation. C'est ça
2 que je voulais ajouter.

3 Q. **[742]** Donc, maintenant...

4 (15:43:09)

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Q. **[743]** Un code d'éthique, vous voulez dire.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[744]** Alors, maintenant, j'aimerais ça qu'on aborde
9 votre connaissance de monsieur Marcel Melançon.

10 R. Oui.

11 Q. **[745]** Qui est Marcel Melançon, évidemment, sur
12 l'échiquier des joueurs dans l'immobilier, là?

13 R. Oui. En fait, il était partenaire au départ avec
14 monsieur Accurso dans Marton.

15 Q. **[746]** Donc, c'est le « MAR » de Marton à ce moment-
16 là.

17 R. C'est ça, le « MA » de Marton. Donc, il était
18 responsable de Marton, du développement immobilier
19 dans l'entreprise Marton.

20 Q. **[747]** Savez-vous jusqu'en quelle année environ il
21 était impliqué dans Marton?

22 R. Au début des années deux mille (2000), j'ai pas la
23 date spécifique, là, mais si je dois mentionner une
24 date, peut-être autour de deux mille deux (2002)
25 peut-être.

- 1 Q. **[748]** Savez-vous si monsieur Accurso et monsieur
2 Melançon ont encore une certaine proximité? Est-ce
3 qu'ils ont encore une relation? Est-ce que vous le
4 savez?
- 5 R. Je le sais pas. Je crois pas au niveau des affaires
6 parce que chacun fait des développements de leur
7 côté. Il y a peut-être eu une période transitoire
8 où il y avait des projets, évidemment, qui
9 continuaient mais chacun est parti de leur côté. Un
10 est devenu développeur puis l'autre aussi puis...
11 Il y a plus de lien d'affaire...
- 12 Q. **[749]** Vous, est-ce que vous vous considérez comme
13 un proche de monsieur Melançon?
- 14 R. C'est un partenaire aussi depuis que je suis avec
15 la SOLIM. Donc, c'est quelqu'un qui... je lui ai
16 parlé beaucoup, parce qu'il était chez Marton. Il a
17 continué à faire du développement, il a continué à
18 parler à la SOLIM pour devenir partenaire dans les
19 projets.
- 20 Q. **[750]** Est-ce que vous diriez qu'il a un rôle
21 similaire... pas un rôle mais une place similaire à
22 monsieur Accurso auprès de la SOLIM? Est-ce qu'il
23 est très, très, très présent comme monsieur
24 Accurso?
- 25 R. Bien, c'est-à-dire qu'il... bien, en termes de

1 nombre de dossiers, non, pas du tout. Évidemment,
2 c'est pas la même ampleur de développement. Mais si
3 je dois comparer les deux, c'est que monsieur
4 Melançon agissait également comme Accurso et André
5 Bramos, il agissait comme propriétaire d'entreprise
6 de développement et également développeur. Il était
7 lui-même impliqué dans le développement.

8 Q. [751] Donc, il participait à des rencontres tant
9 pour des orientations, des grandes lignes du projet
10 que le quotidien du projet, c'est ça que vous
11 dites?

12 R. C'est ça. Oui.

13 Q. [752] Dans ce cadre-là, vous aviez à le contacter
14 très régulièrement?

15 R. Assez souvent.

16 Q. [753] Plus d'une fois par semaine, on pourrait
17 dire, en moyenne?

18 R. Je dirais, au moins une fois par semaine.

19 Q. [754] Est-ce qu'on pourrait dire que votre
20 relation, bien que c'est une relation d'affaires,
21 vous étiez quand même proche, que vous vous confiez
22 à lui ou que vous discutiez de choses importantes?

23 R. En fait, proche, non, pas au niveau amical, mais au
24 niveau des affaires, il est très près... il connaît
25 bien le Fonds, SOLIM, depuis le départ, c'est un

1 des membres fondateurs du Fond de solidarité. C'est
2 quelqu'un qui était très près de monsieur Laberge,
3 le premier président au Fonds de solidarité, qui a
4 créé le Fonds. Donc, il était très, très, très
5 impliqué depuis le début de sa formation. Donc,
6 très impliqué, très près de SOLIM. Donc, avec
7 Marton puis, après Marton, pour plusieurs projets
8 de développement.

9 Q. [755] Après votre départ de la SOLIM, du moins en
10 tant de pdg, est-ce que vous avez fait d'autres
11 projets avec monsieur Melançon par la suite, dans
12 vos autres fonctions subséquentes?

13 R. Après SOLIM, oui, effectivement, dans un projet de
14 développement d'une résidence pour personnes âgées,
15 pour des Soeurs grises, qui n'a pas fonctionné, là,
16 mais qui... qui aurait pu fonctionner.

17 Q. [756] Vous rappelez-vous, en deux mille neuf
18 (2009), autour du vingt-deux (22) avril deux mille
19 neuf (2009), le journaliste Denis Lessard a sorti
20 un article de journal dans lequel il faisait état
21 des différents placements ou investissements de la
22 SOLIM et du Fonds de solidarité dans les
23 entreprises d'Accurso, est-ce que ça vous dit
24 quelque chose?

25 R. Oui.

1 Q. [757] Est-ce que vous vous rappelez en avoir
2 discuté avec monsieur Melançon?

3 R. Oui.

4 Q. [758] Et vous rappelez-vous, dans cette discussion-
5 là, vous parlez notamment de chiffres, quels
6 étaient les vrais chiffres contrairement à ce
7 qu'avançait l'article de monsieur Lessard?

8 R. Oui, effectivement, étant... connaissant bien,
9 évidemment, SOLIM et Marton et monsieur Accurso, il
10 savait bien, évidemment, que certains chiffres
11 semblaient pas fonctionner, du moins à sa
12 connaissance. Et je lui avais donné, à ce moment-
13 là, ma compréhension des chiffres avec nombre
14 d'affaires, nombre de dossiers, je me souviens pas
15 exactement la... spécifiquement chacun des chiffres
16 mais une espèce de... de réponse, évidemment, à
17 l'article de journaux qui spécifiait certains
18 chiffres de relations d'affaires avec nous et
19 monsieur Accurso.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 On peut peut-être, Madame Blanchette, mettre
22 l'onglet 2.

23 Q. [759] C'est une écoute entre monsieur Melançon et
24 vous, le vingt-deux (22) avril deux mille neuf
25 (2009). Je pense que la pertinence, notamment,

1 c'est voir un peu la proximité puis le rôle de
2 monsieur Melançon à la SOLIM mais aussi de voir les
3 chiffres. Parce que j'imagine, à ce moment-là,
4 Monsieur Gionet, lorsque vous prenez... lorsque
5 vous discutez de ces chiffres-là, vous êtes pdg de
6 la SOLIM, donc vous avez accès aux documents, est-
7 ce que je suis... est-ce que je suis en droit de
8 prétendre ou de penser que les chiffres dont on
9 fait état dans l'écoute en question, qu'on va
10 écouter, sont les vrais chiffres, c'est-à-dire les
11 chiffres que vous aviez devant vous et que c'est
12 pas des chiffres que vous lanciez en l'air, est-ce
13 que c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[760]** Oui. On va l'écouter. Madame Blanchette, s'il
16 vous plaît. L'onglet 2.

17

18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19

20 LA GREFFIÈRE :

21 Alors, vous le déposez sous la cote 112P-1203.1,
22 .2.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 S'il vous plaît, oui.

25

1 112P-1203.1 : Écoute électronique 08-0469_2452
2 du 22 avril 2009

3
4 112P-1203.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 08-0469_2452 du 22
6 avril 2009

7

8 Q. **[761]** Je vais revenir à une question que je vous ai
9 posée, Monsieur Gionet, vous semblez aller quand
10 même assez dans le détail avec monsieur Melançon,
11 vous discutez avec lui des détails, des
12 investissements. Et vous nous avez dit voilà
13 quelques minutes que monsieur Melançon n'était plus
14 impliqué dans Marton depuis les années deux mille
15 (2000), on est en deux mille neuf (2009). Pourquoi
16 vous confiez-vous autant avec monsieur Melançon,
17 pourquoi discuter avec lui d'une stratégie de quoi
18 faire, de régie interne, si on veut, de la SOLIM
19 avec quelqu'un qui n'est pas partenaire avec
20 monsieur Accurso depuis déjà plusieurs années? J'ai
21 de la misère à comprendre.

22 R. Les dossiers qu'on parle dans la cité multimédia
23 c'est dans le temps de monsieur Melançon.

24 Q. **[762]** O.K.

25 R. Il y a plusieurs des chiffres qui ont sorti dans

1 les projets avec monsieur Accurso dont monsieur
2 Melançon était impliqué. Donc, évidemment il
3 m'appelait pour dire évidemment là-dedans ça ne
4 fonctionne pas. C'est pour ça qu'il est au courant
5 de la nature du contrat de construction. Il était,
6 là, à ce moment-là.

7 Q. **[763]** Donc, c'est dans ce contexte-là pour parler
8 de vieux projets?

9 R. C'est ça. C'est ça. Et, là, évidemment il faut
10 comprendre le contexte où monsieur Melançon reste
11 très impliqué quand même auprès... auprès de SOLIM,
12 auprès de la FTQ, très près de ces gens-là encore à
13 cette période-là. Mais je comprends que dans la
14 conversation qu'on a eue, il parle de dossiers où
15 lui était impliqué en plus. Évidemment je mets ça
16 dans le contexte de l'ensemble des chiffres à jour
17 avec monsieur Accurso. Mais à l'intérieur de ça, il
18 y a des projets qui étaient parrainés puis gérés
19 par monsieur Melançon.

20 Q. **[764]** Quand plus tôt aujourd'hui vous nous avez dit
21 que les projets d'Accurso représentaient environ
22 sept cent millions (700 M), ici vous nous parlez de
23 quatre cent soixante et onze millions (471 M),
24 comment conjuguez-vous les deux réponses?

25 R. En fait j'ai mentionné autour de vingt pour cent

1 (20 %) en termes de chiffres, de pourcentage.

2 Q. [765] Bien je parle de ce matin, je ne sais pas si
3 c'est avant la pause de ce matin, mais madame la
4 présidente vous demandait combien... à combien
5 estimiez-vous le financement obtenu par monsieur
6 Accurso à la SOLIM, vous nous parlez de sept cent
7 millions (700 M), votre réponse, environ, c'est un
8 estimé bien entendu.

9 R. Non.

10 (15:55:58)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non. Monsieur a dit que l'estimé annuel des
13 chiffres de la SOLIM était de sept cent millions
14 (700 M) et que monsieur Accurso faisait vingt pour
15 cent (20 %) de ça.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. [766] Ah, pardon, excusez-moi, j'avais mal compris.
18 Donc, le quatre cent soixante et onze...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [767] C'est bien ça, Monsieur Gionet?

21 R. Oui. C'est bien ça.

22 Q. [768] Je ne veux pas témoigner à votre place.

23 R. Vous avez raison.

24 Q. [769] C'est ce que je voulais confirmer.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [770] Je m'excuse, j'avais mal compris. Donc,
3 quatre cent soixante et onze millions (471 M) dont
4 on fait état à la ligne 30 de l'écoute qui
5 représente selon vos calculs dix-huit pour cent
6 (18 %), ça, c'est en deux mille neuf (2009), du
7 début jusqu'en deux mille neuf (2009) des
8 investissements de monsieur Accurso?

9 R. C'est ça.

10 Q. [771] Et quand vous expliquez les chiffres à
11 monsieur Melançon, vous avez fait les vérifications
12 nécessaires? Ce n'est pas des chiffres que vous
13 dites, là...

14 R. Oui, j'avais fait des vérifications pour supporter,
15 supporter les chiffres. Évidemment, comme on
16 l'indique dans l'écoute, évidemment, la complexité,
17 c'est qu'il agit des fois comme constructeur, des
18 fois comme partenaire aussi. Donc, il y a des
19 projets comme la cité du multimédia qu'il a agi
20 strictement comme entrepreneur en construction et
21 non comme partenaire. Donc, c'est pour ça qu'on
22 dit, c'est compliqué. Des fois, il fait évidemment
23 une participation directe dans un investissement
24 comme partenaire et d'autres, dans d'autres,
25 strictement comme entrepreneur en construction.

1 Q. [772] Est-ce que monsieur Melançon, lui, vous dites
2 qu'il avait d'autres entreprises après Marton dont
3 certaines étaient financées d'une façon ou d'une
4 autre par la SOLIM?

5 R. Il continuait effectivement à faire du
6 développement immobilier. Il y a eu plusieurs
7 dossiers qu'on a regardé avec monsieur Melançon. Je
8 ne me souviens pas d'avoir conclu un dossier avec
9 monsieur Melançon.

10 Q. [773] O.K. Mais vous lui parlez, je pourrais dire,
11 très souvent. Mais vous me dites que, malgré toutes
12 les nombreuses conversations que vous avez avec
13 lui, il n'y a jamais aucun dossier qui s'est
14 concrétisé?

15 R. Beaucoup de dossiers, d'analyses de dossiers,
16 d'ententes de partenariat éventuel, mais qu'il n'a
17 pas finalisé par un projet de développement. Il n'y
18 en a aucun.

19 Q. [774] J'aimerais ça, Madame Blanchette, si on
20 pouvait exposer l'onglet 5 des pièces, cette fois-
21 ci. Je suis un peu perplexe par rapport à ce que
22 vous me dites, parce que vous me dites qu'il n'y a
23 pas de projets financés. Et on peut voir, si on
24 descend, donc c'est des registres téléphoniques que
25 vous avez faits, donc les différents appels. Et si

1 on peut descendre, on voit qu'avec monsieur
2 Melançon, donc d'une période du quatorze (14)
3 janvier deux mille cinq (2005) au vingt (20)
4 septembre deux mille treize (2013), vous avez fait
5 au-delà de sept cents (700) appels, tant entrants
6 que sortants, ou près de sept cents (700) appels.
7 Pourquoi vous parlez aussi souvent s'il n'y a aucun
8 projet qui se concrétise?

9 R. Bien, il y a plusieurs projets sur la table.

10 Q. **[775]** Oui, mais, là, vous lui parlez quand même...
11 Est-ce qu'on peut convenir que vous lui parlez
12 assez régulièrement?

13 R. Oui. Donc, un projet important à Lachenaie, qui est
14 une résidence pour personnes âgées avec le Groupe
15 Asselin, qu'on s'est rendu très loin dans la
16 démarche et qui n'a jamais abouti, même si on a
17 avancé beaucoup.

18 Q. **[776]** Donc, en lui parlant une centaine de fois par
19 année, il n'y a rien qui se concrétise. Alors
20 qu'avec monsieur Accurso, vous lui parlez moins
21 souvent, mais lui a plusieurs projets qui se
22 concrétisent?

23 R. Il y a monsieur Accurso puis monsieur André Bramos
24 évidemment qui est responsable du développement
25 dans Marton. Donc, je parle aux deux. Tandis que

1 monsieur Melançon, il agit comme propriétaire puis
2 partie prenante du développement.

3 Q. [777] Sauf qu'on peut convenir que des projets de
4 monsieur Accurso, il y en a eu quand même plus d'un
5 qui a été financé...

6 R. Oui.

7 Q. [778] ... avec la SOLIM au cours des années. Donc,
8 c'est normal que vous parlez avec monsieur Bramos,
9 parce que monsieur Bramos, une fois que le projet a
10 passé, là, le quotidien est discuté avec lui. Mais
11 monsieur Melançon, vous lui parlez environ sept
12 cents (700) fois sur sept ans, une centaine de fois
13 par année, donc deux fois par semaine. Et malgré
14 ça, il n'y a aucun projet qui se concrétise?

15 R. Il n'y a aucun projet qui s'est concrétisé. Il est
16 devenu partenaire avec nous. On ne lui a jamais
17 donné de mandat de construction. Mais, par contre,
18 il y a plusieurs dossiers qui ont été très, très
19 loin dans la démarche d'analyse, d'approbation, de
20 recherche de financement. Donc on allait très loin.
21 Mais à la fin du projet, il n'y a rien qui a été
22 concluant.

23 Q. [779] Est-ce que ça arrive des fois aussi que vous
24 discutez un peu comme la dernière conversation
25 qu'on vient d'avoir, vous discutez des

1 problématiques qu'il peut y avoir à SOLIM, des
2 problématiques que vous rencontrez dans le cadre de
3 vos fonctions? Est-ce que c'est des conversations
4 que vous avez aussi avec lui?

5 R. Des conversations sur SOLIM, sur les partenaires de
6 SOLIM, sur la crise médiatique, oui.

7 Q. **[780]** Puis lorsque...

8 R. Des conversations avec lui sur la crise médiatique
9 puisque'il est impliqué, il se sentait impliqué
10 directement dans cette crise-là.

11 Q. **[781]** Et lorsque c'est le temps de discuter, de
12 négocier les clauses de votre cessation, de la fin
13 de votre poste de pdg, est-ce que vous contactez
14 aussi monsieur Melançon pour lui expliquer un peu
15 le processus de négociation, comment ça va, puis
16 qu'est-ce que vous allez obtenir, qu'est-ce que
17 vous avez demandé?

18 R. Ce que j'essaie d'avoir compte tenu du réseau, des
19 contacts de monsieur Melançon, savoir effectivement
20 s'il connaissait davantage les raisons, ce qui
21 entourait évidemment mon départ, le non-
22 renouvellement de mon contrat, s'il savait
23 davantage. Il avait plus d'informations qui
24 pourraient m'aider dans cette situation-là. Donc,
25 j'ai parlé à monsieur Melançon dans cette période-

1 là pour ça, oui.

2 Q. [782] Autrement, toutes les fois que vous lui
3 parlez, c'est purement pour essayer de développer
4 des projets, mais qui ne se concrétiseront pas?

5 R. Je lui ai parlé, je dirais, la grande, grande
6 majorité pour des projets de développement qui ont
7 été très, très, très loin... d'être concrétisés,
8 mais qui n'ont jamais abouti.

9 Q. [783] Est-ce qu'il y a une raison particulière
10 pourquoi ces projets allaient très, très, très
11 loin, mais n'aboutissaient pas?

12 R. En fait, j'ai l'impression que lorsqu'on...
13 monsieur Melançon avait... il a débuté sa carrière
14 comme constructeur beaucoup plus que comme
15 développeur. Puis évidemment, il a commencé à
16 devenir développeur. Mais développeur comporte un
17 risque financier, un cautionnement. Évidemment où
18 ça semblait toujours être réticent c'est lorsqu'on
19 fait un emprunt de construction important et puis
20 la banque demande au développeur de cautionner le
21 prêt, et là c'est des cautions de prêt de cinq,
22 six, sept millions (5-6-7 M\$) et ça, ça semblait
23 toujours le fatiguer.

24 Q. [784] O.K. Sauf qu'on parle d'un constructeur assez
25 expérimenté.

1 R. Oui.

2 Q. [785] Mais malgré ça, à chaque fois c'était la même
3 affaire?

4 R. Il y a pas de caution à donner au niveau du prêt de
5 construction comme constructeur quand on devient
6 développeur partenaire...

7 Q. [786] Comme développeur il faut.

8 R. ... on devient, on doit cautionner.

9 Q. [787] O.K. Est-ce que monsieur Accurso c'est la
10 même chose aussi? Il était constructeur avant et
11 éventuellement il est devenu développeur?

12 R. Oui monsieur Accurso a suivi le même cheminement.
13 D'une part, la mission première de SOLIM, on est
14 pas des donneurs d'ouvrage, on est pas... On fait
15 des partenariats avec des développeurs. Donc un
16 développeur, normalement, la grande majorité du
17 temps, s'occupe du volet construction et
18 développement. C'est assez rare qu'un développeur
19 dit moi, je veux pas m'occuper de la construction
20 et je vais donner un contrat externe. La plupart
21 des partenaires agit et comme développeur et
22 constructeur. Donc ça veut dire qu'on est très peu
23 donneur d'ouvrage dans ces circonstances-là et
24 c'est pour les raisons pourquoi monsieur Accurso
25 est devenu aussi développeur. Il développait, il

1 construisait.

2 16:03:49

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [788] Dans les dossiers où le développeur ne
5 construisait pas lui-même, est-ce que parfois il y
6 a des gens qui sont intervenus pour que ce soit les
7 entreprises de monsieur Accurso qu'on embauche
8 plutôt qu'une autre? Comme monsieur Lavallée par
9 exemple, est-ce qu'il est parfois intervenu pour
10 dire, dans ce projet-là, le développeur ne
11 construit pas lui-même. Il me semble moi j'en
12 parlerais à Tony pour qu'il puisse peut-être
13 prendre le projet?

14 R. Oui, en fait lorsque c'est arrivé, c'est que là,
15 c'est monsieur Accurso qui amenait le projet avec
16 le développeur. Alors il était déjà bien impliqué
17 avec le développeur mais c'est arrivé tellement peu
18 souvent qu'on a un développeur qui construit pas,
19 que les seules fois c'est lorsque déjà monsieur
20 Accurso était impliqué.

21 Q. [789] Est-ce que c'est possible que les
22 développeurs aient rencontré monsieur Accurso parce
23 que monsieur Accurso avait su de la part de SOLIM
24 qu'il s'en venait un projet avec un développeur qui
25 cherchait un constructeur et là...

1 R. C'est possible.

2 Q. [790] ... là monsieur Accurso profitait de
3 l'information un peu privilégiée pour approcher ces
4 développeurs-là, c'est possible ça? Au sens qu'il
5 sait qu'il s'en vient un projet avec la SOLIM, que
6 le développeur ne construit pas lui-même mais par
7 ses contacts qu'il a avec la SOLIM, il a réussi à
8 prendre contact puis plus rapidement que d'autres
9 avec ces développeurs-là et travailler avec lui. Là
10 il arrive en même temps que le développeur, c'est
11 possible?

12 R. C'est possible mais ma compréhension dans les
13 dossiers qu'on parle où il agit comme constructeur,
14 il était déjà en contact avec le développeur.

15 Q. [791] Oui je sais mais...

16 R. C'était mon impression.

17 Q. [792] ... ma question à moi c'est, pour prendre
18 contact avec le développeur, est-ce qu'il a su que
19 ce projet-là s'en venait à travers son réseau de
20 contacts à la SOLIM, notamment par monsieur
21 Lavallée et vous?

22 R. Dans... pas moi. Mais peut-être monsieur Lavallée
23 ou bien le développeur dit si j'utilise monsieur
24 Accurso, ça va peut-être aider à cheminer dans le
25 dossier.

1 Q. [793] Est-ce que ça va m'aider? Le développeur
2 pensait que peut-être qu'en faisant affaires avec
3 monsieur Accurso, il aurait plus de chances que le
4 projet passe à la SOLIM, c'est ça que vous dites,
5 là?

6 R. Oui. Évidemment, il n'y a pas personne évidemment
7 qui normalement comme développeur aime laisser le
8 volet construction parce que c'est un élément
9 important du coût puis du... Donc c'est pour ça que
10 c'est arrivé relativement peu fréquent parce que la
11 plupart des développeurs, je vous dis, de mémoire,
12 je dirais à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %),
13 là, contrôlent la construction.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. [794] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour
16 dire que monsieur Accurso, par rapport à vous,
17 avait quand même un ascendant, c'est-à-dire qu'il
18 vous conseillait, il vous disait un peu dans tel ou
19 tel dossier quoi faire, il vous disait... il
20 pouvait également bloquer des concurrents, bref
21 être un peu indicatif par rapport à votre façon de
22 gérer certains dossiers?

23 R. Je comprends pas bien la question. Si...

24 Q. [795] Monsieur Accurso, quand vous parliez avec
25 lui, là...

1 R. Oui.

2 Q. [796] ... est-ce que des fois il vous disait fais
3 ci, fais ça, tu devrais pas faire affaires avec tel
4 entrepreneur qui se trouvait à être son concurrent
5 par exemple...

6 R. Ah! oui, oui.

7 Q. [797] ... ou peux-tu m'aider à faire tel dossier ou
8 j'ai besoin de ton aide pour faire telle ou telle
9 affaire, est-ce qu'on pourrait dire ça?

10 R. Bien monsieur Accurso évidemment c'est un homme
11 d'affaires. C'est un homme d'affaires évidemment
12 qui voulait avoir, comme tout homme d'affaires, le
13 maximum d'affaires. Oui effectivement c'est arrivé
14 qu'il me conseille de pas faire affaires avec
15 certains entrepreneurs mais on a toujours quand
16 même procédé, il a jamais empêché une rencontre ou
17 il a jamais empêché quelqu'un de faire affaires
18 avec nous.

19 Q. [798] O.K. Si vous voulez on va écouter... Il y a
20 deux, trois conversations que vous avez avec
21 monsieur Accurso puis on va y revenir. J'aurai des
22 questions sur chacune d'entre elles. On peut
23 débiter avec l'onglet, Madame Blanchette. Oui on va
24 coter effectivement, là, le registre d'écoute.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 L'onglet 5? Oui. 112P-1204.

3

4 112P-1204 : Analyse des registres téléphoniques de
5 Guy Gionet et de Marcel Melançon

6

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. [799] Oui, pardon. Merci de veiller au grain. Donc
9 l'onglet 3, c'est une conversation entre Tony
10 Accurso et vous, elle dure environ sept minutes.
11 C'est le matin à dix heures cinquante-six (10 h 56)
12 et ça se situe le dix-neuf (19) janvier deux mille
13 neuf (2009). Donc on est peut-être deux mois après
14 les élections et on est peut-être deux mois avant
15 le scandale médiatique, là, qui va débiter.

16 LA GREFFIÈRE :<

17 Ça sera la cote 112-P-1205.1.2.

18

19 112P-1205.1: Écoute électronique 08-0469_290 du 19
20 janvier 2009

21

22 112P-1205.2: Transcription de l'écoute électronique
23 08-0469_290 du 19 janvier 2009

24

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Parfait. Ça sera fait. Merci beaucoup. Est-ce qu'on
3 peut l'écouter puis j'aurai ensuite quelques
4 questions à vous poser. Mais si vous avez
5 évidemment des commentaires, vous aurez le loisir
6 de le faire. Donc on peut y aller Madame
7 Blanchette.

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[800]** Si on revient donc au début de l'écoute juste
13 pour... quand on parle de ce « deal »-là avec les
14 Magi, est-ce que vous vous souvenez c'est quel
15 dossier?

16 R. C'était un dossier à Ville LaSalle où monsieur
17 Accurso avait comme partenariat l'acquisition d'un
18 très grand terrain à LaSalle avec eux.

19 Q. **[801]** O.K.

20 R. Et un espèce de partenariat de développement de
21 viabilisation des terrains à LaSalle, ils le
22 faisaient d'une façon concurrente avec monsieur
23 Accurso.

24 Q. **[802]** Finalement cette entente-là ne s'est pas
25 concrétisée, monsieur Accurso est sorti si je me

1 fie à ses propos?

2 R. Oui.

3 Q. **[803]** Et il est question à la ligne 17, si vous
4 tournez la page, quand vous dites : « Bien oui,
5 c'est ça parce qu'écoute, il veut, il veut, il veut
6 que je fasse les mêmes conditions que je t'avais
7 faites. » Et, là, monsieur Accurso dit : « Non,
8 non, non, non. » Pour quelles raisons vous ne
9 pouvez pas faire les mêmes conditions qu'Accurso
10 aux Magi ou à monsieur Magi?

11 R. Je ne souviens pas des conditions, mais s'il avait
12 des conditions cinquante, cinquante (50-50) au
13 niveau du partenariat où il agissait comme
14 développeur pour tout le projet.

15 Q. **[804]** Alors, que les Magi étaient propriétaires, le
16 ou les Magi étaient propriétaires uniquement des
17 terrains?

18 R. Ils étaient propriétaires des terrains, enfin
19 c'était l'objet du projet, l'acquisition d'un très
20 grand terrain à Ville LaSalle qu'ils devaient
21 développé en différents types de produits
22 résidentiels où ils devaient agir comme partenaires
23 au niveau de l'acquisition du terrain et
24 partenaires dans le développement du terrain.

25 Q. **[805]** Mais si le ou les Magi demandent les mêmes

1 conditions ça veut dire qu'ils seraient prêts
2 également à être développeurs et tout et ça ce
3 n'était pas possible avec les Magi alors que
4 c'était possible avec monsieur Accurso? C'est ça
5 que j'essaie de comprendre.

6 R. Évidemment j'essaie de me rappeler, évidemment la
7 condition particulière que j'avais avec Tony
8 Accurso, mais normalement c'est qu'avec Tony
9 Accurso s'il achetait un terrain, il avait donc
10 l'exclusivité de développement de l'ensemble du
11 terrain qu'on achetait ensemble vu qu'il était
12 partenaire dans le développement et je comprends
13 que monsieur Accurso voulait garder toute la partie
14 de haute densité du développement du terrain.

15 Q. **[806]** Donc, on comprend, on comprend de son propos
16 que ça ne fonctionnera pas parce que les Magi sont,
17 là?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[807]** Est-ce que finalement, est-ce que vous vous
20 souvenez si c'est lui qui va sortir du projet ou il
21 va acheter... il va acheter tout le monde?

22 R. Je suis même pas certain si le projet a fonctionné.
23 Je ne suis pas certain un ou deux. Je ne sais pas
24 si c'est un ou deux. Tony Accurso ou Magi l'a
25 acheté, mais je suis persuadé que c'est pas

1 monsieur Accurso, je pense que monsieur Accurso a
2 sorti carrément du dossier.

3 Q. **[808]** Et vous êtes pas en mesure de nous dire les
4 mêmes conditions. Ma compréhension c'était, mais
5 j'étais pas au dossier, quand on dit les mêmes
6 conditions, c'est que, dans le fond, monsieur
7 Accurso qui devait être développeur s'en va, selon
8 toute vraisemblance, met fin à la conversation. Les
9 Magi veulent prendre la place d'Accurso et
10 continuer le projet et demandent les mêmes
11 conditions?

12 R. Développeur exclusif de l'ensemble du terrain.

13 Q. **[809]** Et pourquoi si c'était bon avec Accurso ça ne
14 serait pas bon avec les Magi?

15 R. Ça peut être bon avec les Magi aussi, mais ça ne
16 veut pas dire nécessairement que cette condition-là
17 que j'ai faite avec monsieur Accurso était
18 strictement dans le développement, était aussi
19 peut-être une structure financière, prêt mezzanine,
20 acquisition, financement.

21 Q. **[810]** Et selon vous pourquoi à la ligne 18 monsieur
22 Accurso fait : « Non, non, non, non. » Il n'est pas
23 d'accord?

24 R. Bien il veut... il veut sans doute pas qu'on fasse
25 les mêmes conditions aux Magi.

1 Q. **[811]** Est-ce qu'on pourrait prétendre que les
2 conditions avec monsieur Accurso sont peut-être
3 plus avantageuses qu'un tiers ou une personne qui
4 est pas familier avec la SOLIM, qui a pas ses
5 entrées à la SOLIM comme l'avait monsieur Accurso?

6 R. Je ne me souviens pas assez des conditions
7 malheureusement, mais c'est ça que ça semble
8 vouloir dire effectivement que d'être capable de
9 faire confiance autant aux Magi que monsieur
10 Accurso au niveau de la structure financière,
11 l'exclusivité de développement de l'ensemble du
12 terrain.

13 Q. **[812]** Si on va à la page suivante?

14 R. Oui.

15 Q. **[813]** Là, vous vous demandez quoi faire pour la
16 personne à Québec qui a droit à sa commission, peu
17 importe...

18 R. En fait...

19 Q. **[814]** Oui, allez-y?

20 R. ... ce que je comprends c'est quelqu'un qui était
21 déjà impliqué dans le dossier de Place Québec où il
22 voulait avoir la gestion immobilière. Donc, il
23 voulait avoir son contrat pour gérer la Place
24 Québec après son acquisition. Alors, il était prêt
25 à laisser la place, à ne pas devenir partenaire

1 s'il y avait un contrat de gestion immobilière.

2 Q. **[815]** Monsieur Accurso, il est d'accord avec ça,
3 donc, il vous invite à signer le contrat?

4 R. Oui.

5 Q. **[816]** Et c'est ce que vous allez faire?

6 R. Oui, on a signé le contrat.

7 Q. **[817]** Et pour terminer, par rapport à cette écoute-
8 là, quant à la dernière page, 63 et 64, donc vous
9 allez finalement... on ne sait pas si c'est un
10 souper ou un dîner, mais vous allez manger ensemble
11 le vingt-neuf (29). Encore une fois, cette
12 rencontre-là est purement pour discuter des
13 dossiers?

14 R. Oui.

15 Q. **[818]** Des dossiers actuels et des dossiers
16 potentiels. On a effleuré ce matin. Le Planétarium
17 Dow?

18 R. Oui.

19 Q. **[819]** Les cliniques privées, la SHDM. Encore une
20 fois, ces projets-là ne sont pas concrétisés, c'est
21 des projets possibles et futurs?

22 R. C'est des projets évidemment qu'il m'avait glissé
23 un mot. SHDM, je ne me souviens pas quel projet. La
24 SHDM, il y en avait beaucoup. C'est beaucoup des
25 projets de nature Accès Condos. Planétarium Dow,

1 c'est un grand terrain près de l'Université du
2 Québec, où il m'avait dit effectivement que ce
3 terrain-là était pour être éventuellement...

4 Q. **[820]** L'ETS?

5 R. L'ETS, c'est ça, oui.

6 Q. **[821]** Mais je reviens à SHDM. La SHDM, c'est la
7 Société d'habitation de Montréal...

8 R. Oui.

9 Q. **[822]** ... qui fait différents projets. Est-ce que
10 je dois comprendre que vous rencontrez, vous dites,
11 j'essaie... il y a une couple de dossiers que
12 j'essaie de travailler avec la SHDM, des projets
13 juste avec monsieur Accurso, dans lesquels monsieur
14 Accurso va être le développeur et le constructeur?

15 R. Non, pas juste avec monsieur Accurso. J'essayais de
16 travailler des dossiers d'Accès Condos avec la
17 SHDM.

18 Q. **[823]** Mais pourquoi vous en parlez à monsieur
19 Accurso?

20 R. Parce qu'il veut...

21 Q. **[824]** J'ai l'impression que c'est peut-être pour
22 regarder pour voir s'il y a des projets avec la
23 SHDM qui pourraient être faits en partenariat avec
24 monsieur Accurso?

25 R. Oui, parce qu'il y a certains projets de

1 développement résidentiel où il pouvait appliquer
2 le programme Accès Condos. Donc, d'appliquer dans
3 les projets de développement qu'on a avec lui le
4 programme Accès Condos à SHDM. J'ai fait quelques
5 projets Accès Condos avec la SHDM.

6 Q. **[825]** Et monsieur Accurso...

7 R. Accès Condos, autres que monsieur Accurso.

8 Q. **[826]** Vous en avez fait plusieurs autres qu'avec
9 monsieur Accurso ou la majorité était avec monsieur
10 Accurso, vos projets SHDM?

11 R. SHDM, je dirais, l'Accès Condos, j'en ai fait
12 seulement un, de mémoire, avec monsieur Accurso.
13 Les autres, tous avec des partenaires externes. Les
14 autres projets SHDM, je pense que, de mémoire, je
15 n'en avais pas d'autres avec monsieur Accurso.

16 Q. **[827]** Madame Blanchette, je ne sais pas si vous
17 pourriez mettre l'onglet 5, l'écoute électronique
18 5. Cette fois-ci, on est le cinq (5) février deux
19 mille neuf (2009). Ça provient toujours du projet
20 Diligence, bien entendu.

21 Donc cinq (5) février deux mille neuf
22 (2009). Les élections ont lieu en novembre deux
23 mille douze (2012)... deux mille huit (2008),
24 pardon, toujours. La tempête médiatique n'a pas
25 encore cours. Et vous discutez avec monsieur

1 Accurso, notamment d'un entrepreneur.

2 LA GREFFIÈRE :

3 1206.1, .2.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Merci beaucoup. Donc vous pouvez y aller, Madame
6 Blanchette.

7

8 **112P-1206.1** : Écoute électronique 08-0469_734
9 du 5 février 2009

10

11 **112P-1206.2** : Transcription de l'écoute
12 électronique 08-0469_734 du 5
13 février 2009

14

15 (16:23:24)

16 ÉCOUTE DE LA CONVERSATION DU 5 FÉVRIER 2009

17

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[828]** À ce moment-là, est-ce que vous êtes au
20 courant que monsieur Borsellino de Garnier est un
21 compétiteur direct de monsieur Accurso?

22 R. Oui.

23 Q. **[829]** Est-ce que vous êtes conscient qu'indirect...
24 bien pas indirectement mais, c'est sûr qu'il donne
25 d'autres justifications, monsieur Accurso vous dit

1 de bloquer un de ses... de ne pas financer, de même
2 pas rencontrer un de ses concurrents.

3 R. Oui.

4 Q. [830] J'aimerais ça savoir également, parce qu'on
5 est en... exactement on est le cinq (5) février
6 deux mille neuf (2009), les élections ont eu lieu
7 depuis près de trois mois. On sait qu'à ce moment-
8 là, du moins tout porte à croire que monsieur
9 Lavallée et monsieur Dupuis, c'est la guerre, du
10 moins ils ne sont pas en bons termes et monsieur
11 Jocelyn Dupuis, j'imagine qu'il est impliqué dans
12 ce dossier-là de monsieur Borsellino?

13 R. Oui.

14 Q. [831] Et on a vu que pour pouvoir suggérer des
15 dossiers, ça prend soit l'approbation de monsieur
16 Lavallée ou l'approbation de monsieur Bolduc. C'est
17 ça qu'on a dit, c'est ça qu'on a établi ce matin?

18 R. Oui ou monsieur...

19 Q. [832] Oui, l'aval si on veut, là...

20 R. Oui, oui. Oui.

21 Q. [833] ... et corrigez-moi si je me trompe mais à ce
22 moment-ci, en février deux mille neuf (2009), si
23 monsieur Dupuis obtient l'aval de l'un des deux,
24 c'est de monsieur Bolduc?

25 R. Bien ici on parle pas de dossier...

1 Q. [834] On parle d'une rencontre.

2 R. On parle d'une rencontre, oui.

3 Q. [835] Oui mais sauf qu'une rencontre, c'est pas
4 pour discuter de la pluie et du beau temps. C'est
5 pour discuter d'un dossier éventuellement qui va
6 mener à un financement. Je sais qu'on est pas rendu
7 au financement, j'en conviens sauf que le but
8 premier d'une rencontre avec un entrepreneur en
9 construction, c'est nécessairement pour obtenir du
10 financement compte tenu de votre rôle de pdg de la
11 SOLIM, ça on peut convenir de c,a?

12 R. Hum, hum.

13 Q. [836] Et on a établi ce matin que pour pouvoir
14 passer par une voie plus rapide, si on peut la
15 qualifier d'ainsi, c'est-à-dire ne pas suivre la
16 marche habituelle, bien vous m'avez qu'il y a trois
17 personnes qui peuvent vous demander d'étudier un
18 dossier. Monsieur Arsenault et monsieur Massé, on a
19 établi qu'ils en ont jamais fait, donc on les
20 écarte tout de suite, et ça nous laissait monsieur
21 Lavallée et monsieur Bolduc. Ce dossier-là de
22 monsieur Borsellino qui est un ami de monsieur
23 Dupuis, est-ce que vous vous en souvenez si c'est
24 monsieur Bolduc ou monsieur Lavallée qui pousse?
25 Pas qui pousse mais qui vous demande de regarder le

1 dossier ou de rencontrer monsieur Dupuis ou un de
2 ses amis?

3 R. On parle pas de dossier ici. C'est important de
4 mettre en perspective la nature de l'appel puis la
5 demande de rencontre de monsieur Borsellino.

6 Déjà dans les conversations, monsieur
7 Accurso me dit fais attention aux gens de Garnier,
8 s'il y a de quoi tu m'appelles, je te donnerai de
9 l'information. Monsieur Dupuis me demande de
10 rencontrer Borsellino qui veut savoir effectivement
11 qui on est puis qu'est-ce qu'on fait puis comment
12 qu'on le fait. Alors il appelle, il m'appelle pour
13 une rencontre. Et ça c'est avant cette rencontre-là
14 et j'ai rencontré monsieur Borsellino et
15 effectivement, il m'a posé des questions sur SOLIM,
16 il m'a posé qu'est-ce qu'on fait puis comment qu'on
17 le fait, quel genre de structure financière mais il
18 y a pas eu de projet, discussion d'aucun projet.

19 Q. [837] Ça j'en conviens sauf qu'on s'entend que le
20 but ultimement c'est, vous le dites, voir comment
21 fonctionne la SOLIM. Si on cherche à savoir comment
22 fonctionne la SOLIM auprès du pdg de la SOLIM, je
23 pense qu'on peut présumer que c'est éventuellement
24 pour obtenir... pour obtenir du financement. Est-ce
25 que vous êtes d'accord avec moi?

1 R. Oui.

2 Q. [838] Bon, moi je vous dis tantôt, on a établi ce
3 matin que, pour pouvoir, que quelqu'un de la FTQ
4 Construction qui veut vous rencontrer, mais il doit
5 obtenir l'aval si on veut de la part de monsieur
6 Lavallée ou de monsieur Bolduc. Vous vous rappelez
7 de ça ce matin, on a établi ça?

8 R. Mais pas pour me rencontrer. Je pense...

9 Q. [839] Juste pour un dossier qu'on doit obtenir
10 l'aval donc moi... n'importe qui peut vous
11 rencontrer puis lorsque vous avez un dossier, c'est
12 à ce moment-là que vous allez voir monsieur
13 Lavallée ou monsieur Bolduc en disant, l'ami Dupuis
14 veut un dossier, est-ce que c'est correct si je
15 l'approuve?

16 R. C'est effectivement lorsqu'on doit monter un
17 dossier de financement, analyser un dossier de
18 financement et faire des propositions de
19 partenariat. Mais rencontrer les gens, tout le
20 monde pouvait me rencontrer.

21 Q. [840] O.K.

22 R. Oui.

23 Q. [841] Donc c'est juste si le projet aurait été
24 concrétisé d'une façon ou d'une autre. S'il y avait
25 eu...

1 R. Oui, c'est ça.

2 Q. [842] ... un projet pour commencer et qui... ça
3 aurait été un peu plus sérieux à ce moment-là, vous
4 auriez demandé à monsieur Dupuis d'obtenir l'aval
5 de monsieur Lavallée ou de Bolduc ou vous auriez
6 carrément appelé l'un des deux?

7 R. Bien normalement, c'est une des conditions qu'on...
8 que monsieur Dupuis connaissait. Quand c'était un
9 dossier que lui il portait, il devait évidemment
10 avoir l'aval de dire est-ce que c'est un dossier
11 qui vaut la peine de prendre du temps pour monter,
12 analyser puis faire une proposition au conseil.
13 Donc dans ce cas-là, je pense que c'est important,
14 il y a jamais eu de projet sur la table...

15 Q. [843] C'était une première rencontre avec monsieur
16 Borsellino?

17 R. Oui.

18 Q. [844] Est-ce que vous avez fait un suivi après
19 l'appel avec monsieur Accurso, après la rencontre
20 avec monsieur Accurso pour lui dire qu'est-ce qu'il
21 en était?

22 R. Non.

23 Q. [845] Vous avez jamais fait de suivi? Pourtant il
24 vous demande, il vous dit appelle-moi aussitôt que
25 tu le vois?

1 R. Bien c'est parce qu'il y a pas... il a pas de
2 projet. Il y a pas de suivi autre que on se
3 reparle. Il y a une rencontre c'est tout avec
4 monsieur Borsellino.

5 Q. [846] O.K. Puis vous avez pas fait de suivi avec
6 monsieur Accurso de cette rencontre-là?

7 R. Bien, j'ai pas fait de suivi. Je dis pas évidemment
8 lors des rencontres qu'on a eues par la suite,
9 parce qu'évidemment on avait d'autres rencontres
10 avec monsieur... il m'a posé la question puis je
11 lui ai dit simplement qu'on a... qu'effectivement
12 on l'a rencontré puis il s'est informé de la
13 structure, des politiques de SOLIM.

14 Q. [847] Il est quatre heures trente-cinq (16 h 35).
15 Donc je suggère de suspendre jusqu'à demain matin à
16 moins que vous ayez des questions.

17 16:31:34

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [848] Oui, alors j'aurais quelques questions. Si on
20 prend l'écoute, la troisième écoute que vous avez
21 fait jouer juste avant, alors celle donc du dix-
22 neuf (19) janvier deux mille neuf (2009), à un
23 moment donné, vous avez à la page 3, ligne 41, vous
24 l'avez? Alors où vous dites :

25 Parce qu'évidemment y'aime pas ça.

1 Quand je dis, quand je dis écoute on
2 va te payer, c'qu'on doit, c'qu'on te
3 dois pas de problème mais tu comprends
4 y'faut que la SIQ joue la game.

5 Vous voulez dire quoi quand vous dites ça?

6 R. Si je...

7 Q. [849] Puis vous dites aussi :

8 On va le mettre dans l'entente, ah!
9 c'est O.K. si tu fais ça les gars y
10 vont choker. Ils vont dire tu vas
11 essayer de trouver une façon pour pas
12 nous payer.

13 Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites...

14 R. Bien, en fait...

15 Q. [850] ... « il faut que la SIQ joue la game »?

16 R. Je comprends évidemment que c'est un mandat de
17 gestion, si on est partenaire avec la SIQ, la SIQ
18 doit accepter le mandat de gestion, donc de payer
19 les honoraires de gestion à la personne qui veut
20 avoir un mandat présigné, préautorisé par nous.
21 Donc, il faut qu'il soit dans l'entente, puis si on
22 le met dans l'entente, c'est pas évident que la SIQ
23 va dire « oui, j'accepte d'emblée que ce soit tel
24 gestionnaire plutôt qu'un autre ».

25 Q. [851] Et Tony Accurso, est-ce qu'il était dans le

1 mandat de gestion avec la SIQ?

2 R. Non, il était partenaire avec nous dans
3 l'acquisition de l'immeuble.

4 Q. **[852]** Parce qu'on peut dire qu'il vous dit pas mal
5 quoi faire dans ça.

6 R. En fait, le dossier vient de lui, c'est le
7 gestionnaire de son projet, la présentation de son
8 projet. Il y avait déjà un gestionnaire avec lui,
9 puis il dit : « La condition, c'est qu'on lui donne
10 le mandat de gestion, on fait les analyses », est-
11 ce que c'est au marché? La condition qui nous pèse
12 toujours au bout du nez, c'est qu'on doit à tout
13 prix donner le mandat à lui, le mandat de gestion.

14 Q. **[853]** Et quand vous lui dites aussi que vous
15 travaillez pour essayer de débloquer de quoi au
16 Planétarium Dow, est-ce que Tony Accurso était là-
17 dedans aussi?

18 R. Bien, en fait, c'est lui qui m'avait déjà parlé que
19 le Planétarium Dow cherchait à être disposé et
20 qu'il avait déjà approché l'ETS, évidemment, peut-
21 être une possibilité de développement avec l'ETS.
22 Donc, je faisais le suivi par rapport aux appels
23 que j'ai fait pour voir effectivement, si l'ETS
24 était mise en vente, quelles seraient les
25 conditions de mise en vente et ce suivi-là que je

1 lui parle.

2 Q. **[854]** Puis c'est quoi le lien entre l'ETS et le
3 Planétarium Dow?

4 R. C'est à proximité, l'ETS est une université en
5 plein développement qui fait des développements de
6 résidences étudiants, développement pour augmenter
7 son campus, donc il y a peut-être des possibilités
8 de développement avec... avec l'ETS, soit au niveau
9 administratif, une tour à bureaux occupée par l'ETS
10 pour les fins administratifs, peut-être une
11 résidence étudiante pour l'ETS.

12 Q. **[855]** Et je comprends que vous faites des comptes
13 rendus à monsieur Accurso là-dessus.

14 R. Oui. Oui, je fais des comptes rendus parce qu'il
15 m'avait parlé au tout départ, de la possibilité
16 de... que... pas l'ETS, mais le Planétarium Dow
17 soit mis en vente et qu'il aimerait être impliqué.
18 Puis je pense c'est plus facile de passer par la
19 SOLIM que par monsieur Accurso.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[856]** Donc, dans le fond, monsieur Accurso,
22 lorsqu'il y a un projet qui l'intéresse, il vous en
23 parlait et, vous, vous faisiez des démarches pour
24 vous enquêter si ça fonctionnait. Et
25 éventuellement, si c'était positif, il y aurait un

1 projet qui serait fait conjointement.

2 R. En fait, pas tous les projets, mais dans certains
3 projets, comme lui, c'est un exemple, où il dit :
4 « Écoute, peut-être mieux... l'ETS, il y a de
5 l'intérêt et je le sais, il y a de l'intérêt dans
6 le développement, ils sont en expansion. C'est
7 stratégique comme localisation. Ce serait le fun de
8 mettre la main... Moi, je suis partie preneur, si
9 évidemment vous réussissez à mettre la main là-
10 dessus, pour développer ».

11 Q. **[857]** Est-ce que vous faisiez ça avec beaucoup de
12 partenaire? C'est-à-dire de la prospection, c'est-
13 à-dire un partenaire vous disait « ça
14 m'intéresserait d'investir » puis là vous commencez
15 à faire des recherches, vous faites des téléphones
16 pour essayer de construire un projet. Donc, est-ce
17 que ça arrivait souvent que vous étiez proactif
18 comme ça avec...

19 R. Non, pas beaucoup...

20 Q. **[858]** C'était surtout monsieur Accurso.

21 R. ... seulement que les plus gros développeurs. La
22 plupart évidemment avaient des projets qui étaient
23 spécifiques à leur spécialisation, par exemple, des
24 condos. Ou c'est arrivé effectivement qu'on dit
25 « écoute, je pense, dans tel secteur, ce serait

1 intéressant qu'on mette la main sur du terrain »,
2 mais majoritairement, c'est avec monsieur Accurso
3 qui avait toujours comme de l'information où « tel
4 terrain va être disponible, ce serait intéressant,
5 moi, je suis partie preneur. C'est plus facile de
6 faire approcher la SOLIM que moi, donc peux-tu voir
7 s'il y a une possibilité d'acquérir ce terrain-
8 là. »

9 Q. **[859]** Et monsieur Accurso, si je me fie à votre
10 témoignage d'aujourd'hui, qui en voulait toujours
11 plus puis qui en voulait le plus possible.

12 R. Oui, oui.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 À demain.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Merci.

17

18 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

19

20 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

21

22

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **CLAUDE MORIN**, et **ODETTE GAGNON**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **CLAUDE MORIN**

18

19

20

21

22

23

24 **ODETTE GAGNON**

25